

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

CH/AF

Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports

Procès-verbal de la réunion du 10 novembre 2011

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des projets de procès-verbal des 29 septembre, 5 et 13 octobre 2011
2. Projet de règlement grand-ducal relatif au contrôle médico-sportif
- Présentation du projet de règlement grand-ducal par M. le Ministre des Sports
3. Plan d'action national « Gesond iessen, méi bewegen »
- Présentation du plan d'action national par M. le Ministre des Sports
4. Examen des motions suivantes :
- motion du 13 juillet 2005 de M. Henri Kox portant sur la réévaluation du sport à l'école et la lutte contre l'inactivité physique et l'obésité chez les jeunes,
- motion du 13 juillet 2005 de M. Henri Kox portant sur l'évaluation du rôle de l'Etat dans l'orientation et la coordination des activités parascolaires sportives (cf. courrier électronique du 20 octobre 2011)
5. Divers

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. André Bauler, M. Eugène Berger, M. Fernand Boden, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Fernand Diederich, M. Ben Fayot, M. Fernand Kartheiser, Mme Josée Lorsché, M. Gilles Roth remplaçant M. Marc Lies, M. Jean-Paul Schaaf, Mme Tessy Scholtes

M. Romain Schneider, Ministre des Sports
M. Hubert Eschette, Dr Anik Sax et M. Robert Thillens, Département ministériel des Sports

Mme Christiane Huberty, Administration parlementaire

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal des 29 septembre, 5 et 13 octobre 2011

Les projets de procès-verbal susmentionnés sont approuvés.

2. Projet de règlement grand-ducal relatif au contrôle médico-sportif

- **Présentation des points saillants du projet de règlement grand-ducal sous rubrique par M. le Ministre des Sports**

M. le Ministre des Sports expose que l'élaboration d'un projet en vue d'un nouveau règlement grand-ducal relatif au contrôle médico-sportif résulte de la nécessité de réviser le règlement grand-ducal du 26 août 1980 concernant le contrôle médico-sportif obligatoire des membres licenciés actifs des fédérations sportives agréées¹ et d'y apporter les adaptations qui s'imposent, tout en maintenant les principes se trouvant à la base de cette réglementation.

Les principales modifications prévues relèvent des domaines suivants :

- Dans le cadre d'un toilettage de texte, il est tenu compte des textes législatifs postérieurs au règlement grand-ducal précité du 26 août 1980.
- En outre, il y a lieu de prendre en considération les évolutions survenues dans le monde sportif depuis 1980. Ainsi, l'annexe reprenant le classement en trois catégories des activités sportives a été complétée par l'ajout de nouvelles activités qui se sont répandues au cours des trente dernières années.
- Enfin, au vu des progrès médicaux, un ECG (électrocardiogramme) au repos fera partie intégrante de l'examen médical à 15, 18 et 30 ans, ainsi qu'au moment de la délivrance de la première licence, si cette délivrance a lieu après l'âge de 15 ans.

Mis à part ces adaptations, le texte réglementaire s'articulera toujours autour des principes suivants :

- En fonction du degré de nécessité de la surveillance médicale, les activités sportives concernées sont classées en trois catégories (A, B et C). La catégorie A comprend les activités sportives dont les compétiteurs doivent se soumettre à une surveillance médicale périodique, la catégorie B regroupe les activités sportives dont les compétiteurs doivent se soumettre à une surveillance médicale unique, tandis que la catégorie C reprend les activités sportives dont les compétiteurs sont dispensés de l'examen médico-sportif.

¹ Ce règlement peut être consulté à l'adresse suivante :
<http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/1980/0062/a062.pdf>

- En matière d'âge, l'examen médico-sportif est prescrit :
 - o avant la délivrance de chaque licence de compétition autorisant la pratique d'une activité sportive des catégories A et B à partir de l'année au cours de laquelle l'âge de 7 ans est atteint,
 - o pour tout titulaire d'une licence de compétition autorisant la pratique des activités sportives de la catégorie A pendant l'année de calendrier au cours de laquelle il atteint l'âge de 12, 15, 18, 22, 26, 30, 35, 40, 45 et 50 ans.

C'est après consultation des représentants des médecins du sport qu'il a été décidé de maintenir le seuil de 50 ans et de ne pas étendre l'obligation de contrôle au-delà de cette limite d'âge. De fait, une fois dépassé ce seuil, la délivrance d'un certificat d'aptitude serait tributaire d'examens nettement plus approfondis. Par ailleurs, il convient de rappeler que le contrôle médico-sportif vise les compétiteurs et qu'à cette catégorie d'âge, le nombre de ceux-ci est assez réduit. Plutôt que d'étendre la limite d'âge des contrôles obligatoires, le Département ministériel des Sports mise sur la sensibilisation des concernés auxquels il recommande de se soumettre à un examen approfondi auprès de leur médecin privé. Une campagne d'information a été lancée afin d'attirer l'attention sur les risques qu'implique la pratique d'activités sportives de compétition ou de loisir au-delà d'un certain âge, ainsi que sur la nécessité de se soumettre à des contrôles médicaux adéquats. Dans la même optique, les organisateurs de manifestations sportives sont invités à tenir compte de cet aspect au moment de l'annonce des manifestations.

A préciser encore que les contrôles médico-sportifs sont désormais assurés par quinze centres répartis dans l'ensemble du pays. Suite à des demandes afférentes, il a été tâché en outre d'assurer une certaine permanence pendant les périodes de vacances.

Pour de plus amples informations, il est renvoyé aux annexes 1 et 2 du présent procès-verbal qui reprennent le projet de règlement grand-ducal sous rubrique ainsi qu'un dépliant d'information relatif au contrôle médico-sportif.

• Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- En réponse à un questionnaire y relatif, il est précisé que l'ECG constitue un élément essentiel en matière de cardiologie préventive. Chez une jeune personne âgée de moins de 40 ans et ne présentant pas de facteurs de risques vasculaires, un examen clinique et un ECG au repos permettent d'exclure pratiquement une pathologie cardiaque. De fait, pour les sportifs, un grand risque consiste dans le déclenchement d'un trouble du rythme induit par l'activité sportive. Certaines maladies cardiaques rares prédisposent à de tels troubles du rythme. Il s'est avéré que l'ECG au repos est la meilleure méthode de dépistage de ces pathologies.

Ce qui est vrai pour les personnes âgées de moins de 40 ans ne vaut toutefois pas pour les personnes plus âgées, surtout si elles présentent des facteurs de risques vasculaires. Pour ce dernier groupe d'âge, c'est la maladie coronarienne qui, de loin, constitue la pathologie cardiaque la plus importante. Or, pour dépister une telle maladie en médecine préventive, le seul ECG au repos ne suffit pas. Il faut plutôt réaliser des tests à l'effort, tests relevant du domaine de médecins spécialistes et pour lesquels l'infrastructure des centres médico-sportifs n'est simplement pas conçue. Voilà pourquoi la Société Luxembourgeoise de Médecine du Sport, en accord avec les sociétés savantes internationales, recommande que ces sportifs passent une épreuve d'effort avant d'obtenir l'aptitude à pratiquer un sport.

- Ces réflexions renvoient à la problématique du seuil de 50 ans, au-delà duquel il n'est plus procédé à un examen médico-sportif. Un membre de la Commission remet en cause cette

limite et donne à penser que compte tenu de l'augmentation de l'espérance de vie, le nombre de compétiteurs sportifs âgés de plus de 50 ans est aussi susceptible d'aller croissant. Etant donné les risques élevés qu'implique la pratique sportive à cet âge, que ce soit une activité de compétition ou de loisir, il serait opportun de donner aux concernés le droit de passer le contrôle médico-sportif ou, sinon, d'assurer au moins une prise en charge adéquate de ces sportifs par un médecin compétent en la matière.

En réponse, il est précisé que la problématique a fait l'objet de discussions approfondies menées notamment avec la Société Luxembourgeoise de Médecine du Sport. En conclusion, il a été retenu qu'il n'est guère possible de certifier l'aptitude d'un sportif âgé de plus de 50 ans à l'aide des moyens dont disposent les centres médico-sportifs. En termes quantitatifs, il ne faut par ailleurs pas perdre de vue que ce sont seulement certaines disciplines qui comptent dans leurs rangs des sportifs de compétition de cette catégorie d'âge. Suite à ces discussions, il a été décidé de publier un dépliant d'information qui fournisse des explications relatives à la problématique de la limite d'âge (cf. annexe 2). En outre a été élaboré un questionnaire que le sportif de plus de 50 ans peut passer en revue avec son médecin traitant. Au vu du principe du libre choix du médecin, il n'est guère envisageable de prescrire à ces sportifs de consulter en privé un médecin diplômé en médecine du sport. Une telle consultation peut tout au plus être recommandée.

- En ce qui concerne la formation des médecins en charge du contrôle médico-sportif, le projet de règlement grand-ducal dispose que cet examen « est assuré par les médecins titulaires du certificat d'études spéciales en médecine du sport ou d'un diplôme reconnu comme équivalent par le ministre de la santé et qui sont agréés par le ministre compétent ».

- En relation avec la spécialisation précoce des enfants dans certaines disciplines (cf. gymnastique artistique, patinage artistique), il se pose la question du rôle de l'examen médico-sportif : le médecin en charge attire-t-il l'attention des parents sur les risques éventuels qui peuvent résulter d'une telle pratique ou est-il simplement tenu compte des capacités de performance de l'enfant ?

En réponse est soulignée la nécessité de protéger les enfants. Les responsables du contrôle médico-sportif considèrent ainsi qu'il n'est guère opportun de délivrer des licences de compétition à des enfants âgés de moins de 7 ans. Dans le domaine spécifique de la gymnastique artistique a été mis en place un contrôle médico-sportif spécialisé dont le but est de suivre le jeune sportif tout au long de son développement.

- Suite à une intervention afférente, il est expliqué qu'actuellement sont entrepris des efforts d'information, notamment en vue d'assurer aux fédérations une meilleure gestion des licences. Ainsi, les centres médico-sportifs sont mis en réseau, de façon à ce que les résultats des examens puissent être transmis de suite à l'INS (Institut National des Sports) en vue de la délivrance du certificat d'aptitude. Par ailleurs sera mis en place un système permettant aux fédérations de prendre connaissance du statut actuel (« apte » - « inapte ») de chacun de leurs sportifs respectifs. Ce projet bénéficie de l'accord de la Commission nationale pour la protection des données. Enfin, il sera créé la possibilité de prendre les rendez-vous pour les contrôles médico-sportifs via Internet.

3. Plan d'action national « Gesond iessen, méi bewegen »

- **Présentation de l'extension du plan d'action national sous rubrique dans le domaine spécifique de l'activité physique**

A l'aide d'un document *PowerPoint*, repris en annexe 3 du présent procès-verbal, les responsables gouvernementaux rappellent d'abord la genèse et les premières phases de la

mise en œuvre du plan d'action national « Gesond iessen, méi bewegen » (cf. diapositives 1 à 5), avant de présenter en détail l'extension prévue de ce plan dans le domaine spécifique de l'activité physique (cf. diapositives 6 à 26).

Retenons succinctement qu'à l'origine du plan d'action national précité se trouve une étude exhaustive sur la motricité et l'état de santé de jeunes résidents luxembourgeois menée en 2004 et publiée en 2006. Elle a révélé la nécessité d'actions interministérielles et a débouché sur le lancement du plan d'action national « Gesond iessen, méi bewegen », suite à une déclaration politique commune de quatre ministres (ministres ayant respectivement l'Education nationale, la Famille, la Santé et les Sports dans leurs attributions). Visant parallèlement deux domaines d'intervention, en l'occurrence l'alimentation saine et l'activité physique, ce plan d'action est fondé sur la mise en œuvre de stratégies communes aux quatre ministères signataires, notamment par le biais d'un comité interministériel chargé de coordonner les initiatives conçues et lancées dans ce cadre. Grâce à la sensibilisation et à l'adhésion de partenaires locaux ou sectoriels ont été initiés jusqu'à ce jour quelque 160 projets.

Or une deuxième étude longitudinale sur la motricité des enfants et des adolescents réalisée en 2008 et publiée en 2010 n'a fait que confirmer et préciser les faits constatés auparavant. Il s'est alors avéré que pour améliorer la situation, les mesures doivent être plus systématiques, plus visibles, plus transversales et plus concrètes. Surtout, elles doivent faire partie d'une priorité sociétale clairement soulignée par l'ensemble des décideurs politiques. Dans cette optique, un groupe de réflexion a entamé des travaux en vue de fournir des pistes supplémentaires en élargissant les réseaux des partenaires décisifs. Dans un premier temps, c'est le volet de l'activité physique qui est soumis à révision. Le domaine de l'alimentation saine suivra, une fois que des initiatives en cours auront été menées à terme. De fait, pour ce volet, il s'agira de définir de propres partenaires et multiplicateurs qui sont, pour un certain nombre de questions, différents de ceux du domaine de l'activité physique.

L'extension du plan d'action national dans le domaine de l'activité physique a été approuvée par le Gouvernement en Conseil lors de sa réunion du 10 juin 2011. Ce sont les résultats de la deuxième étude longitudinale précitée qui ont servi de référence pour définir les pistes à privilégier dans l'optique d'une généralisation renforcée du plan d'action pour le domaine de l'activité physique. Ce plan est désormais structuré en six centres d'intérêt comprenant chacun un certain nombre d'objectifs clairement formulés et assortis de mesures concrètes.

Les six centres d'intérêt sont les suivants (cf. diapositive 9) :

- 1) socles minimaux de motricité,
- 2) stimulation et éducation motrice des enfants,
- 3) motiver et mobiliser les filles et les garçons pour les activités physiques et sportives,
- 4) favoriser la mobilité douce et le sport informel,
- 5) compléter et améliorer l'offre sportive locale et nationale,
- 6) renforcer la place du sport à l'école.

Les diapositives 10 à 26 fournissent, pour chacun de ces six centres d'intérêt, un aperçu sur les objectifs définis et les mesures concrètes proposées.

A noter encore que le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2012 prévoit des moyens supplémentaires pour les différents ministères concernés par ces mesures.

Le Département ministériel des Sports assure la coordination entre les ministères ainsi que le suivi sur le terrain.

Pour de plus amples renseignements au sujet du plan d'action sous rubrique et notamment de son extension dans le domaine de l'activité physique, il est renvoyé aux annexes 3 à 5 du présent procès-verbal qui reprennent, outre la présentation susmentionnée (annexe 3), le document relatif à cette extension (annexe 4), ainsi qu'une version abrégée de la deuxième étude longitudinale précitée (annexe 5).

- **Echange de vues**

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- Plusieurs membres de la Commission saluent l'extension du plan d'action national sous rubrique qui a le mérite de traiter un problème sociétal fondamental et dont un enjeu est en fin de compte l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Il est donc tout à fait justifié d'en faire une priorité politique, et il serait souhaitable que la Chambre des Députés y apporte aussi sa contribution.

Il est vrai que la mise en œuvre de mesures concrètes sur le terrain requiert des moyens financiers importants. Pour mieux faire reconnaître et accepter l'opportunité de ces dépenses, il serait utile de dégager les frais occasionnés dans le domaine de la santé par de mauvaises habitudes alimentaires et par le mode de vie sédentaire de bon nombre de personnes.

- Compte tenu de la nécessité de favoriser le développement moteur des enfants (centre d'intérêt 2 du plan d'action), les structures d'accueil sont de nos jours appelées à apporter une contribution importante en matière d'éducation motrice. Il s'agit de mettre pleinement à profit le temps que les enfants passent aussi bien à l'école que dans les structures d'accueil. Dans plusieurs communes fonctionnent des projets afférents ; on n'a qu'à penser aux cinq projets pilotes qui sont en cours dans les communes de Monnerich, Mersch, Junglinster, Hesperange, ainsi que dans le canton de Redange, ou encore au projet de la commune d'Ettelbruck.

En vue de favoriser et de faciliter la coopération entre les différents acteurs susceptibles de contribuer à favoriser le goût des enfants pour les activités physiques et sportives, il serait utile de réunir sur un même campus structures scolaires, structures d'accueil et structures sportives.

- Dans le cadre des chèques-service-accueil, quelque 730.000 euros ont été attribués à des associations sportives au cours de l'année passée.

- Constatant qu'un des objectifs définis en relation avec la volonté de renforcer la place du sport à l'école (centre d'intérêt 6) concerne la nécessité d'assurer un encadrement qualifié à tous les niveaux, plusieurs membres signalent que la situation est particulièrement délicate au niveau de l'enseignement fondamental. D'un côté, il semble désirable que dans l'optique d'une approche pédagogique globale, l'instituteur assure également les leçons d'éducation physique, et il convient de signaler que bon nombre d'enseignants s'acquittent de cette tâche avec un grand engagement. Etant donné que les instituteurs n'ont cependant pas tous une vocation dans ce domaine et qu'il leur est possible de bénéficier de décharges dans ce contexte, il importe de garantir que ces leçons sont prises en charge par des intervenants motivés et qualifiés en la matière. Or force est de constater que dans bon nombre de communes, des leçons de natation sont assurées par des instructeurs de natation. Il se pose ainsi la question de savoir si ces derniers sont habilités à dispenser des cours, leur mission consistant essentiellement à veiller à la sécurité et à l'ordre à l'intérieur de la piscine. Ne faudrait-il pas élaborer dans ce domaine des lignes directrices qui soient valables dans l'ensemble du pays ?

En ce qui concerne cette dernière problématique, il est rappelé que les personnes habilitées à assurer des leçons de natation sont clairement définies par le règlement grand-ducal du 31 juillet 1990 établissant des mesures de sécurité dans l'intérêt de la natation scolaire². Si l'article 7 de ce règlement prévoit que les instructeurs de natation peuvent être chargés de

² Cf. : <http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/1990/0039/a039.pdf>

cours de natation, il va sans dire que les cours ne peuvent pas être assurés par la même personne que celle qui est responsable de la sécurité dans la piscine.

Par ailleurs, il semble évident que la formation des enseignants en matière d'éducation physique et sportive doit être révisée. Il serait aussi souhaitable de trouver des solutions au niveau du statut en vue de permettre le recrutement d'autres intervenants qualifiés, par exemple de personnes pouvant se prévaloir d'études universitaires de sport et ne trouvant pas de débouché au niveau de l'enseignement postprimaire.

Un membre attire l'attention sur le fait que la question de l'encadrement qualifié est un problème général qui concerne également les associations et les fédérations sportives qui ont souvent du mal à recruter des entraîneurs qualifiés. Ne serait-il pas opportun d'offrir également des formations de base minimales que pourraient suivre des personnes prêtes à assurer l'encadrement d'un groupe d'enfants, mais guère disposées à suivre une formation assez longue ?

En réponse, il est signalé que les formations en vue de l'obtention d'un diplôme d'entraîneur sont actuellement en voie de réorganisation. Il est ainsi prévu de mettre en place, à côté des grandes catégories de formations, des modules intermédiaires destinés précisément à des personnes présentant un profil tel qu'évoqué ci-dessus. Par ailleurs, les compétences et les expériences que certains candidats ont gagnées auparavant en tant que sportifs actifs pourront être validées et donner lieu à une dispense de certains modules.

- Notant avec satisfaction qu'un des six centres d'intérêt renvoie à la nécessité de compléter et de renforcer l'offre sportive locale et nationale, un membre signale que dans bon nombre de communes domine, souvent pour des raisons historiques, une activité sportive donnée qui jouit alors d'un soutien massif de la part des autorités locales. Cette prépondérance peut avoir pour corollaire qu'au moment de la rénovation des infrastructures sportives, il est essentiellement tenu compte des besoins de ce sport, sans que soient prises en considération les exigences du sport scolaire ou d'autres activités sportives. Il importerait par conséquent de veiller à créer également les conditions matérielles susceptibles de garantir une offre sportive diversifiée et aussi complète que possible.

Il est précisé qu'en matière d'infrastructures communales, le Département ministériel des Sports a la possibilité d'entrer en dialogue avec les responsables locaux au sujet de l'adéquation des structures prévues lorsque ceux-ci introduisent des demandes de subventionnement. Pour ce qui est des infrastructures étatiques, il est important que le Département ministériel soit impliqué dans la conception d'établissements postprimaires comprenant des infrastructures sportives, afin d'en garantir l'adéquation aux différentes activités sportives.

- En matière d'infrastructures sportives, un autre problème est celui de l'accès aux infrastructures étatiques en dehors des horaires scolaires. Dans le cadre de l'autonomie scolaire, bon nombre de directeurs d'établissements postprimaires sont réticents à ouvrir leurs infrastructures sportives aux associations en dehors de l'horaire scolaire réglementaire, dans la mesure où une telle ouverture impliquerait des frais supplémentaires (entretien, gardiennage etc.). En peuvent résulter des situations dramatiques pour certaines associations et fédérations – on n'a qu'à penser au domaine de la natation –, si bien qu'il serait urgent de remédier à ce problème.

Les représentants gouvernementaux confirment que ce problème se pose effectivement surtout au niveau des infrastructures de l'Etat, alors que l'accès aux infrastructures communales est en principe garanti. Or, en vertu du règlement ministériel du 21 janvier 1976 concernant les modalités de la mise à la disposition de tiers des locaux scolaires, ces locaux devraient être en principe ouverts à des associations³. Après examen, il s'est révélé que le principal obstacle à une telle mise à disposition réside au niveau du manque de personnel

³ Cf. : <http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/1976/0010/a010.pdf>

plutôt qu'à celui des frais de fonctionnement. C'est dans cette optique que M. le Ministre des Sports propose, en concertation avec M. le Ministre du Travail, de lancer un projet pilote misant sur l'engagement temporaire de demandeurs d'emploi dans le cadre d'une mesure de réinsertion au travail. Au terme de ce projet sera dressé un bilan, le but déclaré étant d'assurer l'accessibilité des infrastructures visées en dehors des horaires scolaires, y compris lors des vacances scolaires.

- Il serait utile que dans le cadre du plan d'action national sous rubrique puissent être adressées des recommandations précises aux communes qui rendraient plus aisé aux responsables locaux de justifier certaines décisions, par exemple en matière de transport scolaire, et qui leur permettraient d'inscrire ces décisions dans un contexte sociétal plus large.

4. Examen des motions suivantes :

- motion du 13 juillet 2005 de M. Henri Kox portant sur la réévaluation du sport à l'école et la lutte contre l'inactivité physique et l'obésité chez les jeunes.

- motion du 13 juillet 2005 de M. Henri Kox portant sur l'évaluation du rôle de l'Etat dans l'orientation et la coordination des activités parascolaires sportives

M. le Président de la Commission rappelle que suite à la lettre de M. le Président de la Chambre des Députés du 5 juillet 2011, la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports a examiné le 13 juillet 2011 les motions figurant sur son rôle des affaires. Elle a alors décidé de revenir en temps utile sur les deux motions du 13 juillet 2005 de Monsieur Henri Kox portant sur la réévaluation du sport à l'école et la lutte contre l'inactivité physique et l'obésité, ainsi que sur l'évaluation du rôle de l'Etat dans l'orientation et la coordination des activités parascolaires sportives.

Après examen et sur base de la présentation de l'extension du plan d'action national « Gesond iessen – méi bewegen » dans le domaine spécifique de l'activité physique (cf. point 3 de l'ordre du jour), la Commission conclut que les deux motions précitées sont devenues caduques, si bien qu'elle recommande de les retirer du rôle des affaires.

Il est toutefois retenu qu'il serait encore utile de se pencher sur le rôle de la LASEP et de la LASEL au cours d'une des prochaines réunions de la Commission consacrées au volet « Sports ».

M. le Président de la Commission informera par écrit M. le Président de la Chambre des Députés de la décision de la Commission relative aux deux motions sous rubrique (cf. annexe 6).

5. Divers

Un membre signale qu'il est regrettable que M. le Président de la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports ne soit guère invité à participer aux principales manifestations et célébrations des fédérations sportives.

Luxembourg, le 17 novembre 2011

La Secrétaire,
Christiane Huberty

Le Président,
Ben Fayot

Annexes :

1. Projet de règlement grand-ducal concernant le contrôle médico-sportif obligatoire des membres licenciés actifs des fédérations sportives agréées
2. Dépliant relatif au contrôle médico-sportif
3. Présentation *PowerPoint* « Gesond iessen – méi bewegen ». Plan d'action national. Extension 2011 du volet activité physique »
4. Extension du plan d'action national « Gesond iessen – méi bewegen » dans le domaine spécifique de l'activité physique
5. « Développement de la capacité motrice, de l'activité physique et sportive et de la santé des enfants et des jeunes au Luxembourg – étude longitudinale luxembourgeoise » (version abrégée du projet de recherche)
6. Lettre de M. le Président de la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports à M. le Président de la Chambre des Députés au sujet des deux motions du 13 juillet 2005 de M. Henri Kox

**Projet de règlement grand-ducal du
concernant le contrôle médico-sportif obligatoire des membres licenciés actifs des
fédérations sportives agréées.**

Nous HENRI, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau ;

Vu la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport ;

Vu la fiche financière ;

Vu l'avis du Conseil supérieur des sports ;

Vu l'avis du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL) ;

Vu l'avis de la Société Luxembourgeoise de la Médecine du Sport et de la Société
Luxembourgeoise de la Kinésithérapie du Sport ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

Sur le rapport de Notre Ministre des Sports et de Notre Ministre des Finances et après
délibération du Gouvernement en Conseil ;

Arrêtons :

Art. 1^{er}. Le contrôle médical obligatoire prévu à l'article 11 de la loi du 3 août 2005
concernant le sport pour les membres actifs titulaires d'une licence de compétition
d'une fédération sportive agréée par le ministre ayant le sport dans ses attributions,
appelé ci-après le ministre compétent, est organisé conformément aux dispositions du
présent règlement.

Art. 2. But de l'examen

Le contrôle médico-sportif a pour but :

- a) de permettre l'accès aux compétitions sportives aux sujets aptes à les pratiquer
sans risque pour leur santé ;
- b) d'aider à les orienter vers une activité sportive qui leur convient ;
- c) d'assurer une surveillance médicale des sportifs détenteurs d'une licence de
compétition.

Art. 3. Catégories d'activités sportives

En fonction du degré de nécessité de la surveillance médicale, les activités sportives
sont classées dans les 3 catégories A, B et C. qui figurent en annexe au présent
règlement.

La catégorie A comprend les activités sportives dont les compétiteurs doivent se
soumettre à une surveillance médicale périodique.

La catégorie B comprend les activités sportives dont les compétiteurs doivent se
soumettre à une surveillance médicale unique.

La catégorie C comprend les activités sportives dont les compétiteurs sont dispensés
de l'examen médico-sportif.

Le contrôle médico-sportif est obligatoire pour les compétiteurs des activités sportives
des catégories A et B.

Art. 4. Obligation et périodicité

L'examen médico- sportif est prescrit :

- a) avant la délivrance de chaque licence de compétition autorisant la pratique d'une activité sportive des catégories A et B à partir de l'année au cours de laquelle l'âge de 7 ans est atteint.
- b) pour tout titulaire d'une licence de compétition autorisant la pratique des activités sportives de la catégorie A pendant l'année de calendrier au cours de laquelle il atteint l'âge de 12, 15, 18, 22, 26, 30, 35, 40, 45, et 50 ans.
- c) avant la reprise de la compétition pour tout titulaire d'une licence de compétition suspendue temporairement pour dopage avant la reprise de la compétition.

Par analogie, ces prescriptions s'appliquent également aux arbitres de basketball, de football, de handball, de hockey sur glace et de rugby ; elles peuvent être étendues aux arbitres d'autres disciplines par le ministre compétent.

Art. 5. Examens supplémentaires

En dehors des examens médico-sportifs prévus à l'article qui précède, les titulaires d'une licence de compétition dans une discipline de la catégorie A peuvent être soumis à des contrôles supplémentaires suivant les modalités suivantes :

- a) le médecin-examineur qui, lors d'un examen effectué en vertu de l'article 4, estime que l'état de santé d'un sportif nécessite une surveillance médicale plus suivie, peut prescrire un réexamen obligatoire avant le terme prévu pour le prochain examen périodique ;
- b) un médecin attaché au service de l'Etat et désigné à cet effet par le ministre compétent peut à tout moment, de sa propre initiative ou à la demande écrite et motivée d'un médecin agréé visé à l'article 7 ci-dessous, ordonner qu'un titulaire d'une licence se soumette à un contrôle supplémentaire.

Art. 6. Examen médical

L'examen médical de base à effectuer dans les centres médico-sportifs comprend notamment :

- 1) un interrogatoire portant sur
 - l'anamnèse,
 - les facteurs de risque
- 2) un examen clinique portant sur
 - l'état physiologique,
 - l'acuité visuelle,
 - les organes auditifs,
 - la perméabilité nasale,
 - la cavité buccale,
 - l'appareil cardio-pulmonaire,
 - le système neuro-végétatif,
 - l'appareil locomoteur,
 - l'état de la croissance et du développement ;

- 3) une étude morphologique portant sur
 - le poids,
 - la taille,
 - le périmètre abdominal
 - la capacité vitale,
 - le peakflow (ou la VEMS)
 - la tension artérielle
 - l'indice de masse corporelle
 - le pourcentage de graisse
- 4) la recherche de l'albumine, du glucose et du sang dans les urines ;
- 5) un ECG au repos (à 15, 18 et 30 ans et au moment de la délivrance de la 1^{ère} licence, si celle-ci a lieu après 15 ans)
- 6) des examens complémentaires décidés par le médecin examinateur.

Art. 7. Examens spéciaux

Les analyses et examens spéciaux demandés en complément à l'examen médical de base par des fédérations ou des clubs ne sont pas à charge de l'Etat.

Art. 8. L'examen médical est exclusif de tous soins médicaux

Art. 9. Conclusions et communications des résultats

Les sportifs examinés sont classés dans un des groupes d'aptitude suivants :
Aptitude générale, aptitude temporaire, inaptitude partielle, inaptitude temporaire, inaptitude générale.

Une attestation, formulant la conclusion de l'examen médical, est établie par le service médico-sportif et est communiquée aux clubs et aux fédérations sportives concernés.

Sur le vu de cette attestation, ces derniers valident ou suspendent les licences conformément aux prescriptions de l'article 4 ci-dessus.

Art. 10. Agrément des médecins

L'examen médico-sportif est assuré par les médecins titulaires du certificat d'études spéciales en médecine du sport ou d'un diplôme reconnu comme équivalent par le ministre de la santé et qui sont agréés par le ministre compétent. Cet agrément est accordé et peut, le cas échéant, être retiré par le ministre compétent sur avis de l'association la plus représentative des médecins diplômés en médecine du sport. Au cas où le nombre des médecins agréés, conformément aux dispositions qui précèdent, est insuffisant, le ministre compétent peut agréer temporairement sur proposition de l'association la plus représentative des médecins diplômés en médecine du sport, des médecins non titulaires du certificat d'études spéciales ci devant visé.

Art. 11. Agrément des kinésithérapeutes

Les kinésithérapeutes appelés à œuvrer pour le service médico-sportif spécialisé devront être titulaires d'un certificat de compétence en kinésithérapie du sport ou d'un diplôme reconnu comme équivalent par le Ministre de la Santé et qui sont agréés par le ministre compétent. Cet agrément est accordé et peut, le cas échéant, être retiré par le ministre compétent sur avis de l'association la plus représentative des kinésithérapeutes diplômés en kinésithérapie du sport. Au cas où le nombre des kinésithérapeutes agréés, conformément aux dispositions qui précèdent, est insuffisant, le ministre compétent peut agréer temporairement sur proposition de l'association la plus représentative des kinésithérapeutes diplômés en kinésithérapie du sport, des kinésithérapeutes non titulaires du certificat de compétence ci devant visé.

Art. 12. Non-observation des dispositions réglementaires

Les fédérations et les clubs qui contreviennent aux prescriptions du présent règlement peuvent être privés des bénéfices qui leur sont réservés en vertu des dispositions de l'article 2.4 de la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport.

Art. 13. Répartition régionale

Le ministre compétent détermine le nombre et l'implantation géographique des centres médico-sportifs et veille à leur installation et à leur fonctionnement.

Art. 14. Direction médicale

Les différents centres médico-sportifs sont dirigés par un médecin désigné par le ministre compétent sur proposition de l'association la plus représentative des médecins diplômés en médecine du sport.

Art. 15. Centre pour athlètes de haut niveau

La surveillance médicale des athlètes d'élite, prévue à l'article 14 de la loi modifiée du 3 août 2005, est assurée au centre médico-sportif spécialisé de l'Institut national des sports à Luxembourg qui peut collaborer avec un centre spécialisé compétent reconnu par le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois.

Art. 16. Personnel

Le personnel des centres médico-sportifs est placé sous l'autorité du ministre compétent et se compose

- a) de médecins agréés conformément aux dispositions de l'article 10 ci-dessus
- b) de kinésithérapeutes agréés conformément aux dispositions de l'article 11 ci-dessus
- c) de psychologues
- d) d'infirmiers, de laborantins
- e) d'assistants et de secrétaires
- f) de personnes chargées de la surveillance et de l'entretien du bâtiment et des locaux des centres respectifs.

Art. 17. Organisation technique des examens et honoraires des médecins

Les rapports entre le ministère compétent, d'une part, et les médecins, d'autre part, l'organisation technique des examens et les taux des honoraires font l'objet d'une convention à conclure entre le ministre compétent et l'association des médecins et médecins dentistes du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 18. Indemnisation du personnel auxiliaire

Les indemnités du personnel visé sous b), c), d), e) et f) de l'article 16 ci-dessus sont fixées par le Gouvernement en conseil sur proposition du ministre compétent.

Art. 19. Recours

Toute personne déclarée inapte à la pratique d'un sport donné, peut faire appel de cette décision devant une commission qui statuera en dernier ressort après avoir examiné l'intéressé à nouveau ou, le cas échéant sur le vu du dossier médical.

Cette commission se compose de trois médecins nommés par le ministre compétent, sur avis de l'association la plus représentative des médecins diplômés en médecine du sport.

Un suppléant est désigné pour chacun des trois médecins de la commission.

Le médecin dont la décision est contestée ne peut pas faire partie de la commission.

Art. 20. Le règlement grand-ducal du 26 août 1980 concernant le contrôle médico-sportif obligatoire des membres licenciés actifs des fédérations sportives agréées est abrogé.

Art. 21. Exécution

Notre Ministre des Sports et notre Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Mémorial.

ANNEXE

Catégorie A :

- les sports aéronautiques à l'exception de l'aéromodélisme,
- l'alpinisme, escalade sportive
- l'américain football,
- les arts martiaux,
- l'athlétisme,
- l'automobilisme,
- l'aviron,
- le badminton,
- le basketball et le basketball corporatif,
- le bodybuilding et la musculation,
- la boxe,
- le canoe-kayak,
- le cricket,
- le cyclisme,
- l'escrime,
- l'équitation (endurance, jumping, military et voltige),
- le football et le football corporatif,
- la gymnastique,
- l'haltérophilie,
- le handball,
- le hockey,
- le hockey sur glace,
- l'indiana
- le korfbal,
- la lutte,
- le motocyclisme,
- la natation,
- la course d'orientation,
- le patinage,
- la plongée sous-marine,
- le plongeur,
- le powerlifting,
- le rugby,
- le skateboard,
- le ski,
- le ski nautique,
- le sport pour personnes présentant un handicap physique
- le sport pour personnes présentant une déficience intellectuelle
- le squash,
- le tennis,
- le tennis de table,
- le triathlon,
- la voile,
- le volleyball,

2° Catégorie B :

- la danse,
- les sports équestres (attelage, dressage et western riding),
- le tir à l'arc.

3° Catégorie C :

- l'aéromodélisme,
- le billard,
- le sport-boules,
- la crosse sur glace,
- le curling,
- le dart,
- les échecs,
- le golf,
- le golf sur piste,
- le jeu de quilles,
- le kickersport,
- la marche populaire,
- la pêche sportive,
- la pétanque,
- le tir aux armes sportives.

Examens médico-sportifs spéciaux

A part les examens de base, le service médico-sportif organise également des examens spéciaux pour:

- la plongée
- la boxe
- les arbitres internationaux
- les jeunes gymnastes des cadres sélectionnés par la fédération
- les élèves du « Sportlycée »
- les sportifs des cadres du COSL et de l'armée

Les différents centres

Clervaux:	Dr Susanne Scheer	tel. 95 79 79
Differdange:	M. Roger Thoss	tel. 58 75 55
Dudelange:	M. René Kilburg (8.00 - 15.00 hrs)	tel. 691 89 42 30
Echternach:	Mme Daisy Heinen	tel. 72 96 76
Esch/Alzette:	Mme Josiane Pohl (lundi et mercredi 13.00 - 14.30 hrs)	tel. 38 06 94 ou 691 45 65 60
Ettelbruck:	Dr Gaston Ries (8.00 - 12.00 hrs)	tel. 81 74 24
Grevenmacher:	M. Mathis Enders	tel. 75 00 92
Junglinster:	Mme Viviane Ernster (10.00 - 12.00 hrs, sauf weekend et jours fériés)	tel. 2678 2095 ou 621 30 62 03
Luxembourg:	Mme Kummer Nadia	tel. 2478 3422
Mersch:	Mme Francine Muller (7.00 - 9.00 et 12.00 - 14.00 hrs)	tel. 26 32 21 45
Pétange:	Dr Christian Flesch (10.00 - 12.00 et 15.00 - 18.00 hrs)	tel. 58 51 58
Rédange:	Mme Marie-Anne Fasbinder	tel. 23 62 03 53
Steinfort:	Mme Claudine Philippe (avant 19.00 hrs)	tel. 39 50 95
Troisvierges:	M. Pierre Simon	tel. 99 73 77
Wiltz:	M. Philippe Lauer	tel. 95 83 05



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Département ministériel des Sports



Société Luxembourgeoise de
Médecine du Sport

L'examen médico-sportif de base

But de l'examen

- permettre l'accès aux compétitions sportives
- délivrer un certificat d'aptitude à la pratique du sport choisi, sans risque pour la santé
- aider à orienter les candidats vers une activité sportive qui leur convient;
- assurer une surveillance médicale des sportifs.

Quand faut-il passer un examen médico-sportif

L'examen médico-sportif est prescrit:

- avant la délivrance de chaque licence de compétition autorisant la pratique d'une activité sportive des catégories A et B
- pour tout titulaire d'une licence de compétition autorisant la pratique des activités sportives de la catégorie A et pendant l'année de calendrier au cours de laquelle il atteint l'âge de 12, 15, 18, 22, 26, 30, 35, 40, 45, et 50 ans.

Références sites internet:

DMS: www.sports.lu
SLMS: www.slms.lu

Pourquoi faire un ECG à l'âge de 15, 18 et 30 ans ?

L'ECG (électrocardiogramme) constitue l'examen technique universellement le plus répandu en cardiologie. Il est reconnu comme élément essentiel en cardiologie préventive. Chez une jeune personne (< 40 ans) sans facteurs de risque vasculaires, avec un examen clinique et un ECG normal une pathologie cardiaque peut pratiquement être exclue.

Pour les sportifs un grand risque est le déclenchement d'un trouble du rythme induit par l'activité sportive. Certaines maladies cardiaques rares prédisposent à de tels troubles du rythme. Il s'est avéré que l'ECG de repos est la meilleure méthode de dépistage de ces pathologies.

Pourquoi les examens médico-sportifs sont destinés uniquement à la tranche d'âge de 7 à 50 ans ?

Ce qui est vrai pour les personnes jeunes (<40 ans) n'est plus vrai pour les personnes plus âgées, surtout si elles ont des facteurs de risque vasculaires. Pour ce groupe d'âge, c'est la maladie coronarienne qui, de loin, constitue la pathologie cardiaque la plus importante. Or, pour dépister une maladie coronarienne en médecine préventive le seul ECG de repos ne suffit pas. Il faudra réaliser un test à l'effort, car l'insuffisance coronarienne se manifeste très souvent seulement pendant l'effort. De tel tests relèvent du domaine des spécialistes. L'infrastructure des centres médico-sportifs n'est pas conçue pour ces tests.

Voilà pourquoi la Société Luxembourgeoise de Médecine du Sport (SLMS), en accord avec les sociétés savantes internationales, recommande que ces sportifs passent faire une épreuve d'effort avant d'obtenir l'aptitude de pratiquer un sport. Pour les candidats >40 ans le médecin examinateur décidera quel type d'examen sera à faire selon le profil de risque individuel.

Comment prendre rendez-vous

Le sportif lui-même ou un responsable de son club peut prendre rendez-vous dans un des 15 centres médico-sportifs répartis dans tout le pays (liste page 6). En cas d'annulation, le centre devra en être informé 48 heures au préalable.

Comme les délais d'attente peuvent être parfois très longs mieux vaut profiter des mois d'accalmie (mai-juin-juillet).

Comment se présenter au centre médico-sportif

Lors de sa visite le sportif doit se munir

- a) de sa carte de vaccination
- b) de sa carte de CNS
- c) de ses lunettes (ne pas porter des lentilles si possible)
- d) de la liste des médicaments régulièrement pris
- e) de tous les rapports médicaux antérieurs
- f) tenue vestimentaire : short-t-shirt-slippers
- g) sac pour objets de valeur

Afin de ne pas surpeupler les salles d'attente nous acceptons 1 accompagnateur par sportif.

Les portables sont à éteindre lors des visites.

En quoi consiste l'examen médico-sportif

- 1) anamnèse (= questionnaire médical)
- 2) examen clinique
- 3) mesures anthropométriques (= dimensions corporelles)
- 4) contrôle des yeux
- 5) analyse urinaire sur place (conseil : boire avant de venir)
- 6) ECG pour sportifs âgés de 15, 18 et 30 ans

Les examens sont assurés par des médecins titulaires d'un certificat d'études spéciales en médecine du sport, reconnu par le ministre de la santé.

Il s'agit d'un examen médical préventif financé par l'Etat, gratuit pour le sportif.

Le médecin examinateur ne fera pas de traitement et il n'établira pas de certificat pour des sports de loisir, p. ex. randonnée VTT, vélo, course de fond etc.

Et après l'examen

Si le sportif est apte à la pratique de la discipline sportive choisie une notification d'aptitude est envoyée au club et à la fédération concernée.

En cas d'inaptitude le sportif en sera informé et des examens complémentaires devront être faits, le cas échéant.

Plan d'action national « Gesond iessen, méi bewegen »

Historique

Départ : Etude 1 sur l'état de santé et l'état de la motricité chez les jeunes de 9, 14 et 18 ans (2004- publiée 2006)

Réponse politique par une coalition de 4 ministères :
Plan d'action national « Gesond iessen-méi bewegen » .



Plan d'action national

« Gesond iessen, méi bewegen »

- **Objectif I**

Sensibiliser et informer sur l'importance de modes de vie favorables à la santé physique, psychique et sociale

- **Objectif II**

Manger sain et équilibré

- **Objectif III**

Augmenter en quantité et en qualité l'activité motrice de la population, notamment des enfants et adolescents



Plan d'action national **« Gesond iessen, méi bewegen »**

- **Moyens mis en œuvre**

Contacter des partenaires sur le terrain et initier des projets (environ 160 à ce jour)

Lancer des initiatives propres aux différents ministères



Plan d'action national « Gesond iessen, méi bewegen »

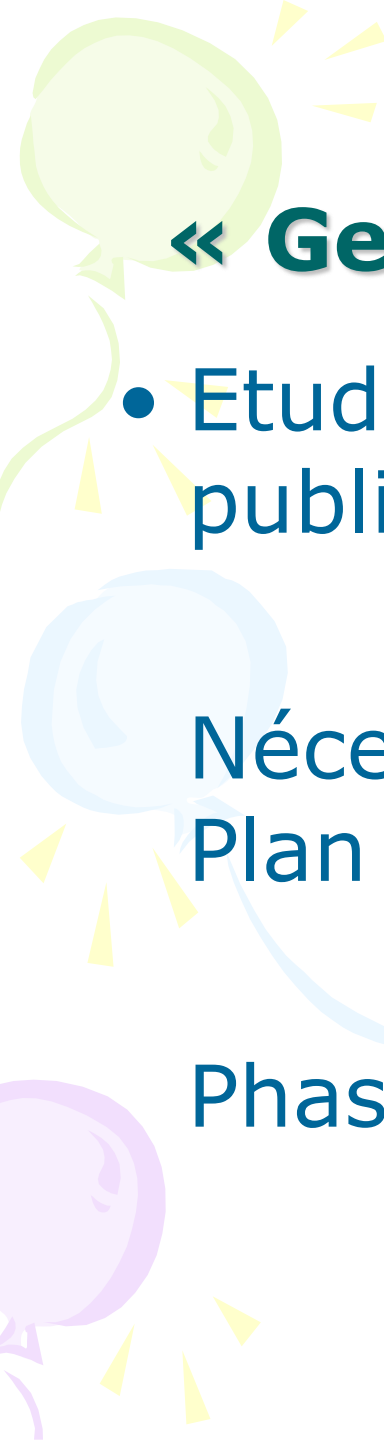
- Département ministériel des Sports:



Initiative spécifique en faveur de
l'activité physique : Campagne
pluriannuelle « Meter fir Meter »
2007-2010 (course à pied,
vélo, natation, marche)

Département ministériel des Sports





Plan d'action national **« Gesond iessen, méi bewegen »**

- Etude 2 : étude longitudinale (2008, publiée 2010)

Nécessité de réaliser un upgrade du
Plan d'action

Phase 1 : activité physique



Plan d'action national

« Gesond iessen, méi bewegen »

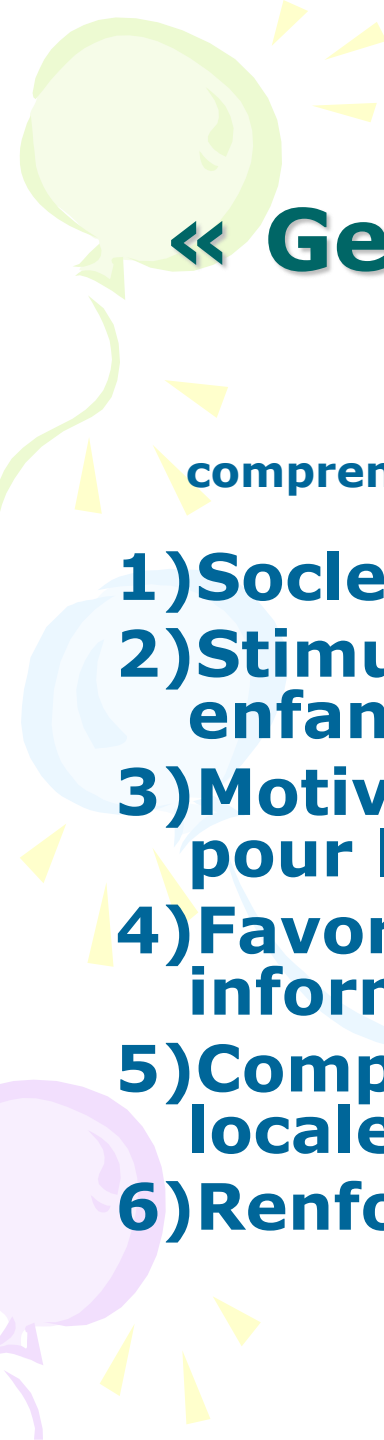
- caractère sociétal au-delà d'un problème sectoriel, d'où plus de partenaires politiques
- apparition de plus de transversalité dans les politiques
- mesures plus concrètes
- apparition d'un échéancier
- meilleur monitoring du plan d'action (poste d'1 coordinateur, 1/2 poste d'aide administrative)
- apparition de moyens budgétaires spécifiques



Plan d'action national

« Gesond iessen, méi bewegen »

- Extension élaborée par un groupe de travail interministériel et soumis au Gouvernement en Conseil
- Le Gouvernement en Conseil a approuvé le plan d'action national amplifié dans sa séance du 10 juin 2011.

A decorative graphic on the left side of the slide featuring a stylized sun with yellow rays and several balloons in light green, light blue, and light purple.

Plan d'action national

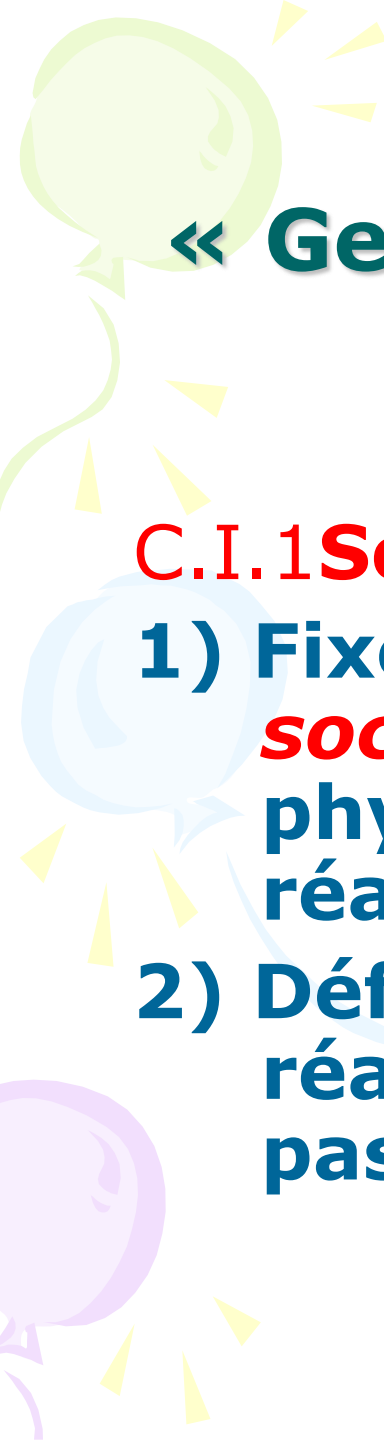
« Gesond iessen, méi bewegen »

Le plan d'action est structuré en

6 centres d'intérêt

comprenant chacune un certain nombre de **sous-chapitres** et de **mesures** y attachées :

- 1) Socles minimaux de motricité
- 2) Stimulation et éducation motrice des enfants
- 3) Motiver et mobiliser les filles et les garçons pour les activités physiques et sportives
- 4) Favoriser la mobilité douce et le sport informel
- 5) Compléter et améliorer l'offre sportive locale et nationale
- 6) Renforcer la place du sport à l'école



Plan d'action national « Gesond iessen, méi bewegen »

C.I.1 Socles minimaux de motricité

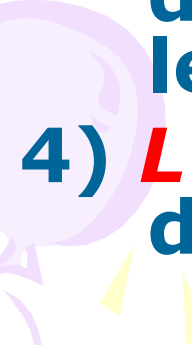
- 1) Fixer pour chaque tranche d'âge des **socles minimaux** pour la condition physique que chaque enfant doit réaliser
- 2) Définir un **plan de prise en charge** à réaliser au cas où l'enfant ne réalise pas les socles minimaux



Plan d'action national

« Gesond iessen, méi bewegen »

C.I. 2 Stimulation et éducation motrice < 12 ans

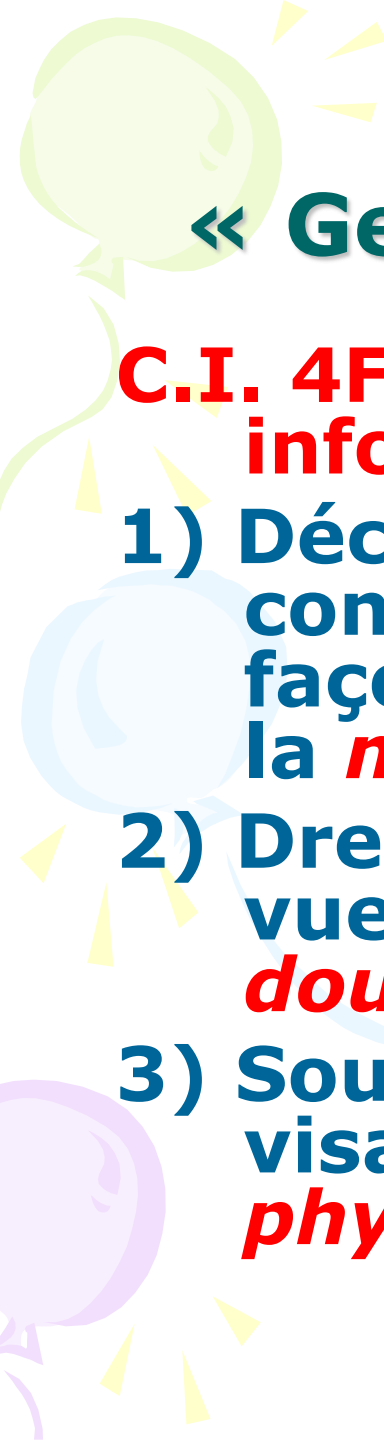
- 1) Les **parents**, premiers stimulateurs et créateurs d'une ambiance favorable au développement moteur et aux habitudes de vie active
 - 2) Les **structures d'accueil** de jour, lieux d'intervention possibles en matière d'éducation motrice.
 - 3) Les **clubs de sport** ou autres cellules d'accueil et leurs offres spécifiques pour le développement moteur des enfants
 - 4) **L'école**, lieu de formation motrice et d'initiation sportive de tous les enfants
- 

Plan d'action national

« Gesond iessen, méi bewegen »

C.I. 3 Motiver les jeunes garçons et les jeunes filles pour les APS

- 1) Déceler les **groupes-cibles les plus concernés** par un manque d'activité physique en vue d'actions ciblées.
- 2) Les **acteurs** pouvant intervenir dans le cadre d'une action concertée aux niveaux local et national
- 3) Mise en place d'une **campagne** visant une **participation accrue des jeunes**, particulièrement des jeunes filles à des activités physiques et sportives
- 4) Potentiel d'intervenir à **titre préventif** dans le processus d'éducation formelle et informelle des jeunes filles

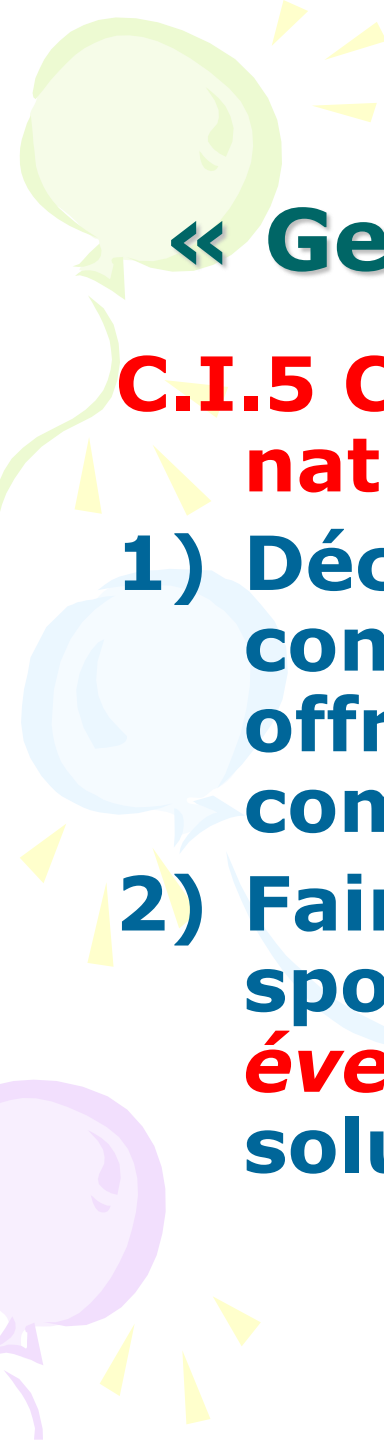


Plan d'action national

« Gesund iessen, méi bewegen »

C.I. 4 Favoriser mobilité douce et sport informel

- 1) Déceler les *acteurs* les plus concernés en vue d'intervenir de façon durable dans la promotion de la *mobilité douce*
- 2) Dresser la liste des *interventions* en vue de la promotion de la *mobilité douce*
- 3) Soutenir et multiplier les mesures visant à promouvoir *l'activité physique et sportive informelle*

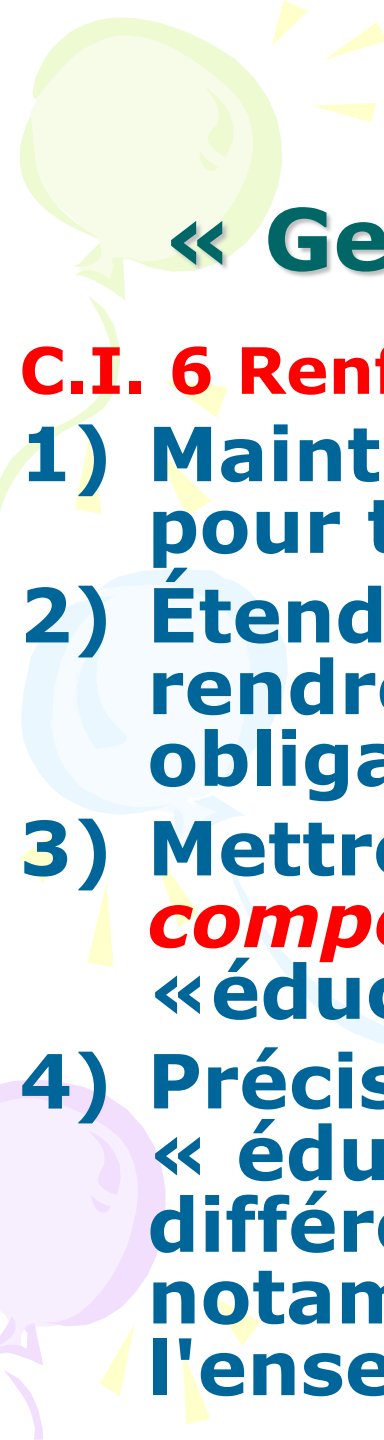


Plan d'action national

« Gesond iessen, méi bewegen »

C.I.5 Compléter offre sportive locale et nationale

- 1) Déceler les *acteurs* les plus concernés en vue de garantir une offre sportive diversifiée et la plus complète possible
- 2) Faire l'état des lieux des offres sportives, déceler des *lacunes éventuelles et développer* des solutions applicables.

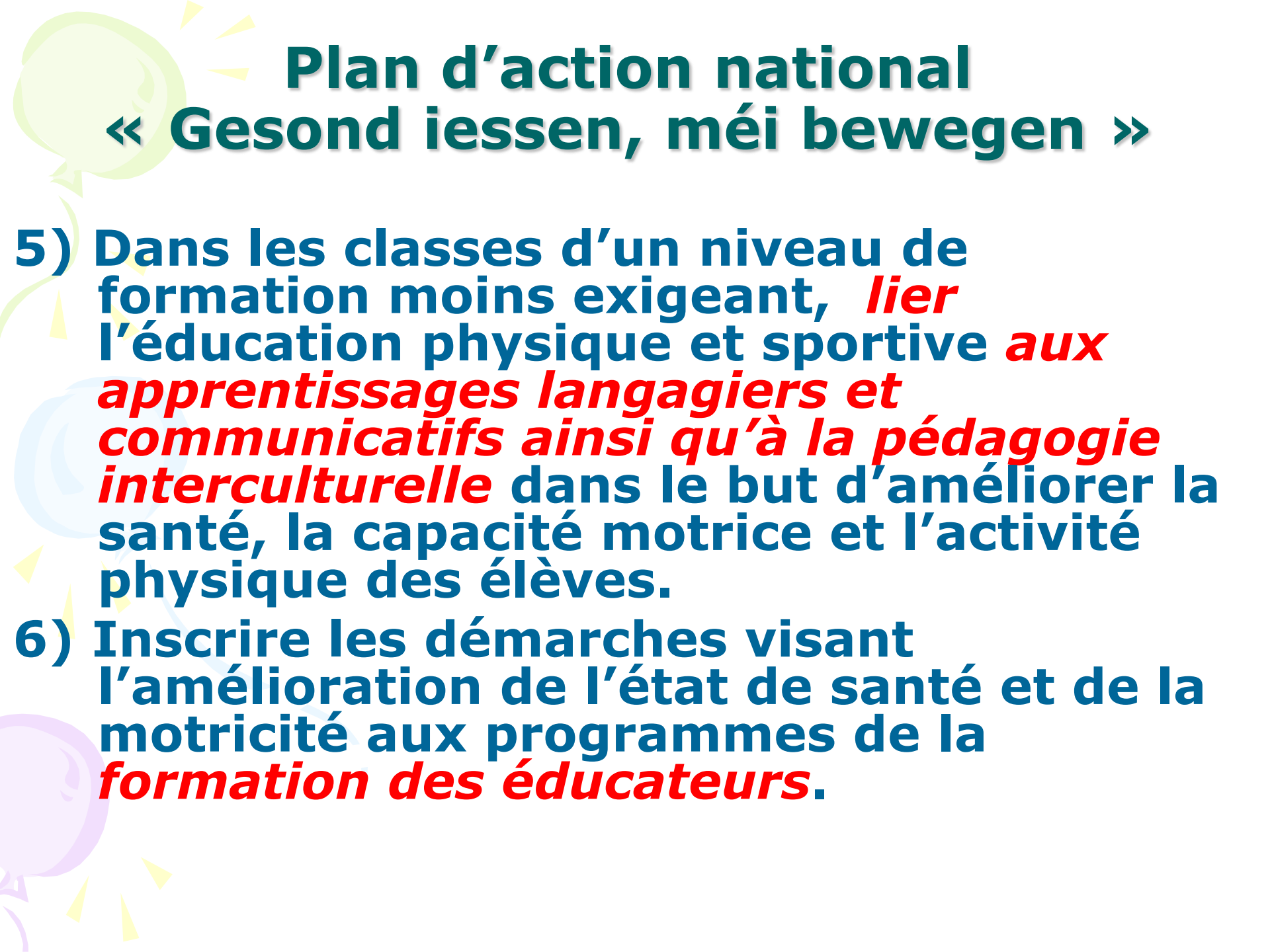


Plan d'action national

« Gesond iessen, méi bewegen »

C.I. 6 Renforcer la place du sport à l'école

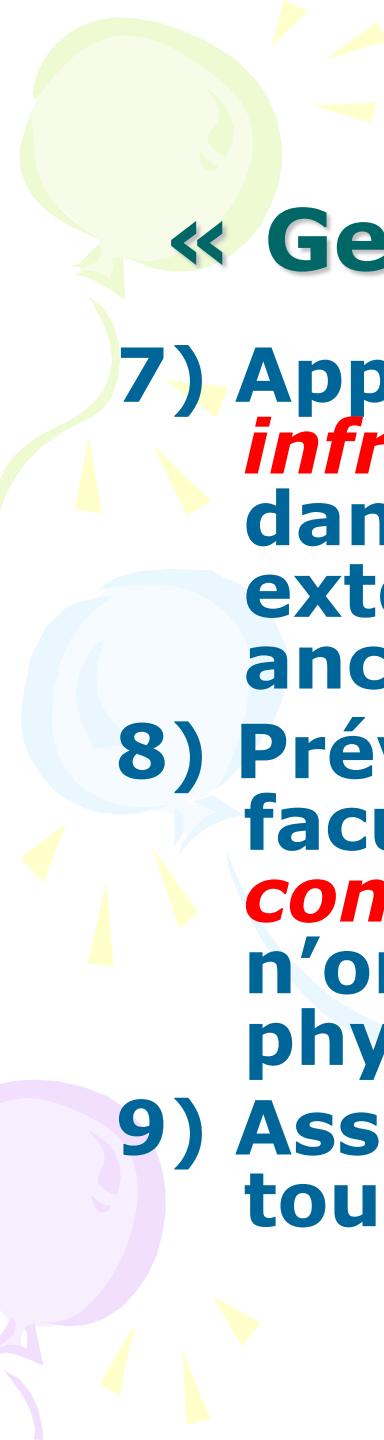
- 1) Maintien du sport à l'école **obligatoire** pour toutes les classes à plein temps.
- 2) Étendre les horaires scolaires de façon à rendre possible une **offre** scolaire obligatoire et/ou facultative **plus large**.
- 3) Mettre en œuvre la **démarche par compétences** pour la branche « éducation physique ».
- 4) Préciser le rôle de la branche « éducation physique » dans les différentes procédures **d'orientation**, notamment en classe de 9e de l'enseignement secondaire technique.



Plan d'action national

« Gesond iessen, méi bewegen »

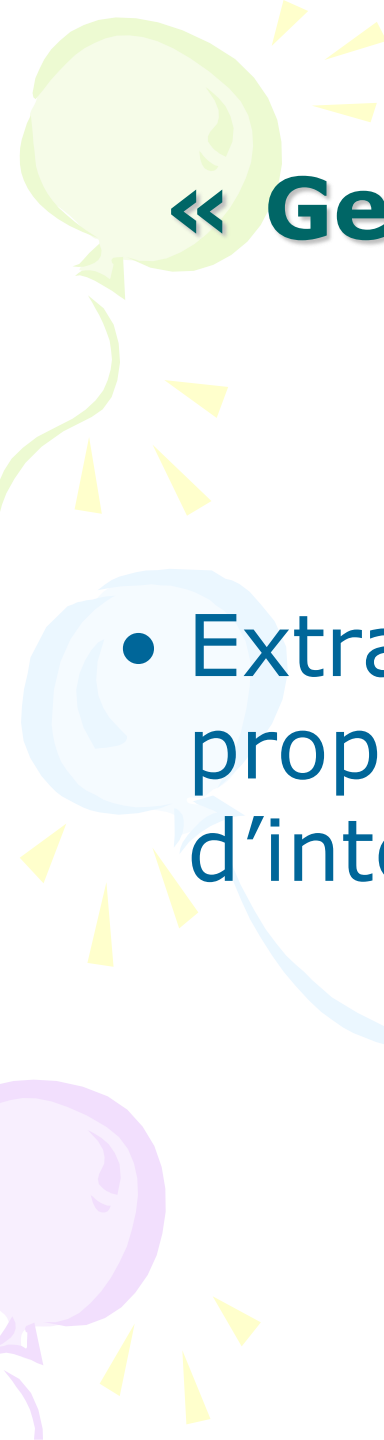
- 5) Dans les classes d'un niveau de formation moins exigeant, **lier** l'éducation physique et sportive **aux apprentissages langagiers et communicatifs ainsi qu'à la pédagogie interculturelle** dans le but d'améliorer la santé, la capacité motrice et l'activité physique des élèves.
- 6) Inscrire les démarches visant l'amélioration de l'état de santé et de la motricité aux programmes de la **formation des éducateurs.**



Plan d'action national

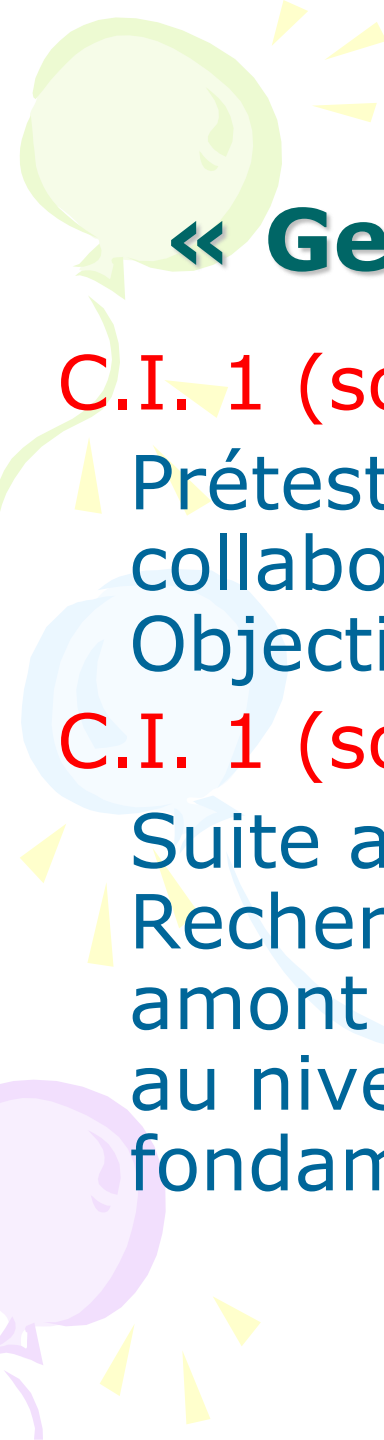
« Gesond iessen, méi bewegen »

- 7) Application du **standard des infrastructures** actuellement réalisé dans les nouvelles constructions et extension à moyen terme aux anciens établissements.
- 8) Prévoir une **offre** obligatoire et/ou facultative **pour les classes concomitantes** qui, actuellement, n'ont pas de cours en éducation physique
- 9) Assurer un **encadrement qualifié** à tous les niveaux.



Plan d'action national **« Gesund iessen, méi bewegen »**

- Extraits du catalogue des mesures proposées dans les 6 Centres d'intérêt



Plan d'action national

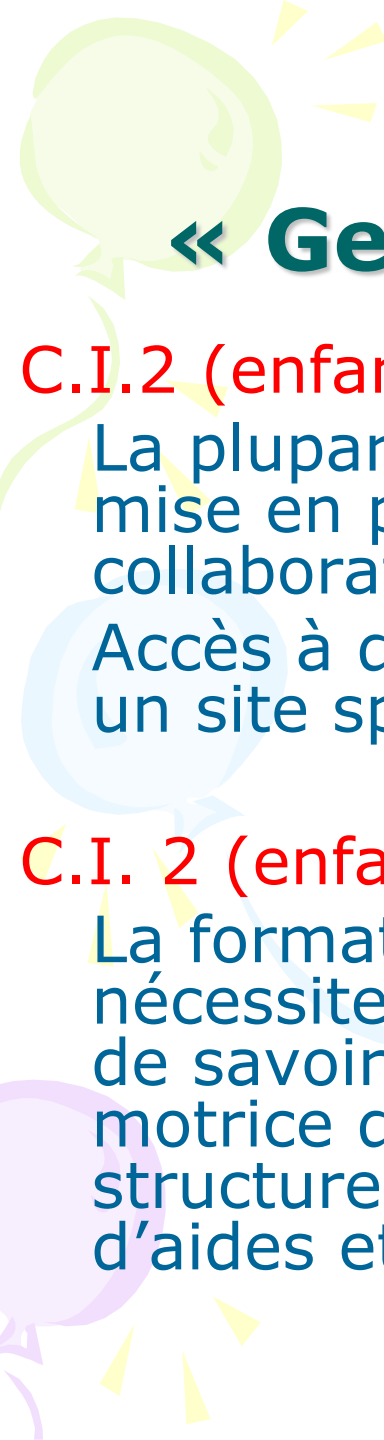
« Gesond iessen, méi bewegen »

C.I. 1 (socles minimaux) ⇒ 1. 1 et 1.2

- ▶ Prétest et test *MOBAQ* sont en cours en collaboration avec l'université de Bielefeld. Objectif visé : MOBAQ-LUX maniable

C.I. 1 (socles minimaux) ⇒ 2.1

- ▶ Suite aux résultats de MOBAQ-LUX : Recherche de priorités à communiquer en amont en vue *d'adaptations / renforcements* au niveau des *plans d'études* de l'école fondamentale



Plan d'action national

« Gesond iessen, méi bewegen »

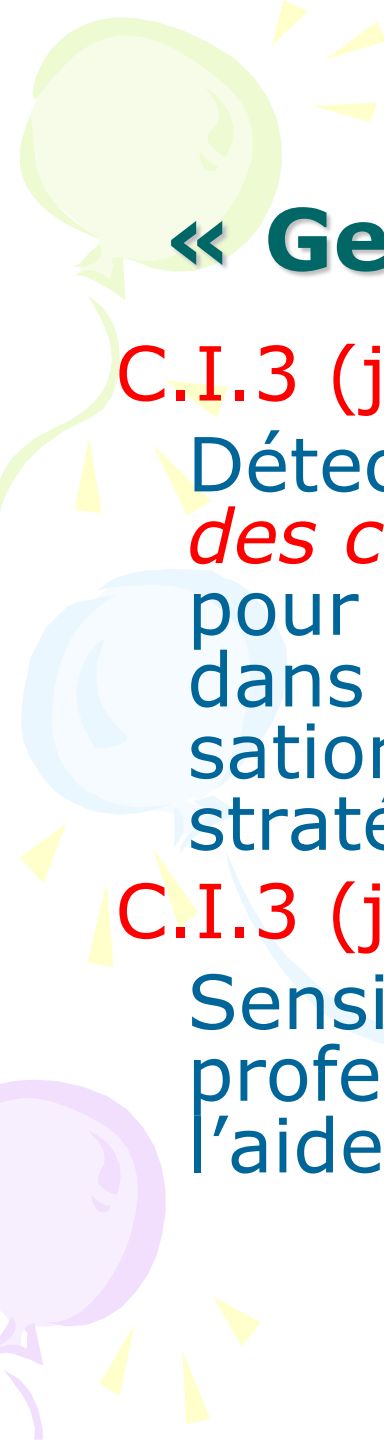
C.I.2 (enfants < 12 ans) ⇒ 1.1 et 1.2

La plupart des *parents* sont sans « (in-)formation » : mise en place de conseils concrets aux parents en collaboration avec les professionnels

Accès à des informations théoriques et concrètes sur un site spécialisé « portail accueilenfant »

C.I. 2 (enfants < 12 ans) ⇒ 2.2

La formation initiale et continue des *éducateurs* nécessite des améliorations en matière de savoir et de savoir-faire pédagogique en vue de l'éducation motrice des jeunes enfants : améliorations structurelles dans les formations et mise en place d'aides et d'informations



Plan d'action national

« Gesond iessen, méi bewegen »

C.I.3 (jeunes garçons et filles) ⇒ 2.2

Détection des points faibles dans *l'offre des clubs de sport* plus particulièrement pour les filles et recherche de solutions dans des étapes successives de sensibilisation du secteur et mise à l'essai de stratégies à employer

C.I.3 (jeunes garçons et filles) ⇒ 3.4 et 3.6

Sensibiliser le *secteur jeunesse*, ses professionnels et ses jeunes et fournir de l'aide au personnel en place

Plan d'action national

« Gesond iessen, méi bewegen »

C.I. 4 (mobilité douce/sport informel) ⇒ 2.2

Diffuser et généraliser l'idée du *chemin à l'école* à effectuer *à pied* ; partager l'expérience déjà acquise dans certaines communes avec le « Pédibus »

C.I. 4 (mobilité douce/sport informel) ⇒ 2.4

Optimiser le réseau national des *pistes cyclables* et réaliser des tronçons d'accès

C.I. (mobilité douce/sport informel) ⇒ 4 3.2

Donner un maximum d'*informations* sur les possibilités de *pratique sportive informelle* au moyen de sites Internet, informations régionales et locales



Plan d'action national

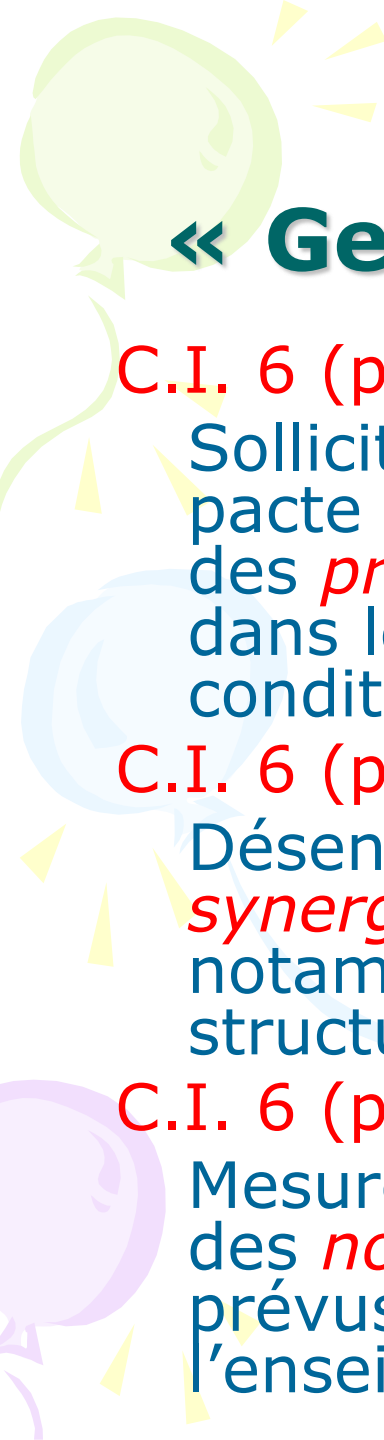
« Gesond iessen, méi bewegen »

C.I. 5 (offre sportive locale et nationale) ⇒ 2.1 et 2.3

Développer et mettre en œuvre des concepts couvrant les besoins de l'ensemble de la population entière (âge, intérêt, savoir-faire sportif...) : recherche de *modèles locaux globaux*, adaptés aux données locales, recherchant des synergies et garantissant des flux et transferts faciles. Prise en compte *d'expériences acquises* dans des projets-pilotes.

C.I. 5 (offre sportive locale et nationale) ⇒ 2.4

Conception et mise en œuvre d'une *campagne générale en faveur de modes de vie incluant une activité physique régulière* accessible à toutes les couches de la population



Plan d'action national

« Gesond iessen, méi bewegen »

C.I. 6 (place du sport à l'école) ⇒ 1.2

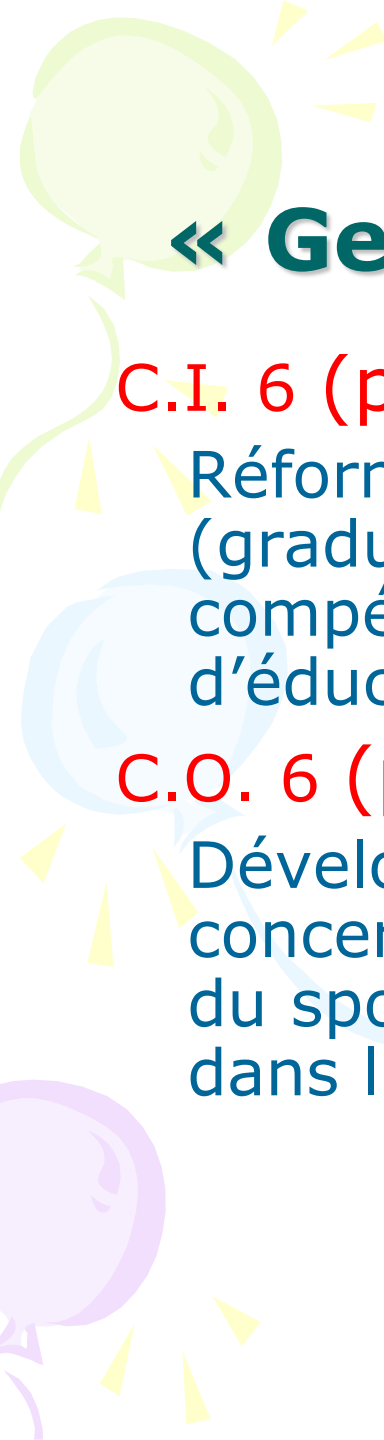
Sollicitation des intervenants concernés pour un pacte visant la *réalisation effective* et optimale des *programmes* d'éducation physique et sportive dans les écoles, notamment la garantie des conditions de réalisation nécessaires.

C.I. 6 (place du sport à l'école) ⇒ 2.4

Désenclavage du *sport à l'école* par la création de *synergies* et de *coopérations* au niveau local, notamment avec les clubs de sport et les structures d'accueil

C.I. 6 (place du sport à l'école) ⇒ 3.1 et 3.3

Mesures d'aides pour faciliter l'implémentation des *nouveaux programmes par compétences* prévus dans l'enseignement fondamental et dans l'enseignement post-fondamental



Plan d'action national

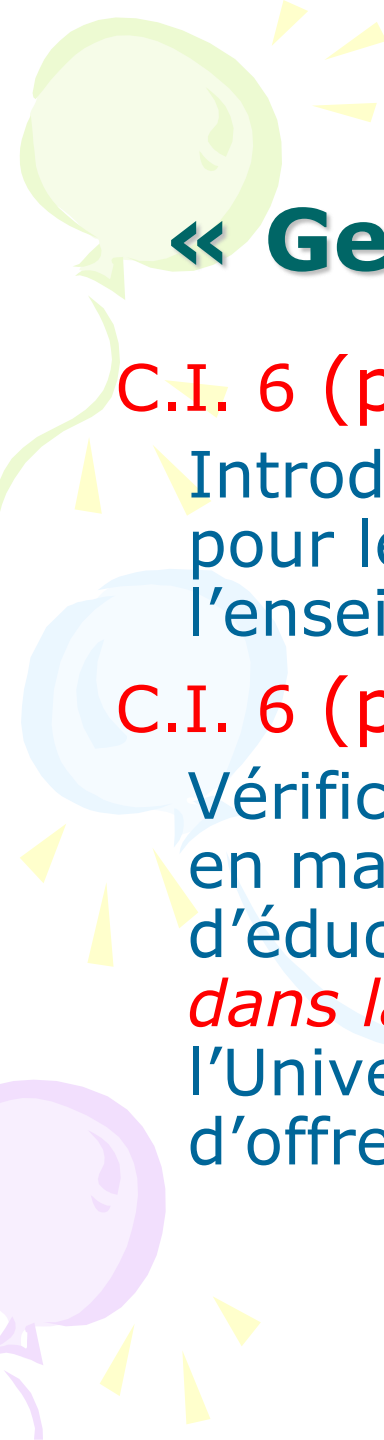
« Gesond iessen, méi bewegen »

C.I. 6 (place du sport à l'école) ⇒ 6.1

Réforme des *formations des éducateurs* (gradués) avec un accent nouveau sur les compétences pédagogiques en matière d'éducation motrice

C.O. 6 (place du sport à l'école) ⇒ 7.1 et 7.2

Développement et diffusion de *recommandations* concernant les *infrastructures sportives* en faveur du sport scolaire dans l'école fondamentale et dans l'école post-fondamentale



Plan d'action national

« Gesond iessen, méi bewegen »

C.I. 6 (place du sport à l'école) ⇒ 8.1

Introduction d'une éducation sportive *facultative* pour les élèves des *classes concomitantes* de l'enseignement professionnel

C.I. 6 (place du sport à l'école) ⇒ 9.1

Vérification du profil de *l'instituteur généraliste* en matière de compétences en matière d'éducation motrice; recherche *d'adaptations dans la formation* pour la filière d'études BScE à l'Université du Luxembourg, multiplication d'offres de formation continue dans ce domaine.

Plan d'action national « Gesond iessen- méi bewegen »

Extension du plan d'action national dans le domaine spécifique de l'activité physique



INTRODUCTION

Dans la foulée d'études sur l'état de santé et les habitudes de vie des populations dans de nombreux pays, le Luxembourg a mené en 2004 une étude exhaustive sur la motricité et l'état de santé de jeunes résidents luxembourgeois (1), publiée en 2006. Suite notamment à cette étude, la nécessité d'action interministérielles devenait inhérente et une déclaration politique commune de 4 ministres (Education nationale, Famille, Santé, Sport) s'alliant pour établir et mettre en œuvre un plan d'action national appelé « Gesond iessen- méi bewegen » (GIMB)(2) visant parallèlement 2 domaines d'intervention : l'alimentation saine et l'activité physique était officialisé.

Dans un premier temps, le domaine de l'activité physique est soumis à révision pour élargir sa base d'action. Le domaine de l'alimentation saine suivra dans la trace, attendant de mener à terme des initiatives en cours et définissant ses propres partenaires et multiplicateurs qui sont, pour un certain nombre de questions, différents de ceux concernés par le domaine de l'activité physique.

Ce plan d'action a introduit la démarche de stratégies communes aux quatre ministères signataires, notamment par la création d'un comité interministériel chargé de coordonner les initiatives conçues et lancées dans le cadre du plan d'action national. La création d'un logo faitier pour le plan d'action et d'un label a été un élément de cohérence dans les démarches ayant pour objectif la sensibilisation et l'adhésion de partenaires locaux ou sectoriels. Ceux-ci ont mené près de 150 projets dont certains ont développé un caractère répétitif, signe d'une durabilité espérée et d'une adhésion au Plan d'action national GIMB. Lors de 4 « Journées nationales de l'alimentation saine et de l'activité physique »

-
- (1) Bös K. et al : Gesundheit, motorische Leistungsfähigkeit und körperlich-sportliche Aktivität von Kindern und Jugendlichen in Luxemburg , 2006
http://www.men.public.lu/publications/etudes_statistiques/etudes_nationales/
- (2) Plan d'action pour la promotion de l'alimentation saine et de l'activité physique, 2006
<http://www.sante.public.lu/fr/catalogue-publications/rester-bonne-sante/activite-physique/plan-action-promotion-alimentation-saine-activite-physique/index.html>

les promoteurs ministériels et les partenaires et multiplicateurs ont pu se rencontrer pour s'informer et s'échanger en vue de stratégies plus pointues et performantes et pour planifier d'une manière dynamique et durable l'envergure et l'orientation du programme national. On peut dire que le message GIMB circule dans un certain nombre de réseaux mais nécessite une plus grande visibilité auprès du grand public.

Conscients de leur potentiel d'intervention directe dans leurs secteurs, les 4 ministères ont également pris des initiatives au sein des structures dont ils ont la tutelle, chacun des ministères ayant ses spécificités et ses partenaires privilégiés. Là encore, un certain nombre de campagnes, initiatives ou projets précis ont vu le jour.

Le Plan d'action national « GIMB », lancé en 2006 devait s'étaler jusqu'en 2012 ; il n'est donc pas clôturé.

Avec une deuxième étude longitudinale (3) sur la motricité des enfants et des adolescents réalisée en 2008 et publiée en 2010, les faits constatés auparavant se sont confirmés et précisés. Il est vrai qu'on ne pouvait pas s'attendre à une amélioration de la situation compte tenu du court intervalle entre les deux études et de la mise en place relativement hésitante de mesures concrètes. Cependant, il s'est avéré que pour améliorer la situation auprès des enfants et adolescents les mesures doivent être plus systématiques, plus visibles, plus transversales, plus concrètes et, surtout, faire partie d'une priorité sociétale clairement soulignée par les décideurs politiques. Tel avait déjà été le cas à travers la déclaration politique de 4 ministres en 2006. Il s'est avéré au cours de nombreux moments de réflexion que l'assise du plan d'action (toujours en vigueur) devrait s'élargir considérablement, impliquant nombre d'acteurs importants du domaine de l'activité physique, créant et améliorant des environnements et des circonstances favorables, n'oubliant aucun des acteurs potentiels, cherchant des alliances nouvelles et mettant en réseau des initiatives déjà existantes ou à créer.

Dans cette perspective, un groupe de réflexion instauré devant l'arrière-fond des résultats de l'étude de 2010 a entamé des travaux en vue de fournir des pistes supplémentaires en élargissant les réseaux des partenaires décisifs et en développant celles qui existent, ceci dans un premier temps pour le volet de l'activité physique.

Les résultats de l'étude de 2010 ont servi de référence pour définir les pistes à privilégier dans l'optique d'une plus grande généralisation du plan d'action pour le domaine de l'activité physique. Six grands domaines (« centres d'intérêt ») ont été proposés, à l'intérieur desquels la volonté de faire avancer les choses s'exprime par des objectifs clairement formulés, meublés, eux, par des mesures concrètes avec indication précise, quoique non exhaustive, des acteurs politiques et leurs partenaires sectoriels concernés et engagés.

(3) Matthias Wagner et al: Luxemburger Längsschnittstudie / Entwicklung von motorischer Leistungsfähigkeit, körperlich-sportlicher Aktivität und Gesundheit von Kindern und Jugendlichen in Luxemburg, 2010
http://www.men.public.lu/publications/etudes_statistiques/etudes_nationales/

Centre d'intérêt N°	Libellé	Principaux acteurs concernés
1	Socles minimaux de motricité	Education, Famille, Santé, Sports
2	Stimulation et éducation motrice des enfants	Famille, Santé, Sports, Education, Intérieur
3	Motiver et mobiliser les filles et les garçons pour les activités physiques et sportives	Egalité des chances, Santé, Sport, Famille/Jeunesse, Intérieur
4	Favoriser la mobilité douce et le sport informel	Intérieur, Développement durable et Infrastructures, Tourisme, Sport
5	Compléter et améliorer l'offre sportive locale et nationale	Education, Famille, Intérieur, Sports,
6	Renforcer la place du sport à l'école	Education, Intérieur, Famille, Sport

Le nombre de ministères concernés et engagés a plus que doublé ; il faut également considérer les partenaires de ces ministères pouvant intervenir directement et efficacement (le COSL pour le Département ministériel des Sports, le SYVICOL et les communes pour le Ministère de l'Intérieur et de la Grand Région, le « Verkeiersverbond » pour le Ministère du Développement durable et des Infrastructures pour n'en citer que quelques-uns). C'est l'expression concrète de l'assise plus large de la stratégie en faveur de la promotion d'habitudes de vie plus saine, dans le cadre du plan d'action, recherchée auprès et obtenue avec de nouveaux partenaires. Ceci lui confère une dimension nationale et souligne son aspect prioritaire dans l'orientation politique à moyen et long terme du Gouvernement en entier.

Il ne s'agit pas d'une simple addition d'interventions isolées des différents ministères, mais bien de mesures relevant d'une certaine cohérence, décidées et soutenues par les acteurs concernés. On peut parler de véritable politique transversale, non seulement dans sa conception, mais également dans sa mise en œuvre.

En mettant en pratique la transversalité des intentions et actions politiques le Plan d'action national répond aux recommandations formulées dans des documents successifs adoptés et diffusés par des instances au niveau européen, tant de la part de la Commission Européenne que de la part du Parlement européen et se joint aux initiatives déjà prises dans d'autres pays. (4) (5) (6) (7)

En adoptant Le Plan d'action national GIMB en réunion du Gouvernement en Conseil, le Gouvernement lui a donné une certaine visibilité voire priorité qui devrait avoir un impact positif sur sa mise en œuvre et représente un encouragement puissant à tous les acteurs sollicités.

(4) Commission Européenne : Livre blanc sur le Sport, 2007
[http://ec.europa.eu/sport/pub/doc892_en.htm\(5\)](http://ec.europa.eu/sport/pub/doc892_en.htm(5))

(5) Communication de la Commission Européenne au Parlement européen – Développer la dimension européenne du Sport, 2011
http://ec.europa.eu/sport/news/news984_en.htm

(6) Lignes d'action recommandées par l'UE en matière d'activité physique /Actions politiques recommandées dans le cadre du soutien d'une activité physique favorable à la santé, 2008
http://ec.europa.eu/sport/library/doc486_en.htm

(7) In Form – Der nationale Aktionsplan zur Prävention von Fehlernährung, Bewegungsmangel, Übergewicht und damit zusammenhängenden Krankheiten, 2008
<http://www.besseressenmehrbewegen.de/index.php?id=341>

La présente extension du Plan d'action national GIMB fait également le lien vers d'autres plans d'action nationaux, notamment celui de la Mobilité douce, celui des l'Egalité des chances ou encore le Pacte Jeunesse. Ce fait renforce l'aspect transversal de ses intentions et souligne la multiplicité des pistes offertes aux citoyens pour devenir plus actifs. Il a été veillé d'établir des listes de mesures présentant un équilibre entre des activités organisées et des possibilités d'activités physiques et sportives informelles, permettant à chacun de faire un choix répondant à ses propres aspirations et besoins, faisant appel ainsi à sa propre responsabilité de citoyen et d'individu.

Le plan d'action met un accent accru sur les mesures à l'intention des jeunes, notamment des enfants en bas âge. C'est en promouvant des mesures préventives et formatives qu'il entend éviter la nécessité de mesures de redressement ultérieures. C'est dans cette logique que des partenaires très précis sont sollicités, surtout ceux qui sont en charge des enfants dès leur naissance. Dans cet ordre d'idées, une aide d'orientation est prévue pour les parents, acteurs privilégiés et déterminants pour la voie que vont prendre leurs enfants, afin de les aider à permettre à leurs enfants de devenir des individus curieux, actifs, avides de satisfaire à leur besoin naturel de bouger. Le soutien pour un départ actif dans la vie revient en premier lieu aux parents en créant un cadre favorable dans la famille à travers des activités familiales et en adhérant à des offres organisées à cet effet. Les propositions du plan d'action s'inscrivent également dans l'esprit d'une politique générale respectueuse des besoins fondamentaux de l'enfant et favorable à leur épanouissement, contribuant ainsi à l'évolution vers une société respectant ces mêmes principes et incluant les parents dans les offres, expériences et formations pour encourager leur enfant à pratiquer des activités physiques adaptées à son âge.

Pour autant que des situations familiales difficiles (familles monoparentales ou en instance de divorce, familles nombreuses, éparpillement de la prise en charge de l'enfant.....) puissent représenter un obstacle à des initiatives à prendre par les parents, le support d'acteurs sociaux et éducatifs est à viser pour garantir à ces enfants une certaine chance de développement harmonieux et d'accès à des modes de vie sains.

Il en est de même pour des familles faisant partie de milieux socio-économiques moins favorisés. Au nom d'une équité sociale, le même support de la part d'acteurs sociaux et éducatifs est nécessaire et, principe important à viser, l'accessibilité générale aux offres, actions et initiatives doit être garantie par leurs concepteurs et organisateurs, afin d'éviter toute exclusion sociale dans le cadre du plan d'action.

Il importe également que dans les programmes proposés la situation de personnes à besoins spécifiques soit prise en considération ; chaque acteur et planificateur est invité à répondre à ce souci.

Il faut considérer le plan d'action comme mise en place d'un cadre qui permet aux individus de tous âges de prendre leurs décisions personnelles en accord avec leurs préférences et aspirations. Il ne saurait être question de dirigisme, mais plutôt d'un effort collectif de la part de décideurs politiques, relayés par des partenaires et multiplicateurs pour rendre les choix sains et personnels faciles et accessibles, la prise de responsabilité finale restant auprès de chaque citoyen. Les concepteurs du plan d'action plaident pour une société composée d'individus responsables auxquels il convient de

faciliter l'accès à des modes de vie sains et équilibrés, objectif majeur de ce plan d'action.

Il ne s'agit pas d'un nouveau plan d'action national, mais de l'extension étoffée du Plan d'action national « Gesond iessen, méi bewegen » dans le domaine de l'activité physique mise en œuvre en 2006 dont les objectifs sont maintenus :

- *Sensibiliser et informer sur l'importance de modes de vie favorables à la santé physique, psychique et sociale*
- *Manger sain et équilibré*
- *Augmenter en quantité et en qualité l'activité motrice de la population, notamment des enfants et adolescents*

Et dont les grands principes de mise en œuvre restent valables :

- *Agir en commun*
- *Renforcer l'existant*
- *Chercher des partenaires sur le terrain*
- *Engager un processus dynamique et évolutif*

La présente extension du plan d'action en vigueur concerne le volet de l'activité physique, celui de l'alimentation saine n'étant pour l'instant pas modifié. Dans le cadre de ce volet, certaines initiatives sont encore en cours et nécessitent une analyse finale avant que soient entamées des réflexions complémentaires. Une telle démarche sera initiée, ceci à court ou moyen terme.

Centre d'intérêt 1

Socles minimaux de motricité

INTRODUCTION

Les études de motricité récentes ont clairement montré que grand nombre des enfants et adolescents luxembourgeois présentent d'énormes déficits au niveau de leur habileté et motricité. Ainsi, il s'avère important d'analyser à quel niveau une intervention dans le contexte de l'école, seul lieu où chaque enfant est obligé de passer un certain temps jusqu'au moins l'atteinte de l'âge de la fin de la scolarité obligatoire, pourrait être judicieuse.

L'introduction de l'approche par compétences étant un des piliers de la réforme de l'école fondamentale, de même que lors des réformes actuellement en planification de l'enseignement secondaire (la réforme de la formation professionnelle, la réforme du cycle inférieur et du cycle supérieur de l'enseignement secondaire), des socles de compétence minimaux à atteindre par tous les élèves ont été définis aussi en éducation motrice et physique pour chaque cycle d'enseignement du système scolaire luxembourgeois. Ainsi il s'impose d'analyser comment ces socles, ou d'autres socles de motricité encore à définir, pourraient se rendre utiles dans le contexte de la promotion de l'état de santé et de la motricité des enfants et adolescents luxembourgeois.

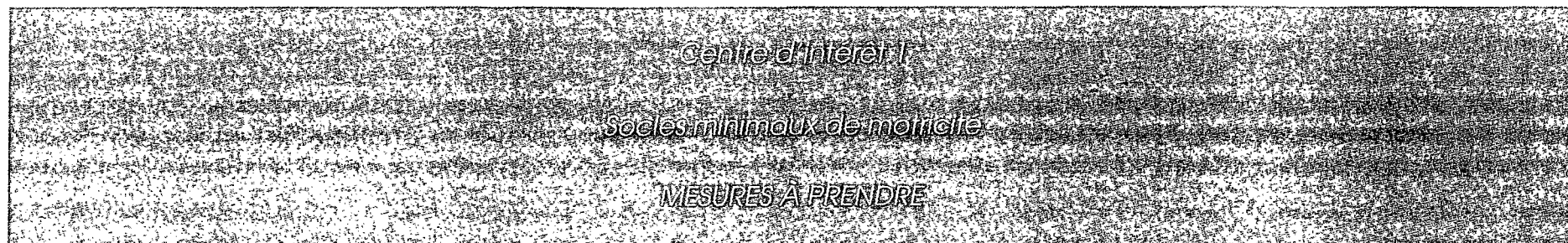
1) Fixer pour chaque tranche d'âge des socles minimaux pour la condition physique que chaque enfant doit réaliser

Il s'agit de revoir les socles déjà définis et d'y ajouter d'autres qu'on puisse utiliser pour faire un constat régulier du niveau de compétence motrice atteint par les élèves à plusieurs tranches d'âge à définir. Opérationnalisés, ces socles minimaux devraient permettre, éventuellement utilisés dans des tests réguliers, plusieurs utilisations favorables :

- Etat des lieux régulier du niveau de compétence de motricité des enfants et adolescents luxembourgeois
- Possibilité de réagir à des déficits précis par des programmes d'intervention
- Utilisation des résultats dans les écoles pour adapter les programmes d'école et pour proposer aux enfants et aux parents des activités de remédiation

2) Définir un plan de prise en charge à réaliser au cas où l'enfant ne réalise pas les socles minimaux

Lors de déficits de grande envergure chez l'enfant individuel, des mesures de remédiation et d'intervention ciblées pourraient être proposées aux élèves et aux parents dans des entretiens. Il s'agit donc de prévoir une large offre de prise en charge pour les enfants n'atteignant pas la plus grande partie des socles minimaux. Dans ce contexte, il s'agit d'une part d'analyser les offres possibles déjà existantes, et d'autre part d'étudier quelles nouvelles offres on pourrait créer davantage.



1. FIXER POUR CHAQUE TRANCHE D'ÂGE DES SOCLES MINIMAUX POUR LA CONDITION PHYSIQUE QUE CHAQUE ENFANT DOIT REALISER

Domaine	Mesures	Intervenants	Calendrier		
			2011	2012	2013 et >
Développement de socles minimaux pour la motricité des enfants de 10 à 12 ans	Utilisation de la batterie de tests « MOBAQ » et adaptation aux exigences du Luxembourg ☛ <i>réalisation d'un pré-test en vue d'une réduction de la batterie de tests</i>	MENFP	Exploration/ Planification/Réalisation		
Mise en place de tests réguliers pour la motricité des enfants de 10 à 12 ans	Réalisation de « MOBAQ » au début de chaque année scolaire dans toutes les classes 7 ^e de l'enseignement secondaire ☛ <i>essai du projet « MOBAQ » dans quelques lycées-pilote</i> ☛ <i>réalisation du projet « MOBAQ » dans tous les lycées de l'enseignement secondaire</i>	MENFP	Exploration/ Planification/Réalisation Exploration	 Planification/Réalisation	
Développement de socles minimaux pour la motricité pour les enfants de 6 à 8 ans (« socles 6-8 »)	Développement d'une batterie de tests pour évaluer la motricité des enfants de 6 à 8 ans ☛ <i>coopération avec des institutions (universités, instituts, etc.) capables de développer de tels tests</i>	MENFP	Exploration/ Planification	Réalisation	
Mise en place de tests réguliers pour la motricité des	Réalisation des tests de motricité au début de chaque année scolaire dans toutes les classes d'un niveau (à définir) de l'enseignement fondamental	MENFP			

enfants de 6 à 8 ans	<i>• essai du projet « socles 6-8 » dans quelques écoles-pilote</i> <i>• réalisation du projet « socles 6-8 » dans toutes les écoles de l'enseignement fondamental</i>				Exploration/ Planification/Réalisation Exploration/ Planification/Réalisation
----------------------	---	--	--	--	--

2. DEFINIR UN PLAN DE PRISE EN CHARGE A REALISER AU CAS OU L'ENFANT NE REALISE PAS LES SOCLES MINIMAUX

Domaine	Mesures	Intervenants	Calendrier		
			2011	2012	2013 et >
Utilisation des résultats du projet « MOBAQ » au niveau national	Conception d'un dispositif de mesures possibles au niveau national suite aux résultats du projet « MOBAQ » <i>• interprétation régulière des résultats du projet « MOBAQ »</i> <i>• déduction et conception de priorités et d'adaptations dans la formation motrice des enfants à l'âge de 6 à 12 ans</i>	MENFP		Exploration/ Planification Exploration/ Planification	Réalisation Réalisation
Utilisation des résultats du projet « MOBAQ » au niveau des lycées	Conception d'un dispositif de mesures possibles au niveau des lycées <i>• adaptation éventuelle des plans d'études et/ou programmes des lycées</i> <i>• création éventuelle d'offres supplémentaires d'activités motrices (de remédiation) au niveau des lycées</i> <i>• feedback individuel pour les parents d'enfants avec difficultés au niveau moteur avec une sensibilisation pour les offres de remédiation existantes</i>	MENFP		Exploration/ Planification Exploration/ Planification Exploration/ Planification	Réalisation Réalisation Réalisation
Utilisation des résultats du projet « socles 6-8 » au niveau national	Conception d'un dispositif de mesures possibles au niveau national suite aux résultats du projet « socles 6-8 » <i>• interprétation régulière des résultats du projet « socles 6-8 »</i> <i>• déduction et conception de priorités et d'adaptations dans la formation motrice des enfants à l'âge de 3 à 6-8</i>	MENFP			Exploration/ Planification/Réalisation Exploration/ Planification/Réalisation

	ans				
Utilisation des résultats du projet « socles 6-8 » au niveau des lycées	Conception d'un dispositif de mesures possibles au niveau des écoles fondamentales ☞ adaptation éventuelle des plans de réussite scolaire des écoles fondamentales ☞ création éventuelle d'offres supplémentaires d'activités motrices (de remédiation) au niveau des écoles fondamentales ☞ feedback individuel pour les parents d'enfants avec difficultés au niveau moteur avec une sensibilisation pour les offres de remédiation existantes	MENFP			Exploration/ Planification/Réalisation Exploration/ Planification/Réalisation Exploration/ Planification/Réalisation

Centre d'intérêt 2

Stimulation et éducation motrice des enfants *avant l'obligation scolaire* respectivement ayant *l'âge de fréquenter l'école fondamentale obligatoire*

INTRODUCTION

Stimuler pour développer est l'un des principes majeurs pour l'éducation en général, pour l'éducation motrice en particulier. Il s'agit de permettre aux potentialités innées de chaque être humain de se développer et de s'actualiser dans la vie courante. Arriver à ce but n'est pas l'affaire des seuls parents, ni d'une seule institution, serait-ce l'école. Une politique globale en faveur des enfants visant une société qui est en faveur des enfants est à mener. Ceci n'est pas une moindre affaire.

Pour stimuler il faut des stimulateurs et des situations favorables à ce que ces incitations puissent avoir un impact positif sur le développement des enfants. Il s'agit de profiter des atouts qu'offrent les institutions en charge des enfants dans notre pays, réduire l'impact d'éventuelles barrières et renforcer les facteurs facilitateurs pour informer, conseiller, et soutenir les parents, acteurs principaux dans le processus d'éducation des enfants et auxquels incombe toujours, nonobstant d'autres intervenants, la dernière décision quant à l'orientation à donner à l'éducation (dans le cas présent : l'éducation motrice) de leurs propres enfants.

1) Personnes, lieux et occasions pouvant jouer un rôle dans l'éducation motrice et l'activité physique des enfants jusqu'à la fin de l'obligation scolaire

Les personnes dans l'entourage familial direct et les professionnels sollicités par lui (médecins, services médicaux et sociaux) ainsi que les institutions auxquelles l'enfant est confié sont les acteurs privilégiés.

- Parents, Tuteurs, Grands-parents, frères et sœurs
- Pédiatres, sages-femmes, services de la médecine périnatale,
- Services d'intervention précoce,
- Services d'assistance familiale
- Structures d'accueil de jour (MRE, crèches, foyers de jour, assistants parentaux)
- Structures d'accueil permanents (foyers, internats)
- Structures privées, initiatives communales,
- Ecoles

Certains facteurs peuvent jouer un rôle inhibiteur en vue de l'intervention des acteurs

- manque d'information (précise ou détaillée)
- temps d'intervention réduit auprès de l'enfant
- priorités et habitudes de la famille
- absence ou éloignement d'espaces ou d'occasions pour favoriser le développement moteur
- charge scolaire importante

D'autres facteurs peuvent favoriser l'éducation motrice des enfants

- disponibilité en termes de temps et engagement actif des parents/tuteurs
- niveau de compréhension des parents/tuteurs
- aisance matérielle de la famille
- intégration sociale de la famille
- composition de la famille
- offre d'activités physiques de tous genres facilement accessibles.

En termes d'efficacité de la stimulation en vue du développement moteur, c'est la somme des moyens disponibles et l'ensemble des know-how disponibles qui comptent, même si ce sont toujours en dernier lieu les parents /tuteurs qui prennent la décision d'être eux-mêmes acteurs ou de mettre leur enfant au contact avec un acteur averti. A noter également que les décisions et comportements des parents ont une origine multifactorielle et qu'on ne peut le plus souvent pas les imputer à une seule cause.

Par la suite il sera essayé de clarifier les rôles des acteurs potentiels, sachant toutefois que ces rôles peuvent s'entrecroiser et se compléter.

2) Les parents (*), premiers stimulateurs et créateurs d'une ambiance favorable au développement moteur et aux habitudes de vie active

Il s'agit de sensibiliser les parents / tuteurs et de les préparer à leur rôle irremplaçable de stimulateur du développement moteur de leur enfant. Ce rôle est délicat car souvent, les parents ne se sentent pas suffisamment informés voire « qualifiés » pour jouer un rôle actif dans ce domaine, ce qui parfois les amène à laisser prendre les enfants eux-mêmes les décisions quant à leurs préférences, alors que ceux-ci ne possèdent pas forcément les capacités de décider par rapport à leur âge. Il ne faut non plus sous-estimer l'influence pouvant être exercée par des frères et sœurs ou encore des amis, l'idéal étant d'établir une sorte de partenariat entre parents et enfants au sein d'une famille. Pour accéder aux parents il n'y a pas de voie royale. Il s'agit de canaliser les informations par des voies différentes tout en s'assurant que les messages sont identiques et cohérents. C'est pourquoi il y a lieu de prévoir un certain nombre de mesures.

() Le terme « parents » est à assimiler à toute personne investie du droit d'éducation, soit par exemple les personnes de référence dans les foyers ou toute autre personne ayant la fonction de tuteur*

3) Les structures d'accueil de jour, lieux d'intervention possibles en matière d'éducation motrice.

Il s'agit de sensibiliser les institutions concernées et de garantir les conditions nécessaires pour inclure des séances dédiées à des activités motrices dans le déroulement journalier, notamment en assurant des formations ad hoc pour le personnel et en recherchant des synergies avec d'autres acteurs locaux.

Les structures d'accueil sont (et seront de plus en plus) un lieu-charnière pour le développement global des enfants. Il y a donc lieu de bien outiller ces lieux en leur assurant les conditions nécessaires à une intervention efficace. Pour l'éducation motrice, cela signifie

- que le personnel d'encadrement dispose du know how nécessaire
- que des espaces propices à une éducation motrice soient disponibles
- que le programme d'encadrement des enfants donne le temps nécessaire à des activités physiques

4) Les clubs de sport ou autres cellules d'accueil et leurs offres spécifiques pour le développement moteur des enfants

Le domaine des activités physiques encadrées « hors école et hors structures d'accueil de jour » représente la 3e opportunité d'éducation motrice. Traditionnellement ce sont les clubs sportifs qui occupent ce terrain, mais des offres privées peuvent s'y ajouter, de même que des offres communales pouvant aller d'un simple cours jusqu'à un projet communal global.

Il s'agit d'encourager les clubs de sport à offrir des séances d'éveil moteur, d'initiation sportive adaptée à l'âge des enfants et d'accès au sport de compétition et/ou de prévoir la mise en place de telles offres au niveau communal par des concepts locaux globaux.

5) L'école, lieu de formation motrice et d'initiation sportive de tous les enfants

L'école, seule institution pouvant toucher tous les enfants avec ses leçons obligatoires d'éducation physique, ses programmes d'éducation motrice pour les premières années de scolarité, ses programmes d'éducation physique et sportive pour les années subséquentes, orientés vers le développement de compétences auprès des élèves possède un arsenal de départ favorable à une intervention efficace.

Il s'agit de veiller à ce que l'éducation motrice et l'initiation sportive des enfants scolarisés puissent se dérouler dans de bonnes conditions en vue remplir la mission éducative de l'Ecole.

Comme pour les structures d'accueil visées sub 3), les mêmes questions se posent et attendent des solutions efficaces : il faudrait

- que le personnel enseignant dispose du know how nécessaire
- que des espaces propices à une éducation motrice soient disponibles
- que le programme d'encadrement des enfants donne le temps nécessaire à des activités physiques.

Toutes ces questions sont abordées dans des chapitres spéciaux, à savoir les centres d'intérêt 1 et 6.

Centre d'intérêt 2
Stimulation et éducation motrice des enfants avant l'obligation scolaire respectivement ayant l'âge de fréquenter l'école fondamentale obligatoire
MESURES A PRENDRE

1) Les parents (*), premiers stimulateurs et créateurs d'une ambiance favorable au développement moteur et aux habitudes de vie active

Domaine	Mesures	Intervenants	Calendrier		
			2011	2012	2013 et >
Information du secteur professionnel	Mettre à la disposition des structures périnatales, post-natales et d'encadrement de la petite enfance les informations nécessaires et renforcer leurs compétences pour transmettre les informations-clé et les conseils adéquats aux jeunes parents. ☞ <i>compilation et diffusion de documents destinés aux professionnels</i> ☞ <i>développement d'un document à l'intention des parents</i>	MIFA, DMS, MS, (MENFP) MIFA, DMS, MS, (MENFP)	Exploration/Planification Exploration/Planification	Réalisation Réalisation	
Information des parents	Mettre à disposition des parents des possibilités de s'informer et de se faire conseiller ☞ <i>développement d'un document à l'intention des parents disponible auprès des professionnels</i> ☞ <i>créer, dans le cadre du Portail Accueil Enfance un système d'information interactif permettant aux parents de trouver des indications et conseils sur les structures d'accueil et leurs activités et programmes, des conseils sur l'éducation motrice des enfants (Quoi ? Où ? Comment ?....), des informations sur les places de jeu et les espaces propices à des activités physiques informelles ainsi que sur les offres et initiatives d'éducation motrice, notamment celles pour les enfants de bas âge. Des liens vers une documentation plus étoffée sur l'éducation motrice des enfants compléteront les informations.</i>	MS, DMS, MIFA, (MENFP) MIFA, DMS, MS, MIGR (**),	Exploration/Planification Exploration	Réalisation Planification	Réalisation

(*) Le terme « parents » est à assimiler à toute personne investie du droit d'éducation, soit par exemple les personnes de référence dans les foyers ou toute autre personne ayant la fonction de tuteur

(**) MIGR = MIGR + Syvicol

2) Les structures d'accueil de jour, lieux d'intervention possibles en matière d'éducation motrice.

Domaine	Mesures	Intervenants	Calendrier		
			2011	2012	2013 et >
Renforcement des compétences professionnelles du personnel d'encadrement	Mettre à disposition des institutions une aide conceptuelle en matière d'éducation motrice <i>☞ mise en place d'un programme-cadre pour le développement de la motricité des enfants dans les structures d'accueil de jour</i>	MIFA, DMS, MS, MIGR, (MENFP)	Exploration/Planification	Réalisation	Réalisation
	Adapter le profil de l'éducateur aux exigences du terrain en matière d'éducation motrice <i>☞ renforcement du volet éducation motrice dans la formation initiale des éducateurs</i>	MENFP, MESR, MIFA, DMS	Exploration	Planification	
	<i>☞ mise en place de formations continues interprofessionnelles soit de façon centralisée, soit au moyen de formations in situ par des équipes mobiles, soit encore par la mise à disposition de personnes de ressource</i>	MENFP, MIFA, (DMS)	Exploration/Planification	Réalisation	
	Mettre à disposition des intervenants sur le terrain d'aides de planification et d'action <i>☞ élaboration d'un manuel de l'éducateur pour le domaine de l'activité motrice</i>	MIFA, MENFP, (DMS)	Exploration/Planification	Réalisation	
Echange d'informations et de bonnes pratiques et mise en réseau de structures d'accueil	Structurer les échanges entre professionnels dans le domaine de l'activité physique <i>☞ installation d'un espace professionnel d'information</i>	MIFA, MENFP, (DMS)	Exploration	Planification	Réalisation
	<i>☞ organisation de journées à thèmes sur l'activité physique</i>	MIFA, (MIGR), MENFP	Exploration/Planification	Réalisation	
Recherche de synergies avec d'autres acteurs	Développer des modèles de coopération <i>☞ mise en place de coopérations au niveau local</i> <i>☞ mise en place de coopérations entre institutions d'accueil</i>	MIFA, MENFP, (MIGR), (DMS) MIFA		Exploration/Planification	Réalisation
Adaptation du cahier de charges en matière d'infrastructures et de matériel requis pour des activités motrices dans les structures d'accueil	Faire des plans d'équipement en fonction des capacités d'accueil des structures d'accueil <i>☞ élaboration de solutions locales en fonction des possibilités propres et des accès à d'autres infrastructures</i>	MIFA, MIGR, (DMS), MENFP	Exploration/Planification	Réalisation	
	<i>☞ élaboration de recommandations pour la construction ou l'extension d'infrastructures destinées à l'accueil de jour</i>	MIFA, MIGR, (DMS)	Exploration/Planification	Réalisation	

3) Les clubs de sport ou autres cellules d'accueil et leurs offres spécifiques pour le développement moteur des enfants

Domaine	Mesures	Intervenants	Calendrier		
			2011	2012	2013 et >
Etat des lieux des offres « hors école et hors structures d'accueil de jour »	Faire une analyse quantitative de l'offre sur le plan local en fonction des tranches d'âges <i>☞ réalisation d'une enquête auprès des communes et auprès du mouvement sportif</i>	Voir aussi CI5 MIGR, DMS/COSL	Planification /Réalisation		
	Faire une analyse des priorités de l'offre des intervenants, notamment des clubs sportifs <i>☞ mise en place d'une concertation avec le mouvement sportif et développement d'un concept commun à proposer aux fédérations sportives.</i>	DMS/COSL			
Amélioration et diversification des offres	Améliorer la formation de l'encadrement pour jeunes sportifs <i>☞ révision des formations offertes à l'Ecole Nationale de l'Education physique et des Sports en vue de renforcer l'aspect « enfants et jeunes »</i>	DMS/COSL	Planification /Réalisation	Réalisation	
	Promouvoir une extension des offres des clubs sportifs <i>☞ sensibilisation des clubs sportifs et développement d'un concept général d'offre sportive plus large</i>	DMS/COSL, (MIGR)	Planification		
	Multiplier les projets communaux visant un concept global d'offres d'activités motrices et mettant en jeu tous les acteurs locaux <i>☞ évaluation de projets communaux en cours et développement d'un vademecum à l'adresse des communes intéressées.</i>	DMS/COSL, MIFA, MIGR, (MIFA/Jeunesse)	Exploration/Planification	Réalisation	
Systématisation de modèles de coopération des clubs sportifs avec l'école et les structures d'accueil	Formaliser et réaliser des concepts de collaboration entre les clubs sportifs et les institutions d'éducation formelle et informelle <i>☞ élaboration et implantation de modèles visant une transition des jeunes vers le sport organisé</i>	MENFP, MIFA, DMS/COSL		Exploration/Planification	Réalisation
	<i>☞ élaboration au plan local d'un concept incluant tous les acteurs et définissant leurs interactions</i>	MIFA, MENFP, (DMS/COSL)		Planification	Réalisation

4) L'école, lieu de formation motrice et d'initiation sportive de tous les enfants

(Le rôle de l'Ecole est traité dans le cadre de champs d'intervention 1 et 6)

Centre d'intérêt 3

Motiver et mobiliser les jeunes filles et les garçons pour les activités physiques et sportives

INTRODUCTION

Les 2 études sur l'état de la santé et de la motricité menées en 2004 et 2008 auprès de jeunes de 9, 14 et 18 ans au Grand-Duché de Luxembourg font état d'un décalage des filles par rapport aux garçons tant en terme de niveau des performances motrices qu'en terme d'activité physique en général. Il y a lieu de prévoir des mesures à prendre pour pallier à ce manque évident afin de réduire cette différence.

Il est délicat d'aborder ce terrain sans stigmatiser les personnes visées. D'un autre côté, une approche unilatérale de promotion en faveur des filles comporte le risque de diviser les jeunes et de jeter un doute sur des initiatives qui se basent sur la co-éducation et le « co-encadrement ». Des initiatives menées à l'étranger ont cependant montré qu'une telle approche, si elle est menée conjointement avec un travail en groupes mixtes peut porter ses fruits et générer du respect et de l'encouragement réciproque des filles et des garçons.

Le constat qui a été fait par les études montre la nécessité d'un effort de récupération de ce groupe-cible à partir d'une situation connue en détail. En déterminant les acteurs qui peuvent y contribuer, il est possible de ficeler un paquet cohérent efficace. Il convient évidemment aussi de prévoir des stratégies pour que cette situation ne se produise pas ou le moins possible : il faut également réfléchir à la prévention et analyser quels acteurs peuvent prendre en charge des mesures de prévention.

1) Déceler les groupes-cibles les plus concernés par un manque d'activité physique en vue de l'opportunité d'actions ciblées

Dans les 2 études, on trouve peu d'indicateurs fiables pour obtenir des données plus précises quant à des sous-groupes déterminés par la nationalité, l'appartenance à une conviction religieuse ou encore le statut socio-économique des parents.

Pour ce qui est de l'appartenance à une conviction religieuse, le problème semble de toute évidence très marginal au Grand-Duché de Luxembourg.

L'étude montre clairement que les filles fréquentant les voies de formation les moins élevées (enseignement modulaire, enseignement professionnel) sont en perte de vitesse par rapport aux autres élèves. Sommairement, les élèves fréquentant ce type d'enseignement font plutôt partie de certaines communautés nationales respectivement sont issus de couches sociales plutôt défavorisées, de sorte que ces facteurs peuvent donner des indications supplémentaires pour définir des groupes-cibles parmi les filles. Des informations supplémentaires peuvent donner des indications plus précises sur les groupes-cibles à viser.

2) Les acteurs pouvant intervenir dans le cadre d'une action concertée aux niveaux local et national

L'adhérence (ou non) des jeunes au mouvement sportif organisé d'un côté, à des offres formelles ou informelles d'activité physique et sportive de l'autre côté est un souci partagé par plusieurs acteurs agissant sur des terrains complémentaires. École, clubs sportifs, clubs des jeunes, maisons des jeunes, organisations de jeunesse ou tout simplement un environnement ouvert à la pratique d'activités physiques sont les lieux fréquentés par ces jeunes et donc terrains d'intervention potentiels en vue de redresser la situation.

L'école, par des moyens ou projets spécifiques, peut contribuer à des solutions tant de prévention que de remédiation.

Les fédérations et clubs sportifs peuvent développer des modèles de fidélisation pour les filles (prévention et remédiation).

Le secteur jeunesse par l'intermédiaire des structures qui le composent peut concevoir des initiatives spécifiques notamment pour les « réfractaires » à des offres plutôt classiques.

Des concepts intégrés de promotion d'activités physiques et sportives pour jeunes, notamment pour les filles peuvent être mis en place au niveau local et faire partie d'un Plan communal Jeunesse avec la coopération de partenaires divers.

3) Mise en place d'une campagne visant une participation accrue des jeunes, particulièrement des jeunes filles à des activités physiques et sportives

La mise en place d'une campagne ciblée en faveur des jeunes filles, surtout lorsqu'il s'agit de jeunes moins favorisées, nécessite une approche spécifique. Le secteur jeunesse avec son expérience en matière de travail avec des jeunes, peut être un partenaire intéressant pour développer des mesures en faveur de la population décrite ci-dessus.

Au cours des dernières années, notamment à travers la campagne « Bougez plus, mangez mieux », le Service national de la Jeunesse a suscité une série d'initiatives dans le secteur. Néanmoins l'expérience semble montrer que le volet « activité physique » n'est pas très développé dans le secteur Jeunesse et que le sujet n'est pas très bien maîtrisé. Une des causes pourrait être le programme de la formation initiale des éducateurs. Cependant le secteur a un potentiel d'imagination et d'initiative certain et les professionnels ont une connaissance approfondie des mentalités du groupe-cible; une consultation en vue d'une réflexion participative semble prometteuse.

C'est pourquoi il faudrait donner le temps et les moyens au secteur jeunesse de développer un concept pour des actions en faveur des filles.

En vue d'un ensemble de mesures cohérentes pouvant faire office de campagne, il est proposé de procéder en 3 étapes bien différentes :

Faire l'état des lieux : Publier un état des lieux des actions et initiatives déjà réalisées dans le secteur jeunesse ; avec les instances de formation compétentes mener une réflexion sur le volet « activité physique » de la formation initiale des éducateurs diplômés et des éducateurs gradués. Dans le domaine des infrastructures utilisables pour les sports informels, un relevé est établi au niveau national en vue d'évaluer la densité et la diversité de l'offre.

Acquérir des compétences dans la pratique, connaître les possibilités infrastructurelles et évaluer des possibilités de coopération avec d'autres secteurs : dans le cadre d'une journée thématique le secteur jeunesse réalisera un échange entre le personnel encadrant et mettra en exergue des exemples d'interventions ciblées.

Parallèlement une initiative est lancée au niveau national pour compléter la carte géographique des infrastructures utilisables pour l'activité physique informelle. L'école et le secteur de l'accueil de jour (et de nuit) peuvent s'adjoindre à la réflexion du secteur jeunesse ou développer leurs propres stratégies adaptées aux conditions définies par leur propre secteur. Des échanges des points de vue concernant les grands principes sont organisés entre les secteurs.

Mener une campagne concertée et rechercher des solutions durables dans les Plans communaux Jeunesse : Fort des expériences sur le terrain de la phase précédente et s'appuyant sur la documentation entre-temps établie, une large campagne au cours de laquelle les exemples de bonne pratique seront diffusés, sera éventuellement réalisée. Une aide conceptuelle et logistique institutionnalisée est mise en place et il est veillé à garantir une durabilité aux actions proposées notamment l'inscription d'actions dans les Plans communaux Jeunesse.

Parallèlement des initiatives et projets sont menés à l'école et dans les institutions d'accueil ; une collaboration entre les secteurs est souhaitée, notamment dans le cas d'actions de plus grande envergure.

4) Potentiel d'intervention à titre préventif dans le processus d'éducation formelle et informelle des jeunes filles

La prévention empêche la nécessité de la remédiation. Ainsi, dès l'école fondamentale et dans des structures d'accueil, les filles devraient rencontrer des conditions et situations favorables à la construction personnelle de leur mentalité de « sportive ».

C'est aux enseignants et éducateurs de développer des situations valorisantes pour les filles et de construire des contextes pédagogiques favorables pour la non-discrimination des filles, la mise en exergue des valeurs de la co-éducation et la stimulation des intérêts propres aux filles.

Une stratégie similaire que celle proposée au secteur jeunesse pourrait s'avérer intéressante: recueillir d'abord des exemples de bonne pratique, en dégager les caractéristiques d'une approche positive et développer de nouveaux modèles pour enfin les insérer dans les curricula existants, si possible dans le cadre d'une action pédagogique concertée et / ou limitée dans le temps.

Le souci de prévenir le décrochage des jeunes filles est à introduire dans les priorités de l'encadrement des jeunes dès leur jeune âge pour que le pourcentage de réfractaires à l'activité physique n'atteigne pas la valeur actuellement constatée pour les filles adolescentes. A cela, plusieurs acteurs ont un rôle à jouer :

- l'école par des approches pédagogiques valorisantes pour les deux sexes,
- les structures d'accueil par des approches similaires,
- les clubs sportifs en veillant, dans la mesure du possible, à des offres équitables et un encadrement optimal.

Centre d'intérêt 3
Motiver et mobiliser les jeunes filles et les garçons pour les activités physiques et sportives
MESURES A PRENDRE

1) Déceler les groupes-cibles les plus concernés par un manque d'activité physique en vue d'actions ciblées.

Domaine	Mesures	Intervenants	Calendrier		
			2011	2012	2013 et >
Analyse des modes de vie et des mentalités des jeunes, plus particulièrement des jeunes filles	Réaliser une étude sommaire sur les modes de vie, les mentalités et les fréquentations des jeunes. <i>☞ préparer et réaliser cette étude</i>	MENFP, DMS, (MS), (MIFA/SNJ) MEGA	Exploration/Planification	Réalisation	Publication

2) Les acteurs pouvant intervenir dans le cadre d'une action concertée aux niveaux local et national

Domaine	Mesures	Intervenants	Calendrier		
			2011	2012	2013 et >
Développement d'une stratégie ad hoc à l'école/dans les structures d'accueil	Concevoir des projets pédagogiques et des modules d'enseignement pour des groupes-cibles <i>☞ développer et mettre en pratique des modules de prévention pour l'école fondamentale et secondaire ainsi que pour les structures d'accueil</i>	MENFP, MIFA, (DMS), MEGA	Exploration	Planification,	Réalisation
	<i>☞ développer et mettre en pratique des projets de sensibilisation et de remédiation pour les classes de l'enseignement secondaire et le secteur jeunesse</i>	MENFP, MIFA/SNJ, (DMS)	Exploration	Planification	Réalisation
Développement d'une stratégie ad hoc dans les clubs sportifs	Détecter les points faibles du sport organisé quant à la fidélisation des filles et garçons, plus particulièrement des jeunes filles, développer et mettre en œuvre un concept de prévention et de remédiation <i>☞ analyser la situation avec le sport organisé</i>	DMS / COSL MEGA DMS/ COSL MEGA	Exploration	Planification	Réalisation
	<i>☞ développer une stratégie de sensibilisation et d'accès au sport organisé à l'intention des filles</i>		Exploration	Planification	Réalisation
Développement d'une stratégie ad hoc dans le secteur jeunesse	Analyser la situation dans le secteur jeunesse, développer une stratégie mettant à profit son expérience acquise sur le terrain <i>☞ mener une campagne spécifique (voir point 3)</i>	MIFA/SNJ, DMS, MEGA	Exploration	Planification	Réalisation

Développement d'une stratégie ad hoc dans les Plans communaux Jeunesse	Faire entrer le sujet dans les Plans communaux Jeunesse au sein de concepts globaux <i>☞ établir des modèles réalistes et les proposer aux communes (voir point 3)</i>	MIFA/SNJ, DMS, MIGR, MEGA		Exploration, Planification	Réalisation
--	---	---------------------------	--	----------------------------	-------------

3) Mise en place d'une campagne visant une participation accrue des jeunes, particulièrement des jeunes filles à des activités physiques et sportives

Domaine	Mesures	Intervenants	Calendrier		
			2011	2012	2013 et >
Développement d'une stratégie visant la promotion de l'activité physique dans le secteur jeunesse, notamment auprès des jeunes filles	Faire l'état des lieux des actions et initiatives réalisées dans le secteur jeunesse <i>☞ réaliser ce relevé</i>	MIFA/SNJ	Réalisation		
	Faire l'état des lieux des compétences des éducateurs du secteur jeunesse en matière d'activité physique <i>☞ formuler ce constat</i>	MIFA/SNJ, MENFP, MESR	Planification, Réalisation		
	Faire l'état des lieux des infrastructures utilisables pour les sports informels <i>☞ réaliser ce relevé</i> <i>☞ établir une carte géographique complète de ces infrastructures</i>	MIFA/SNJ, DMS, MIGR MIFA/SNJ, DMS, MIGR	Planification, Réalisation	Réalisation	
	Utiliser les structures de rencontres et d'échanges du secteur jeunesse pour centraliser et répertorier des exemples d'intervention ciblées. <i>☞ Lors d'une journée thématique initier l'échange, inciter à l'action et collectionner les exemples de bonne pratique</i>	MIFA/SNJ, DMS, MEGA		Réalisation	
	Viser des actions concertées avec d'autres acteurs afin de transmettre un message cohérent et de favoriser l'adhésion des jeunes, particulièrement des jeunes filles, à des clubs de sport <i>☞ Echanger l'expérience avec l'Ecole, les clubs de Sport et les structures d'accueil et mettre en place des exemples concrets de coopération</i>	MIFA/SNJ, MENFP, DMS/COSL, MIGR, MEGA		Planification	Réalisation
	Mettre à la disposition des éducateurs du secteur jeunesse certaines aides conceptuelles et logistiques, <i>☞ éditer une documentation étoffée et orientée vers la pratique</i> <i>☞ mettre en place une personne ou une cellule de ressources en vue de conseils et d'aide</i>	MIFA/SNJ, DMS (MENFP), MEGA MIFA/SNJ, DMS, MEGA		Planification Planification	Réalisation Réalisation

	Dans le cadre du Pacte jeunesse, alimenter les futurs plans au niveau local en faveur de la Jeunesse avec des projets et initiatives ayant fait leurs preuves, y compris des formules faisant intervenir plusieurs partenaires <i>se concerter avec tous les partenaires qui collaborent à ces plans et faire des propositions concrètes</i>	MIFA/SNJ, DMS, MIGR, MEGA		Planification	Réalisation
--	---	---------------------------	--	---------------	-------------

4) Potentiel d'intervenir à titre préventif dans le processus d'éducation formelle et informelle des jeunes filles

Domaine	Mesures	Intervenants	Calendrier		
			2011	2012	2013 et >
Mise en place de concepts ayant pour but d'encourager les filles à une pratique régulière d'activités physiques dès le jeune âge.	Introduire dans la formation initiale et continue des enseignants et éducateurs des notions de coéducation et de concepts pédagogiques répondant à des besoins spécifiques des élèves des deux sexes <i>porter des ajoutes aux curricula de formation</i>	MENFP, MESR, MIFA, MEGA	Exploration	Planification	Réalisation
	A l'Ecole et dans les structures d'accueil, concevoir des projets pédagogiques et des modules d'enseignement pour des groupes-cibles définis <i>voir point 2</i>	MENFP, MIFA, (DMS), MEGA	Exploration	Planification	Réalisation
	Dans les clubs sportifs, détecter les points faibles du sport organisé quant à la fidélisation des filles, développer et mettre en œuvre un concept de prévention et de remédiation <i>voir point 2</i>	DMS / COSL	Exploration	Planification	Réalisation

Centre d'intérêt 4 : Favoriser la mobilité douce et le sport informel

L'activité physique ne peut être résumée aux offres formalisées dans les institutions telles que l'école, les structures d'accueil ou encore les clubs sportifs. Elle s'exprime aussi dans des situations de la vie de tous les jours ou dans des activités spontanées. Ce genre d'activité physique a diminué fortement avec l'essor de l'industrialisation, de la mécanisation du travail et de formes motorisées de transport et de déplacement. Des distances de plus en plus courtes ne sont plus effectuées à pied ou à bicyclette, mais en voiture ou en bus, les rues et places publiques ne sont plus tellement accessibles aux jeunes pour y pratiquer des jeux. En bref, l'utilisation de sa propre énergie pour se déplacer (« human powered mobility ») a disparu des habitudes des citoyens et les occasions de pratiquer des jeux ou relever d'autres défis physiques de façon spontanée ont largement disparu.

Il s'agit de *remettre en place des habitudes actives en créant les conditions favorables* nécessaires à une relance et, en même temps, mener des actions de sensibilisation et d'action.

La marche et l'utilisation de la bicyclette sont deux grands axes de promotion rassemblés sous le terme de « mobilité douce ». La pratique d'activités motrices pour les plus petits, de sports en dehors de structures organisées pour les jeunes et les adultes sont à promouvoir en multipliant des espaces spécifiques à cet effet.

1) Déceler les acteurs les plus concernés en vue d'intervenir de façon durable dans la promotion de la mobilité douce

La volonté de se déplacer à pied ou à vélo dépend largement du degré de sécurité et d'attractivité que présente le trajet envisagé. C'est pourquoi l'existence et la configuration de voies, sentiers et chemins sont primordiales pour la promotion de la mobilité douce. Les responsabilités et attributions étant réparties sur plusieurs acteurs, il s'agit de les réunir autour d'une même table afin d'établir ensemble un même concept à la réalisation duquel ils peuvent contribuer, chacun pour sa part.

2) Dresser la liste des interventions en vue de la promotion de la mobilité douce

Une fois les différents acteurs définis et une fois les grandes lignes d'un concept commun établies, il y a lieu de définir les mesures à prendre dans les différents chantiers faisant partie du complexe « mobilité douce ». Ces mesures se résument en deux grands axes : celle de l'optimisation des infrastructures et celle de la sensibilisation des citoyens en vue de les utiliser.

3) Soutenir et multiplier les mesures visant à promouvoir l'activité physique et sportive informelle

L'activité physique et sportive informelle, celle qui utilise des infrastructures en dehors de toute cellule d'accueil, nécessite des espaces suffisamment nombreux, bien entretenus et sécurisés pour éclore. Il s'agit de voir dans quelle mesure des installations sportives traditionnellement attribuées aux clubs sportifs peuvent offrir des plages horaires non utilisées par ceux-ci à des citoyens intéressés, notamment pendant les périodes de vacances. D'autres types d'infrastructures plus spécifiques, en plein-air et librement accessibles peuvent compléter la gamme des occasions locales de pratique informelle.

Les informations sur de telles occasions de pratique sont à diffuser de façon efficace par des moyens locaux essentiellement.

Centre d'intérêt 4 : Favoriser la mobilité douce et le sport informel

MESURES A PRENDRE

1) Déceler les acteurs les plus concernés en vue d'intervenir de façon durable dans la promotion de la mobilité douce

Domaine	Mesures	Intervenants	Calendrier		
			2011	2012	2013 et >
Définition des acteurs susceptibles de contribuer à des infrastructures favorables à la mobilité douce	Réunir les acteurs autour d'une même table et analyser leurs contributions respectives <i>☞ analyser les compétences et moyens de chaque acteur, définir la liste des moyens supplémentaires nécessaires</i>	MDDI/Transport, MDDI/PtsCh, MIGR/Syvicol, MTourisme/ONT, DMS	Réalisation		
Définition des acteurs susceptibles de contribuer à la mise en place de concepts précis	Réunir les acteurs et analyser leurs contributions respectives à des concepts globaux <i>☞ analyser les compétences et moyens de chaque acteur pour contribuer au Plan d'action National Mobilité douce.</i> <i>☞ analyser les compétences et moyens de chaque acteur pour contribuer aux PAG communaux</i>	MDDI/Transport, MDDI/PtsCh, MIGR/Syvicol, MTourisme/ONT, Verkéiersverbond DMS	Réalisation Exploration/Planification	 Réalisation	

2) Dresser la liste des interventions en vue de la promotion de la mobilité douce

Domaine	Mesures	Intervenants	Calendrier		
			2011	2012	2013 et >
Optimisation des infrastructures pour la mobilité douce : Garantir des trajets sécurisés pour des déplacements de courte et moyenne distances à pied ou à bicyclette dans la vie de tous les jours	Au niveau local, définir des trajets prioritaires ou des réseaux entiers et garantir un haut degré de sécurité par des mesures de signalisation et de protection <i>☞ prendre des décisions au niveau local et mettre en œuvre des concepts, tels que des couloirs pour cyclistes</i>	MDDI/Pts-CH, MIGR/Syvicol	Exploration	Planification	Réalisation
	Promouvoir des concepts de déplacement sécurisé à pied vers l'école <i>☞ implanter le principe du « Pédibus » dans les communes</i>	MDDI/Pts-Ch, MIGR/Syvicol	ExplorationPlanification	Réalisation	
	Faciliter l'utilisation de la bicyclette <i>☞ prévoir des aires ou box de stationnement pour vélos (gares, écoles, installations sportives et autres...)</i>	MDDI/Bat-Publ MIGR/Syvicol, MENFP	Exploration	Planification	Réalisation

Optimisation des infrastructures pour la mobilité douce : Garantir des trajets sécurisés pour des déplacements de moyenne et grande distances à pied ou en bicyclette à des fins plutôt récréatives ou sportives	Optimiser le réseau national des Pistes cyclables <i>☞ entretenir et compléter le réseau existant</i> <i>☞ réaliser des tronçons d'accès au réseau des pistes cyclables</i>	MDDI/Pts-Ch. MDDI, MIGR/Syvicol Tourisme/ONT	Exploration/Planification	Planification/Réalisation	Planification/Réalisation
	Créer des circuits balisés pour Mountain-Bike <i>☞ créer des circuits balisés au niveau local et régional</i>	Tourisme/ONT MIGR/Syvicol, MDDI/Environn. DMS	Exploration	Exploration/Planification	Planification/Réalisation
	entretenir et compléter le réseau de chemins/circuits de randonnée, de jogging, de ski de fond... <i>☞ entretenir les chemins au niveau local/régional</i> <i>☞ réaliser des connexions entre les circuits</i>	Tourisme/ONT MIGR/Syvicol, MDDI/Environn.	Exploration Exploration/Planification	Réalisation Réalisation	
Promotion de la mobilité douce	Mettre en place un système d'information sur les possibilités locales, régionales et nationales de mobilité douce <i>☞ utiliser des sites Internet existants pour promouvoir la Mobilité douce et y introduire des cartes thématiques répertoriant les différents types de chemins/circuits</i> <i>entretenir et compléter le réseau de chemins de randonnée</i> <i>☞ mettre ces informations à disposition des acteurs locaux et régionaux</i>	MDDI/Transport/Pts-Ch, MIGR/Syvicol, MTourisme/ONT, MDDI/Environn. DMS	Exploration	Planification Planification	Réalisation Réalisation
	Encourager et faire connaître concepts ou événements ouverts à tous qui font la promotion des déplacements à pied ou à bicyclette <i>☞ valoriser les systèmes de location de vélos publics et privés, encourager les initiatives d'initiation et d'encadrement pour débutants</i>	MIGR/Syvicol, MTourisme/ONT	Exploration/ Planification/Réalisation		
	Encourager et faire connaître des initiatives ou événements ponctuels ou encore destinés à des groupes-cibles <i>☞ encourager et soutenir de telles initiatives</i>	MENFP,MIDDI/Transport, MS, MIFA,DMS, MECO Tourisme/ONT	Exploration/Réalisation		

3) Soutenir et multiplier les mesures visant à promouvoir l'activité physique et sportive informelle

Domaine	Mesures	Intervenants	Calendrier		
			2011	2012	2013 et >
Diffusion de l'idée et des possibilités de l'activité physique et sportive informelle	Expliquer le principe et les modalités pratiques du sport informel sur le site Internet www.sport.public.lu resp. www.sante.lu ✎ rédiger un document expliquant le potentiel de santé de l'activité physique ✎ inclure dans ce document une liste des possibilités de pratique informelle, faire le lien avec celle de la mobilité douce	DMS DMS, MIGR/Syvicol, MDDI/Transport	Réalisation Exploration	Planification/Réalisation	
	Mettre en place un système d'information sur les possibilités locales, régionales et nationales de pratique sportive informelle ✎ utiliser les sites Internet existants pour informer sur les possibilités de pratique sportive informelle et y introduire des cartes thématiques répertoriant les différents types d'infrastructures utilisables pour la pratique informelle ✎ mettre ces informations à disposition des acteurs locaux et régionaux	MIGR/Syvicol, DMS	Exploration	Planification/Réalisation Réalisation	
	Analyser les possibilités d'utilisation optimale d'infrastructures sportives classiques à des fins informelles ✎ évaluer les possibilités, rechercher des solutions ✎ développer un concept de surveillance et de responsabilité	DMS/COSL, MENFP, MIGR/Syvicol,	Exploration Exploration		

Centre d'intérêt 5 : Compléter et améliorer l'offre sportive locale et nationale

INTRODUCTION

A côté des opportunités naturelles et informelles qui permettent aux citoyens de s'adonner à une activité physique, les offres d'activité physique encadrées prennent une importance capitale dans la société d'aujourd'hui. Il s'agit de garantir une offre qui soit suffisamment diversifiée pour répondre aux besoins de groupes-cibles bien différents par leur âge, leurs motivations et leurs savoir-faire. C'est dire combien cette offre doit être adaptée et ciblée et combien il faut veiller à ce qu'elle soit aussi complète que possible.

Les acteurs susceptibles d'intervenir sont nombreux et ont des objectifs voire des missions très divers, parfois complémentaires. Il est important que, depuis le plus jeune âge jusqu'à l'âge très avancé, les individus puissent adhérer à des activités physiques organisées ; il faut donc que tout au long de la vie la chaîne des offres ne présente pas de lacunes majeures.

1) Déceler les acteurs les plus concernés en vue pour garantir une offre sportive diversifiée et la plus complète possible

Certains acteurs ont des missions multiples dont celle de l'éducation motrice, d'autres s'occupent spécialement de ce volet de l'être humain. Les offres formalisées s'adressent prioritairement aux enfants et aux jeunes ; une de celles-ci, à savoir l'école est obligatoire et touche tous les enfants. D'autres offres fonctionnent sur une adhésion libre, surtout pour les adultes.

2) Faire l'état des lieux des offres sportives, déceler des lacunes éventuelles et développer des solutions applicables.

Dans la panoplie des offres, il y a lieu d'analyser dans quelle mesure celles-ci répondent aux différents facteurs âge, finalité, profil et motivations des pratiquants et de faire le constat d'éventuelles lacunes tant au niveau quantitatif que qualitatif. En décelant ainsi points forts et points faibles des structures et offres existantes, il devrait être possible d'apporter des améliorations et des compléments, tout en renforçant et en généralisant les points positifs.

Le maintien de l'autonomie des structures et de leurs offres devra être maintenue : il y a lieu cependant de réfléchir à des synergies et coopérations, notamment pour garantir de meilleures transitions de l'une vers l'autre. De même, sur le vu d'expériences déjà acquises, la mise en place de concepts globaux intégrés au niveau communal est à envisager.

Centre d'intérêt 5 : Compléter et améliorer l'offre sportive locale et nationale

MESURES

1) Déceler les acteurs les plus concernés en vue de garantir une offre sportive diversifiée et la plus complète possible

Domaine	Mesures	Intervenants	Calendrier		
			2011	2012	2013 et >
Définition des acteurs ayant des offres d'éducation motrice et d'activité physique	Réunir les acteurs autour d'une même table et analyser leurs contributions respectives <i>☞ faire la liste des acteurs, analyser leurs compétences et moyens</i>	MENFP, MIFA, MIFA/SNJ, DMS/COSL, MIGR/Syvicol	Réalisation		
Définition d'acteurs susceptibles de contribuer à la mise en place de concepts globaux	Réunir les acteurs autour d'une même table, analyser les perspectives de coopération et développer des modèles <i>☞ faire état des expériences déjà récoltées</i> <i>☞ développer et mettre en place des projets locaux</i>	DMS/COSL, MIGR/Syvicol DMS, MENFP, MIFA, MIGR/Syvicol	Réalisation Exploration	Planification/Réalisation	

2) Faire l'état des lieux des offres sportives, déceler des lacunes éventuelles et développer des solutions applicables.

Domaine	Mesures	Intervenants	Calendrier		
			2011	2012	2013 et >
Analyse des offres par tranche d'âge en tenant compte des objectifs visés et des profils des pratiquants	Faire un état des lieux aussi complet que possible <i>☞ s'orienter d'après les catégories < 6ans, 6-12 ans, 12+ ans, adultes, aînés</i> <i>☞ s'orienter d'après les objectifs éducation motrice, compétition et loisir-santé</i>	DMS/COSL, MIFA, MIFA/SNJ, MENFP, MIGR/Syvicol,	Réalisation		
Détermination des points forts et des points faibles des différents acteurs, trouver des réponses aux manques constatés	Réaliser une évaluation des différentes offres <i>☞ dresser la liste des points forts et des points faibles de chaque acteur, déceler d'éventuels points communs entre les acteurs</i> Développer des stratégies de valorisation des points forts et de remédiation des points faibles <i>☞ évoquer les possibilités et évaluer les moyens nécessaires</i>	DMS/COSL, MIFA, MIFA/SNJ, MENFP, MIGR/Syvicol, DMS/COSL, MIFA, MIFA/SNJ, MENFP, MIGR/Syvicol,	Réalisation Exploration	Planification/Réalisation	

Développement de modèles globaux intégrés dans lesquels différents acteurs trouvent leur place et utilisent leurs points forts	Réunir les acteurs susceptibles de participer à de projets globaux et faire l'analyse d'expériences déjà réalisées <i>se concerter sur les objectifs communs, décrire les modèles en place, déterminer les facteurs de réussite et d'échec</i> <i>développer et mettre en place des modèles selon des circonstances réellement rencontrées</i> <i>évaluer ces modèles</i>	DMS/COSL, MIFA, MIFA/SNJ, MENFP, MIGR/Syvicol, DMS/COSL, MIFA, MIFA/SNJ, MENFP, MIGR/Syvicol, DMS/COSL, MIFA, MIFA/SNJ, MENFP, MIGR/Syvicol,	Exploration	Réalisation Planification/Réalisation Planification	Réalisation
Développement et mise en place d'une campagne pluriannuelle pour encourager l'activité physique auprès de la population générale	Concevoir et mettre en œuvre une campagne stimulant l'activité physique et sportive dans toutes les couches de la population, succédant à la campagne « Meter fir Meter » de 2007-2010. <i>développer et mettre en place une telle campagne pluriannuelle</i>	DMS	Exploration/Planification	Réalisation	

Centre d'intérêt 6

Renforcer la place du sport à l'école

INTRODUCTION

Du fait de leur contexte social, les écoles sont des lieux importants pour promouvoir une activité physique favorable à la santé auprès des enfants et des jeunes. Le nombre d'enfants et de jeunes montrant des signes de problème métaboliques est en constante augmentation dans la plupart des pays de l'UE, et donc au Luxembourg, comme l'ont montré les études récentes. Comme l'éducation physique est une branche obligatoire dans les écoles, il est par conséquent important d'évaluer si une éducation physique plus présente ou améliorée serait susceptible d'améliorer la santé des enfants et leurs comportements en vue d'habitudes plus saines.

L'éducation physique à l'école est le vecteur le plus immédiatement accessible pour promouvoir l'activité physique auprès des enfants et des jeunes. Il est donc nécessaire de faire tous les efforts possibles pour encourager les écoles à proposer des activités physiques à toutes les classes et tous les jours, au sein du programme ou en dehors au niveau périscolaire et en coopération avec des acteurs de la communauté locale, afin de générer un intérêt durable pour l'activité physique chez tous les élèves.

Pour multiplier les occasions d'apprentissage en éducation physique, différentes conditions doivent être remplies : disponibilités dans l'emploi du temps scolaire, structures et équipements adaptés, bonne organisation du programme scolaire et qualification des enseignants à travers tous les niveaux du système scolaire. L'enseignant étant l'un des principaux vecteurs du goût pour l'activité physique chez les enfants et les jeunes, il est indispensable que, dans le cadre de leur éducation et de leur la formation, les enseignants doivent acquérir les compétences nécessaires pour envoyer des messages clairs et précis aux élèves, mais aussi à leurs parents, afin de les sensibiliser au caractère essentiel de l'activité physique pour la santé.

Finalement, pour que l'éducation physique prenne du sens et soit valorisante pour tous les enfants et les jeunes, il est nécessaire de concevoir, d'évaluer et de mettre en oeuvre des théories d'apprentissage innovantes et de nouvelles perceptions de cette discipline.

Il s'agit donc de déceler des pistes d'intervention au sein du système scolaire luxembourgeois pour promouvoir l'activité motrice et physique en renforçant la position de la branche en question à court et moyen terme.

1) Maintien du sport à l'école obligatoire pour toutes les classes à plein temps

L'école représente la seule institution qui touche tous les enfants et adolescents avec ses leçons obligatoires d'éducation motrice et physique. Ainsi il s'agit de maintenir ces leçons obligatoires pour toutes les classes à plein temps du système scolaire luxembourgeois, et d'assurer que toutes ces leçons prennent lieu en respectant les horaires et programmes prévus par le ministère de l'éducation nationale.

2) Étendre les horaires scolaires de façon à rendre possible une offre scolaire obligatoire et/ou facultative plus large

Lors d'un éventuel allongement futur des horaires scolaires, il sera nécessaire d'étudier dans quelle mesure un développement de l'offre obligatoire en éducation motrice et physique serait possible. En attendant, il s'agit d'étudier comment on peut encourager et stimuler les responsables pour prévoir une offre facultative plus étendue et plus complète au sein des différentes écoles fondamentales et secondaires.

3) Mettre en œuvre la démarche par compétences pour la branche « éducation physique »

Depuis la rentrée scolaire en septembre 2009, de nouveaux plans d'études en éducation physique basant sur la démarche par compétences sont en vigueur dans toutes les classes de l'enseignement luxembourgeois. L'expérience récente a montré que ce changement ne se fait pas d'une façon automatique, mais nécessite un grand effort de support aux enseignants. Il s'agit donc de mettre en œuvre et d'implémenter davantage cette démarche innovatrice et de former tous les professionnels enseignant cette branche.

4) Préciser le rôle de la branche « éducation physique » dans les différentes procédures d'orientation, notamment en classe de 9^e de l'enseignement secondaire technique

Il s'agit d'étudier quel rôle l'éducation physique peut jouer lors des différentes procédures d'orientation des élèves au sein du système éducatif. Effectivement, lors du passage de la classe de 9^e de l'enseignement secondaire technique en 10^e de la formation professionnelle, il serait intéressant de voir à quelle échelle une indication sur les compétences motrices des élèves pourrait s'avérer utile pour conseiller ou déconseiller des voies de formation qui demandent des exigences physiques ou motrices plus spécifiques.

5) Dans les classes d'un niveau de formation moins exigeant, lier l'éducation physique et sportive aux apprentissages langagiers et communicatifs ainsi qu'à la pédagogie interculturelle dans le but d'améliorer la santé, la capacité motrice et l'activité physique des élèves

Les études récentes ont montrées que ce sont surtout les élèves de ces classes qui présentent les résultats les plus douteux en ce qui concerne leur motricité et leur mode de vie. Ainsi, il s'agit d'étudier dans quelle mesure on pourrait mettre l'accent sur les bienfaits de l'activité physique et améliorer le statut social, le mode de vie et l'état de santé de ces jeunes en renforçant le statut de la branche, et même des enseignants, dans les formations en question.

6) Inscrire les démarches visant l'amélioration de l'état de santé et de la motricité aux programmes de la formation des éducateurs

Comme décrit au sein du centre d'intérêt 2, une formation adéquate des éducateurs au sujet de la promotion de l'état de santé et de la motricité des enfants et jeunes est indispensable. Ainsi il s'agit de revoir les horaires et programmes existants dans la formation initiale des éducateurs, implantée sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale, en vue d'assurer le profil nécessaire des professionnels travaillant dans les secteurs en question.

7) Application du standard des infrastructures actuellement réalisé dans les nouvelles constructions et extension à moyen terme aux anciens établissements

Afin d'assurer les conditions générales nécessaires pour la place des toutes les activités physiques, scolaires et périscolaires, au sein du système éducatif luxembourgeois, il est impératif de garantir la mise à disposition d'infrastructures sportives adéquates pour permettre un bon déroulement de ces activités dans de bonnes conditions.

8) Prévoir une offre obligatoire et/ou facultative pour les classes concomitantes qui, actuellement, n'ont pas de cours en éducation physique

N'ayant pas de leçons d'éducation physique à présent, il s'agit de prévoir une offre, au moins facultative, pour les classes concomitantes de la formation professionnelle, où se retrouvent à nouveau bon nombre « d'élèves à problèmes », comme l'ont démontré les deux études sur la motricité récemment réalisées.

9) Assurer un encadrement qualifié à tous les niveaux

Il s'agit de veiller à ce que l'éducation motrice et physique des enfants et adolescents scolarisés puisse se dérouler dans de bonnes conditions en vue de remplir la mission éducative de l'Ecole. Ainsi il est absolument indispensable que les enseignants d'éducation motrice et physique, disposent d'une formation adéquate, impérativement nécessaire, pour encadrer et former les enfants et adolescents. De même, une large offre de formation continue et un échange entre professionnels devront être assurés pour que le niveau de qualité de l'encadrement puisse évoluer dans un sens favorable.

Centre d'intérêt 6

Renforcer la place du sport à l'école

MESURES À PRENDRE

1. MAINTIEN DU SPORT A L'ECOLE OBLIGATOIRE POUR TOUTES LES CLASSES A PLEIN TEMPS.

Domaine	Mesures	Intervenants	Calendrier		
			2011	2012	2013 et >
Maintien de l'offre actuelle pour toutes les classes à plein temps	Analyse et maintien de l'offre actuelle en éducation physique ☞ <i>maintien de l'offre actuelle dans toutes les classes à plein temps de l'enseignement fondamental et secondaire</i> ☞ <i>analyse de l'offre existante en vue de dégager des offres éventuelles non-respectées</i>	MENFP MENFP	Exploration/ Planification/Réalisation Exploration/ Planification/Réalisation		
Réalisation de l'offre existante	Garantir que l'offre prévue dans les différents horaires et programmes soit réalisée dans les écoles fondamentales et dans les lycées ☞ <i>sensibilisation des présidents des comités d'école de l'enseignement fondamental</i> ☞ <i>sensibilisation des commissions scolaires communales</i> ☞ <i>sensibilisation des inspecteurs de l'enseignement fondamental</i> ☞ <i>instauration éventuelle d'un inspecteur en éducation physique dans l'enseignement fondamental</i> ☞ <i>sensibilisation des directeurs des lycées de l'enseignement secondaire</i>	MENFP MENFP MIGR MENFP MENFP MENFP	Exploration/ Planification/Réalisation Exploration/ Planification/Réalisation Exploration/ Planification/Réalisation Exploration Exploration/ Planification/Réalisation	Planification/Réalisation	

2. ÉTENDRE LES HORAIRES SCOLAIRES DE FAÇON A RENDRE POSSIBLE UNE OFFRE SCOLAIRE OBLIGATOIRE ET/OU FACULTATIVE PLUS LARGE.

Domaine	Mesures	Intervenants	Calendrier		
			2011	2012	2013 et >
Amélioration et diversification des offres périscolaires au niveau des écoles fondamentales	Promouvoir une extension des offres au niveau des écoles fondamentales <i>☞ sensibilisation des enseignants en éducation physique dans les écoles fondamentales et développement d'un concept général d'offre d'activités motrices plus large</i> <i>☞ développement d'un programme-cadre pour activités motrices périscolaires dans les écoles fondamentales</i> <i>☞ introduction d'un système de promotion pour des écoles favorisant et facilitant le mouvement</i> <i>☞ intégration de la thématique « école facilitant le mouvement » dans le profil des futurs enseignants au niveau de l'enseignement fondamental</i>	MENFP	Exploration	Planification	Réalisation
		MENFP MIFA, MIGR	Exploration	Planification	Réalisation
		MENFP	Exploration	Planification	Réalisation
		MENFP	Exploration	Planification/Réalisation	
Recherche, au niveau des écoles fondamentales, de synergies avec d'autres acteurs	Développer des modèles de coopération <i>☞ mise en place de coopérations au niveau local (p. ex. clubs sportifs, maison relais,...)</i>	MENFP MIFA DMS/COSL		Exploration	Planification/Réalisation
Amélioration et diversification des offres périscolaires au niveau des écoles secondaires	Promouvoir une extension des offres au niveau des écoles secondaires <i>☞ sensibilisation des enseignants en éducation physique dans les écoles secondaires et développement d'un concept général d'offre d'activités motrices plus large</i> <i>☞ développement d'un programme-cadre pour activités motrices périscolaires dans les écoles secondaires</i> <i>☞ introduction d'un système de promotion pour des lycées favorisant et facilitant le mouvement</i> <i>☞ intégration de la thématique « lycée facilitant le mouvement » dans le profil des futurs enseignants en éducation physique</i>	MENFP	Exploration/ Planification	Réalisation	
		MENFP	Exploration/ Planification	Réalisation	
		MENFP	Exploration	Planification	Réalisation
		MENFP	Exploration	Planification/Réalisation	
Recherche, au niveau des écoles secondaires, de	Développer des modèles de coopération <i>☞ mise en place de coopérations au niveau local (p. ex. clubs sportifs, maison pour jeunes,...)</i>	MENFP MIFA, MIGR		Exploration	Planification/Réalisation

synergies avec d'autres acteurs					
---------------------------------	--	--	--	--	--

3. METTRE EN ŒUVRE LA DEMARCHE PAR COMPETENCES POUR LA BRANCHE « EDUCATION PHYSIQUE ».

Domaine	Mesures	Intervenants	Calendrier		
			2011	2012	2013 et >
Mise en œuvre du nouveau plan d'études en éducation physique au niveau de l'enseignement fondamental	Mise en place d'une offre de mesures d'implémentation <i>☛ organisation de réunions de service et de formations continues régulières au niveau régional (p. ex. dans les différents secteurs)</i> <i>☛ développement d'une documentation spécifique destinée aux professionnels</i> <i>☛ sensibilisation des instituteurs-ressources de l'enseignement fondamental</i>	MENFP MENFP MENFP	Exploration/ Planification Exploration/ Planification/Réalisation	Réalisation Exploration/ Planification	 Réalisation
Echange d'informations et de bonnes pratiques et mise en réseau d'écoles fondamentales	Structurer les échanges entre professionnels dans le domaine de l'approche par compétences <i>☛ installation d'un espace professionnel dans le cadre du Portail « mySchool »</i> <i>☛ organisation d'un échange de bonnes pratiques</i> <i>☛ organisation de journées à thèmes sur différents aspects de la démarche par compétences</i>	MENFP MENFP MENFP	 Exploration	Exploration/ Planification Exploration/ Planification Planification/Réalisation	Réalisation Réalisation
Mise en œuvre du nouveau plan d'études en éducation physique au niveau de l'enseignement secondaire	Continuation et renforcement de l'offre actuelle de mesures d'implémentation <i>☛ organisation de formations continues spécifiques pour réagir aux besoins des enseignants</i> <i>☛ développement d'une documentation spécifique destinée aux professionnels</i>	MENFP MENFP	Exploration/ Planification	Réalisation Exploration/ Planification	 Réalisation
Echange d'informations et de bonnes pratiques et mise en réseau	Structurer les échanges entre professionnels dans le domaine de l'approche par compétences <i>☛ organisation d'un échange de bonnes pratiques</i>	MENFP	Exploration/ Planification/Réalisation		

d'écoles secondaires	<i>organisation de journées à thèmes sur différents aspects de la démarche par compétences</i>	MENFP	Exploration/ Planification/Réalisation		
----------------------	--	-------	---	--	--

4. PRECISER LE ROLE DE LA BRANCHE « EDUCATION PHYSIQUE » DANS LES DIFFERENTES PROCEDURES D'ORIENTATION, NOTAMMENT EN CLASSE DE 9E DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE.

Domaine	Mesures	Intervenants	Calendrier		
			2011	2012	2013 et >
Précision du rôle de l'éducation physique dans la procédure d'orientation en classe de 9e	Mise en place des conditions nécessaires pour rendre possible un rôle d'orientation de la branche <i>utilisation des domaines de compétences du complément au bulletin actuel dans la procédure d'orientation en classe de 9e</i>	MENFP	Exploration	Planification	Réalisation
	<i>examiner la possibilité d'une définition de socles de motricité en collaboration avec les commissions nationales des programmes concernées</i>	MENFP	Exploration	Planification	Réalisation
Précision du rôle de l'éducation physique dans la procédure d'orientation dans d'autres classes	Mise en place des conditions nécessaires pour rendre possible un rôle d'orientation de la branche <i>examiner l'utilisation des domaines de compétences du complément au bulletin actuel dans la procédure d'orientation dans d'autres classes</i>	MENFP	Exploration	Planification	Réalisation

5. DANS LES CLASSES D'UN NIVEAU DE FORMATION MOINS EXIGEANT, LIER L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE AUX APPRENTISSAGES LANGAGIERS ET COMMUNICATIFS AINSI QU'A LA PEDAGOGIE INTERCULTURELLE DANS LE BUT D'AMELIORER LA SANTE, LA CAPACITE MOTRICE ET L'ACTIVITE PHYSIQUE DES ELEVES.

Domaine	Mesures	Intervenants	Calendrier		
			2011	2012	2013 et >
Mise en réseau des enseignants opérant dans les formations concernées	Réunir les enseignants en éducation physique du régime préparatoire, engendrer une réflexion sur la thématique en question et développer des idées <i>faire état des expériences dans la matière</i>	MENFP	Exploration/ Planification/Réalisation Exploration/		
	<i>développer et mettre en place des projets</i>	MENFP			

			Planification/Réalisation		
Elaboration d'un programme en éducation physique pour les classes concernées tenant compte des exigences dans le cadre de ces formations	Concevoir des projets pédagogiques et des modules d'enseignement en éducation physique pour le régime préparatoire <i>☛ développer et mettre en pratique des modules en éducation physique pour le régime préparatoire</i>	MENFP	Exploration/ Planification/Réalisation		

6. INSCRIRE LES DEMARCHES VISANT L'AMELIORATION DE L'ETAT DE SANTE ET DE LA MOTRICITE AUX PROGRAMMES DE LA FORMATION DES EDUCATEURS.

Domaine	Mesures	Intervenants	Calendrier		
			2011	2012	2013 et >
Renforcement du volet éducation motrice et pédagogie motrice dans la formation initiale des éducateurs	Adaptation des contenus dans la formation initiale des éducateurs en tenant compte des besoins pédagogiques spécifiques au niveau de l'éducation motrice et physique <i>☛ création d'un groupe de travail au niveau de la commission nationale pour les programmes en éducation physique de l'enseignement technique</i> <i>☛ coopération avec le groupe de travail responsable pour la réforme des programmes de la formation initiale des éducateurs au LTPES</i> <i>☛ coopération avec les responsables pour la filière d'études BScE à l'Université du Luxembourg</i>	MENFP MENFP MENFP	Exploration/ Planification/Réalisation Exploration/ Planification/Réalisation Exploration		Planification/Réalisation

7. APPLICATION DU STANDARD DES INFRASTRUCTURES ACTUELLEMENT REALISE DANS LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS ET EXTENSION A MOYEN TERME AUX ANCIENS ETABLISSEMENTS.

Domaine	Mesures	Intervenants	Calendrier		
			2011	2012	2013 et >
Élaboration d'un cahier de charges en matière d'infrastructures et de matériel requis pour des activités motrices dans les écoles fondamentales	Faire des plans d'équipement en fonction des capacités d'accueil des écoles fondamentales et en fonction des exigences de l'horaire et du plan d'étude en éducation physique	MENFP DMS, MIFA MIGR MENFP DMS, MIFA MIGR	Exploration	Planification	Réalisation
	<i>• élaboration de solutions locales en fonction des possibilités propres et des accès à d'autres infrastructures</i> <i>• élaboration de recommandations pour la construction ou l'extension d'infrastructures destinées aux écoles fondamentales et aux autres utilisateurs au plan communal</i>		Exploration	Planification	Réalisation
Adaptation du cahier de charges en matière d'infrastructures et de matériel requis pour des activités motrices dans les écoles secondaires	Adapter les plans d'équipement en fonction des capacités d'accueil des écoles secondaires et en fonction des exigences de l'horaire et du plan d'étude en éducation physique, en tenant compte des adaptations issues de ce plan d'action	MENFP MENFP	Exploration/ Planification/Réalisation	Planification	Réalisation
	<i>• élaboration de recommandations pour la construction d'infrastructures destinées aux écoles secondaires</i> <i>• élaboration de recommandations pour l'extension d'infrastructures destinées aux écoles secondaires</i>		Exploration		

8. PREVOIR UNE OFFRE OBLIGATOIRE ET/OU FACULTATIVE POUR LES CLASSES CONCOMITANTES QUI, ACTUELLEMENT, N'ONT PAS DE COURS EN EDUCATION PHYSIQUE

Domaine	Mesures	Intervenants	Calendrier		
			2011	2012	2013 et >
Prévoir une offre en éducation physique pour les élèves des classes concomitantes de la formation professionnelle	Elaboration d'un programme facultatif pour les classes concomitantes <i>☛ élaboration de modules facultatifs en éducation physique dans les cadres des formations ayant des classes concomitantes</i>	MENFP	Exploration/ Planification/Réalisation		
	<i>☛ obligation des lycées d'offrir ces modules facultatifs pour toutes les formations concernées</i>	MENFP	Exploration/ Planification	Réalisation	

9. ASSURER UN ENCADREMENT QUALIFIE A TOUS LES NIVEAUX.

Domaine	Mesures	Intervenants	Calendrier		
			2011	2012	2013 et >
Garantir un encadrement qualifié au niveau de l'enseignement fondamental	Faire l'état des lieux des compétences des enseignants en éducation physique dans l'enseignement fondamental <i>☛ formuler ce constat</i>	MENFP	Exploration	Planification	Réalisation
	Assurer que les nouveaux enseignants disposent des compétences nécessaires en matière d'éducation physique et motrice et en vue d'une amélioration de l'état de santé et de motricité des enfants <i>☛ adaptation du profil des futurs enseignants</i>	MENFP	Exploration	Planification/Réalisation	
	<i>☛ coopération avec les responsables pour la filière d'études BScE à l'Université du Luxembourg</i>	MENFP	Exploration	Planification/Réalisation	
	Mettre à la disposition des enseignants en éducation physique en école fondamentale certaines aides conceptuelles et logistiques <i>☛ éditer une documentation étoffée et orientée vers la pratique</i>	MENFP		Exploration/ Planification	Réalisation
	<i>☛ organisation de formations continues spécifiques pour</i>	MENFP	Exploration/	Réalisation	

	<i>réagir aux besoins des enseignants</i> ☞ <i>installation d'un espace professionnel dans le cadre du Portail « mySchool »</i> ☞ <i>organisation d'un échange de bonnes pratiques</i> ☞ <i>mettre en place une personne ou une cellule de ressources en vue de conseils et d'aide, comme p. ex. un inspecteur en éducation physique</i>	MENFP MENFP MENFP	Planification Exploration	Exploration/ Planification Exploration/ Planification Planification/Réalisation	Réalisation Réalisation
Garantir et maintenir un encadrement qualifié au niveau de l'enseignement secondaire	Faire l'état des lieux des compétences des enseignants en éducation physique dans l'enseignement secondaire ☞ <i>formuler ce constat</i> Assurer que les nouveaux enseignants disposent des compétences nécessaires en matière d'éducation physique et motrice et en vue d'une amélioration de l'état de santé et de motricité des enfants et des adolescents ☞ <i>adaptation du profil des futurs enseignants</i> ☞ <i>coopération avec les responsables pour la filière d'études FoPéd à l'université du Luxembourg</i> Mettre à la disposition des enseignants en éducation physique dans l'enseignement secondaire certaines aides conceptuelles et logistiques ☞ <i>éditer une documentation étoffée et orientée vers la pratique</i> ☞ <i>organisation de formations continues spécifiques pour réagir aux besoins des enseignants</i> ☞ <i>expansion de l'espace professionnel dans le cadre du Portail « mySchool »</i>	MENFP MENFP MENFP MENFP MENFP	Exploration Exploration Exploration/ Planification Exploration	Planification Planification Exploration/ Planification Réalisation Planification	Réalisation Réalisation Réalisation

Luxemburger Längsschnittstudie

Entwicklung von motorischer Leistungsfähigkeit, körperlich-sportlicher Aktivität und Gesundheit von Kindern und Jugendlichen in Luxemburg

Kurzbericht zum Forschungsprojekt

Luxemburger Längsschnittstudie

**Entwicklung von motorischer
Leistungsfähigkeit, körperlich-sportlicher
Aktivität und Gesundheit von Kindern und
Jugendlichen in Luxemburg**

Kurzbericht zum Forschungsprojekt

Inhaltsverzeichnis

1	EINLEITUNG	7
1.1	Hintergrund.....	7
1.2	Zielsetzung und Forschungsfragen.....	7
1.3	Auswahl der Personen und Projektstruktur	7
2	UNTERSUCHUNGSMETHODE.....	8
2.1	Untersuchungsstichprobe	8
2.2	Untersuchungsbereiche, -instrumente und -durchführung	9
3	ZENTRALE ERGEBNISSE	11
3.1	Motorische Leistungsfähigkeit.....	11
3.2	Körperlich-sportliche Aktivität.....	14
3.3	Gesundheitsmaße und Gesundheitsverhalten	18
4	SCHLUSSFOLGERUNGEN	21
5	LITERATUR	22

1 Einleitung

1.1 Hintergrund

Ausgangspunkt der vorliegenden Längsschnittstudie ist die im Jahre 2004 in Luxemburg landesweit durchgeführte Gesundheitsstudie. Ziel der Studie war eine repräsentative Bestandsaufnahme zur Gesundheit, motorischen Leistungsfähigkeit und körperlich-sportlichen Aktivität von Kindern und Jugendlichen in Luxemburg. Hierzu wurde von April bis Mai 2004 ein schulbezogen-repräsentativer Querschnitt von 1.253 Kindern und Jugendlichen der Primar- sowie der Sekundarstufe 1 und 2 an 36 luxemburger Schulen untersucht (vgl. Bös et al., 2006a, b).

1.2 Zielsetzung und Forschungsfragen

Im Vordergrund der von Oktober bis Dezember 2008 durchgeführten Folgeuntersuchung steht die kohorten- und geschlechtsspezifische Analyse der Entwicklung von motorischer Leistungsfähigkeit, körperlich-sportlicher Aktivität und Gesundheit der zu Messzeitpunkt 1 (MZP 1; 2004) untersuchten Schülerinnen und Schüler¹. Hierbei sind drei Forschungsfragen von Interesse: Wie verläuft die Entwicklung von (1) motorischer Leistungsfähigkeit, (2) körperlich-sportlicher Aktivität und (3) Gesundheit zwischen dem 9. und 14. bzw. dem 14. und 19. Lebensjahr in Abhängigkeit des Geschlechts?

1.3 Auswahl der Personen und Projektstruktur

Insgesamt wurden 271 SchülerInnen der ehemaligen Primarstufe bzw. Sekundarstufe 1 unter Verwendung des identischen Methodeninstrumentariums erneut untersucht (Rekrutierungsquote: 31,96%). Nicht in den Längsschnitt einbezogen sind die ehemaligen SchülerInnen der Sekundarstufe 2, da diese zu MZP 2 ihre schulische Ausbildung bereits abgeschlossen hatten. Darüber hinaus erfolgte eine Beschränkung auf die zu MZP 1 einbezogenen Schulen. SchülerInnen, die nach MZP 1 in eine dort nicht einbezogene Schule gewechselt haben, wurden demnach zu MZP 2 auch nicht erneut untersucht. Die Projektkoordination erfolgte über das SCRIPT des Unterrichtsministeriums (Astrid Schorn) unter Einbeziehung des Sport- (Hubert Eschette) sowie des Gesundheitsministeriums (Dr. Yolande Wagener). Als Projektpartner fungierte die Pädagogische Hochschule Schwäbisch Gmünd (Prof. Dr. Annette Worth) sowie das Karlsruher Institut für Technologie (Prof. Dr. Klaus Bös).

¹ Im Folgenden kurz SchülerInnen bzw. Mädchen und Jungen

2 Untersuchungsmethode

2.1 Untersuchungsstichprobe

Insgesamt haben 271 der ursprünglich 848 SchülerInnen der ehemaligen Primarstufe bzw. Sekundarstufe 1 zu beiden Messzeitpunkten (MZP) an der Untersuchung teilgenommen. 109 SchülerInnen gehören zur ersten Kohorte (Primarstufe in 2004, Sekundarstufe I in 2008); 162 SchülerInnen gehören zur zweiten Kohorte (Sekundarstufe I in 2004, Sekundarstufe II in 2008; vgl. Abb. 1).

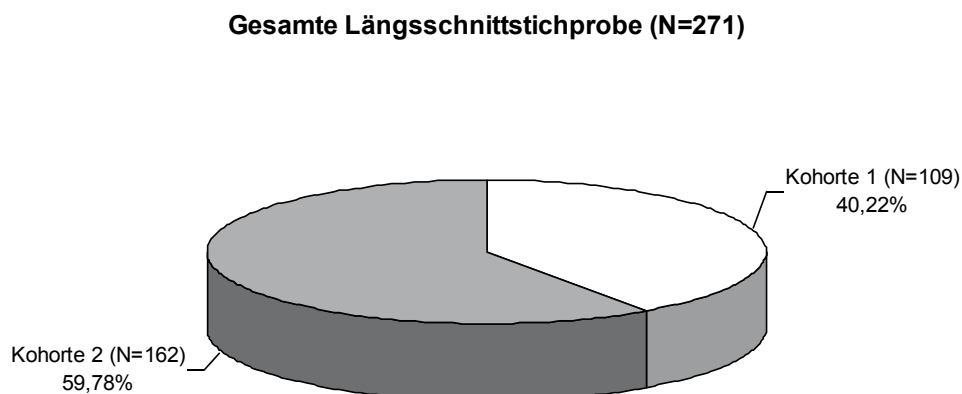


Abb. 1: Prozentuale und absolute Verteilung der untersuchten SchülerInnen auf die beiden Untersuchungskohorten in der gesamten Längsschnittstichprobe

Die 109 SchülerInnen der ersten Kohorte waren zum ersten MZP im Mittel 9,37 Jahre alt, zum zweiten MZP weisen sie ein mittleres Alter von 13,95 Jahren auf. Die 162 SchülerInnen der zweiten Kohorte waren zum ersten MZP im Mittel 14,14 Jahre alt, zum zweiten MZP weisen sie ein mittleres Alter von 18,71 Jahren auf.

In der ersten Kohorte sind 58 Jungen und 51 Mädchen; in der zweiten Kohorte sind 72 Jungen und 90 Mädchen (vgl. Abb. 2).

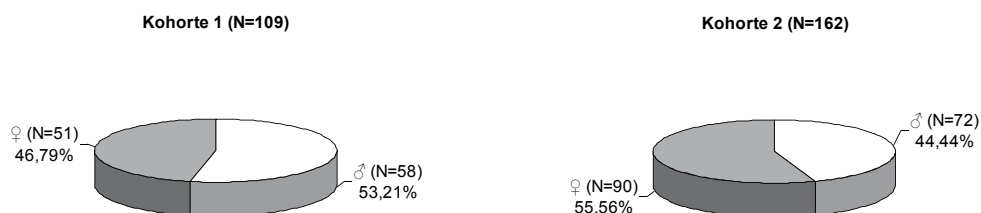
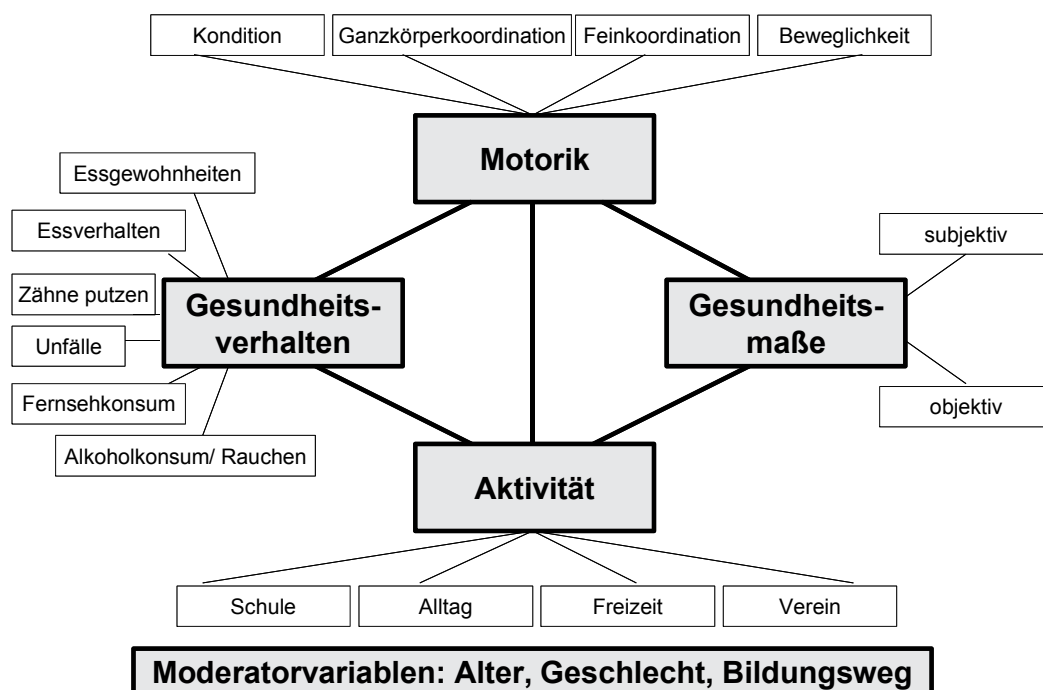


Abb. 2: Prozentuale und absolute Geschlechtsverteilung der untersuchten SchülerInnen in beiden Untersuchungskohorten in der gesamten Längsschnittstichprobe

2.2 Untersuchungsbereiche, -instrumente und -durchführung

Als Untersuchungsbereiche gelten die motorische Leistungsfähigkeit, die körperlich-sportliche Aktivität und die Gesundheit, repräsentiert über ausgewählte Maße (z.B. BMI) und Verhaltensweisen (z.B. Essgewohnheiten; vgl. Abb. 3).



Die motorische Leistungsfähigkeit wurde auf Grundlage der Systematisierung motorischer Fähigkeiten nach Bös (1987) über ein Testprofil erfasst. Hierbei wurden die motorischen Basisfähigkeiten Ausdauer, Kraft, Koordination und Beweglichkeit über die folgenden zehn sportmotorische Tests abgebildet: 6-Minuten-Ausdauerlauf (Erfassung der aerobe Ausdauerleistungsfähigkeit beim Laufen), Liegestütz (Erfassung der Kraftausdauer der oberen Extremitäten), Standweitsprung (Erfassung der Schnellkraft bei Sprüngen), Seitliches Hin- und Herspringen (Erfassung der Koordination unter Zeitdruck bei Sprüngen), Einbeinstand (Erfassung der Koordination bei Präzisionsaufgaben, statisch), Balancieren rückwärts (Erfassung der Koordination bei Präzisionsaufgaben, dynamisch), Reaktionstest (Erfassung der Reaktionsschnelligkeit), MLS Stifte einstecken (Erfassung der kleinmotorischen Koordination), MLS Linien nachfahren (Erfassung der kleinmotorischen Koordination bei Präzisionsaufgaben) und Rumpfbeugen (Erfassung der Rumpfbeweglichkeit) (s. Abb. 4 und 5). Zur Erfassung der körperlich-sportlichen Aktivität wurde ein 51 Items umfassender Fragebogen entwickelt. Hierbei wurden die Belastungsnormative Dauer, Intensität und Häufigkeit der Aktivität im Alltag, in der Schule, in der Freizeit und im Verein erfasst. Die Gesundheitsmaße wurden sowohl über objektive Messparameter wie Gewicht, Größe und Blutdruck als auch über subjektive Angaben zum Gesundheitsstatus, sowie zur Prävalenz chronischer und psychosomatischer Erkrankungen abgebildet.

det. Das Gesundheitsverhalten wurde über ausgewählte Bereiche des standardisierten „Health Behavior in School-Aged Children“-Fragebogens erfasst.



6-Minuten-Lauf



Liegestütz



Standweitsprung

Abb. 4: Testaufgaben zur Erfassung der Ausdauer und Kraft



Seitl. Hin- und Herspringen



Einbeinstand



Balancieren rw



Rumpfbeugen



Reaktionstest



MLS Stifte einstecken



MLS Linien nachfahren

Abb. 5: Testaufgaben zur Erfassung der Koordination und Beweglichkeit

Die sportmotorischen Tests und die Befragung zur körperlich-sportlichen Aktivität erfolgten in der ersten Kohorte zu Messzeitpunkt (MZP) 1 durch Testteams des Instituts für Sport und Sportwissenschaften (IfSS) des heutigen Karlsruher Instituts für Technologie (KIT) und zu MZP 2 durch speziell geschulte SportlehrerInnen der ausgewählten luxemburger Sekundarschulen. Diese waren auch für die Testung und Befragung der SchülerInnen der zweiten Kohorte zu MZP 1 und MZP 2 verantwortlich. Die medizinische Untersuchung sowie die Befragung zum Gesundheitsverhalten wurden in allen Altersstufen und zu beiden Messzeitpunkten von medizinischem Personal aus dem luxemburger schulärztlichen Dienst durchgeführt.

3 Zentrale Ergebnisse²

3.1 Motorische Leistungsfähigkeit

Zur Analyse des motorischen Entwicklungsverlaufs dienen die längsschnittlichen Daten von insgesamt 253 SchülerInnen. Der motorische Entwicklungsstand wurde zu beiden Messzeitpunkten (2004 und 2008) über ein Testprofil aus 10 Konditions-, Koordinations- und Beweglichkeitstests ermittelt. Im Folgenden wird die Entwicklung von Kondition, Koordination und Beweglichkeit exemplarisch anhand von drei Testaufgaben dargestellt.

Entwicklung der Kondition am Beispiel der Ausdauer

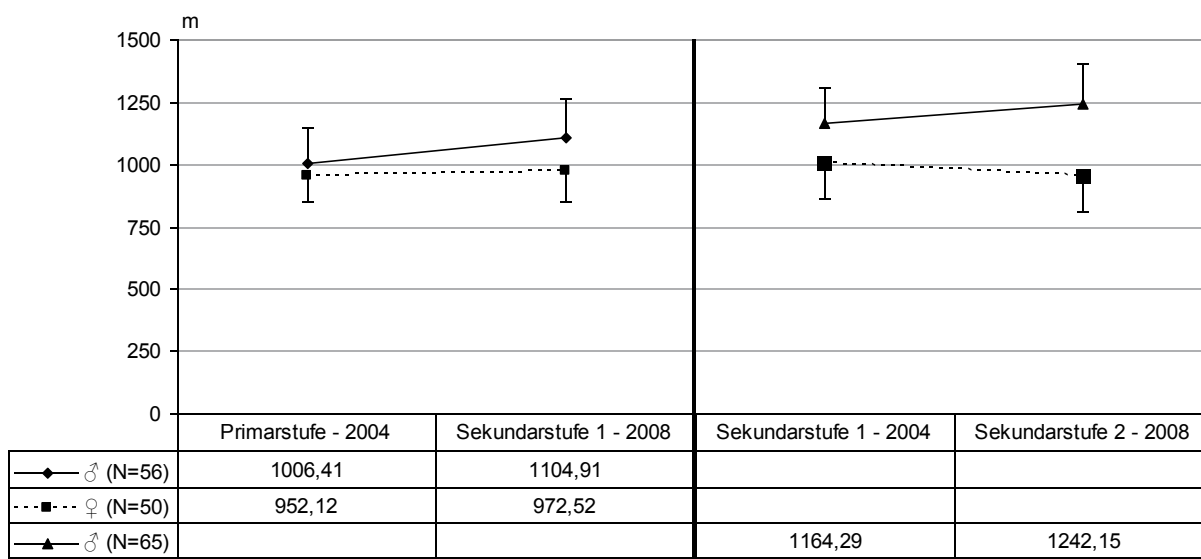


Abb. 6: Leistungsentwicklung beim 6-Minuten-Lauf der Mädchen und Jungen in beiden Untersuchungskohorten

Jungen können ihre Leistungen beim 6-Minuten-Lauf vom Kindesalter über die Pubertät bis in das späte Jugendalter steigern. Mädchen stagnieren dagegen mit zunehmendem Alter in der Entwicklung ihrer Ausdauerleistungsfähigkeit (vgl. Abb. 6). Beide Befunde können als erwartungskonform angesehen werden. Wenig erwartbar ist dagegen der Befund, dass die Mädchen in den untersuchten Kohorten bereits ab dem 9. Lebensjahr keine Entwicklungsfortschritte in der Ausdauer mehr erzielen und im weiteren Verlauf des Jugendalters gar eine negative Entwicklung aufweisen.

² Eine ausführliche Darstellung und Interpretation der inferenzstatistischen Analysen findet sich bei Wagner, Eschette, Schorn, Wagener, Worth & Bös (2010)

Entwicklung der Koordination am Beispiel des Balancierens

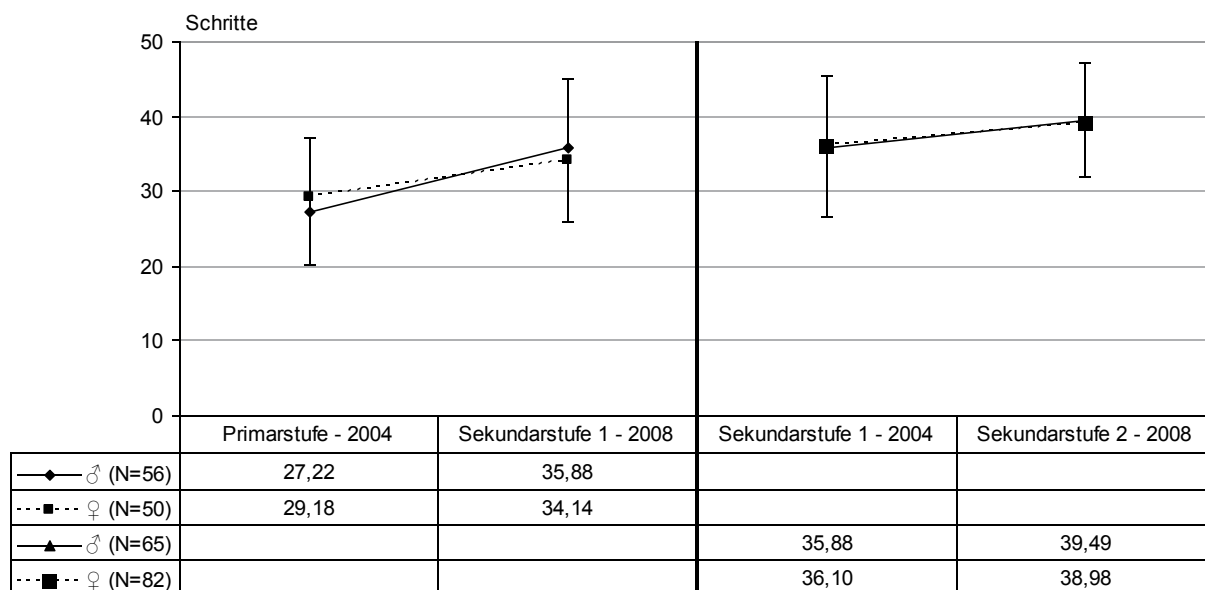


Abb. 7: Leistungsentwicklung beim Balancieren rückwärts der Mädchen und Jungen in beiden Untersuchungskohorten

Die Befunde zum Balancieren rückwärts stimmen mit den aus der Literatur bekannten Entwicklungskurven zur großmotorischen Koordination überein. Während im Kindesalter noch deutliche Leistungszuwächse zu verzeichnen sind, nehmen die Leistungszuwächse im Verlauf der Adoleszenz ab. Jungen und Mädchen zeigen auf nahezu allen Entwicklungsstufen eine vergleichbare großmotorische Koordination (vgl. Abb. 7).



Abb. 8: Balancieren rückwärts

Entwicklung der Beweglichkeit am Beispiel der Rumpfbeuge

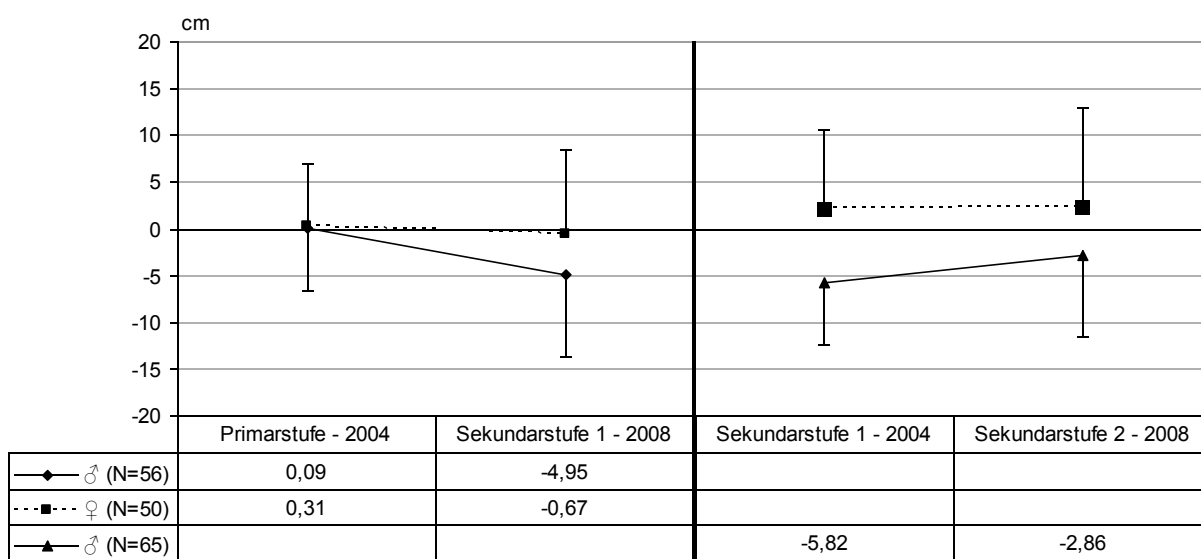


Abb. 9: Leistungsentwicklung beim Rumpfbeugen der Mädchen und Jungen in beiden Untersuchungskohorten

Mädchen sind durchgängig beweglicher als Jungen. Aus physiologischer Sicht und stark verkürzt kann hierzu festgehalten werden, dass die Dehnfähigkeit der Muskulatur von Mädchen aufgrund einer vergleichsweise geringeren Gewebedichte erhöht ist. Die Leistungsunterschiede zwischen den Geschlechtern erweisen sich über das Alter jedoch als nicht konstant. Während Mädchen auf allen untersuchten Altersstufen eine vergleichbare Beweglichkeit aufweisen, fallen die Testleistungen bei den Jungen vom Kindesalter in die Pubertät deutlich ab (vgl. Abb. 9).

Zusammenfassung motorische Leistungsfähigkeit

- Jungen können ihre Ausdauerleistung kontinuierlich steigern. Mädchen verschlechtern sich mit zunehmendem Alter in der Ausdauer.
- Koordinative Zugewinne werden im Jugendalter geringer. Jungen und Mädchen zeigen vergleichbare koordinative Leistungen.
- Die Beweglichkeit verändert sich bei Mädchen in Kindheit und Jugend nur unwesentlich, Jungen zeigen in der Pubertät Beweglichkeitsdefizite. Mädchen sind durchgängig beweglicher als Jungen.

3.2 Körperlich-sportliche Aktivität

Zur Analyse der Entwicklung der körperlich-sportlichen Aktivität dienen die längsschnittlichen Daten (2004, 2008) von insgesamt 253 SchülerInnen. Dauer, Intensität, Häufigkeit und Art der körperlich-sportlichen Alltags-, Schul-, Freizeit- und Vereinsaktivität wurde zu beiden Messzeitpunkten über einen 51 Items umfassenden Fragebogen ermittelt. Im Folgenden wird die Entwicklung von Alltags-, Schul-, Freizeit- und Vereinsaktivität anhand von vier ausgewählten Einzelfragen dargestellt.

Entwicklung der körperlichen Aktivität pro Woche

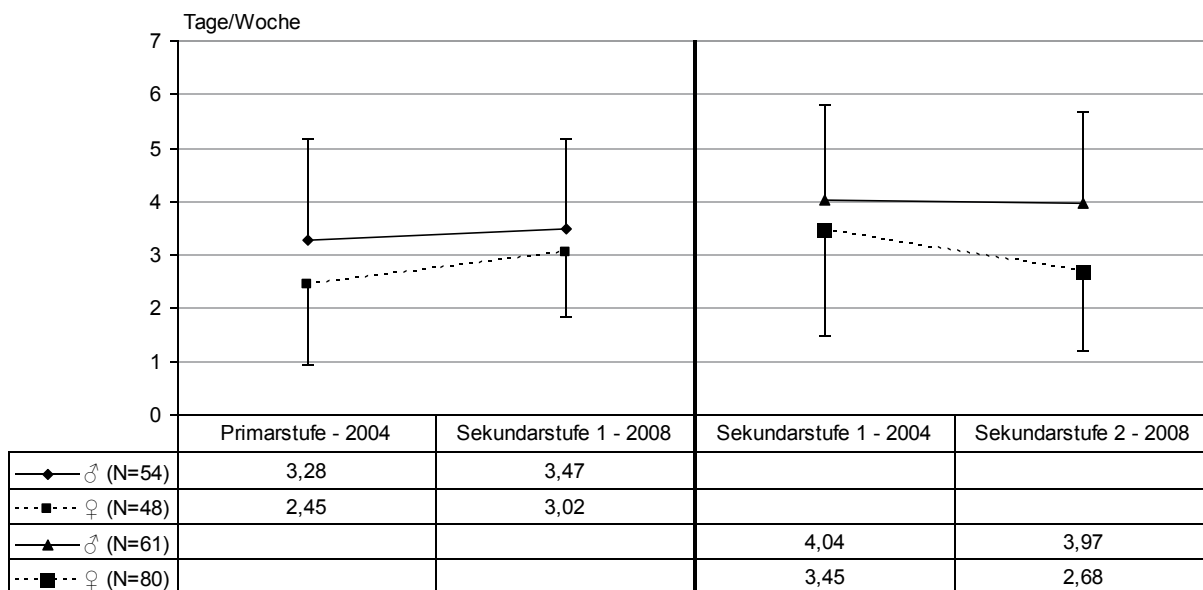


Abb. 10: Entwicklung der wöchentlichen Häufigkeit an mindestens 60-minütiger körperlicher Aktivität pro Tag der Mädchen und Jungen in beiden Untersuchungskohorten

Sowohl die 9- als auch die 14-jährigen SchülerInnen sind an durchschnittlich drei Tagen in der Woche für mindestens 60 Minuten körperlich aktiv. Zwischen dem 14. und 19. Lebensjahr können die Jungen ihren Umfang an körperlicher Aktivität um vier Tage pro Woche stabilisieren, bei den 19-jährigen Mädchen geht die Aktivität dagegen von 3,5 auf 2,7 Tage pro Woche zurück. In der geschlechtsspezifischen Betrachtung zeigen sich die 9- und 19-jährigen Jungen aktiver als die gleichaltrigen Mädchen. Bei den 14-jährigen SchülerInnen werden in beiden Kohorten keine Unterschiede zwischen den Geschlechtern deutlich (vgl. Abb. 10).

Entwicklung des Sportunterrichtsumfangs

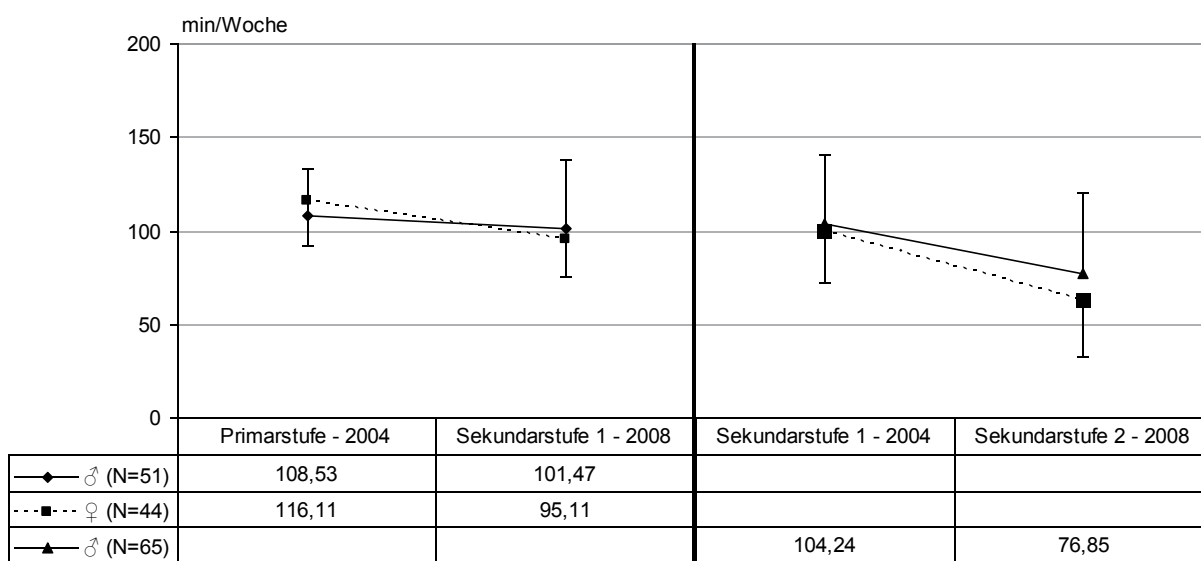


Abb. 11: Entwicklung des wöchentlichen Sportunterrichtsumfangs der Mädchen und Jungen in beiden Untersuchungskohorten

Im Umfang des wöchentlichen Sportunterrichts ist zwischen dem 9. und 14. Lebensjahr sowie in noch stärkerem Maße zwischen dem 14. und 19. Lebensjahr ein Rückgang zu verzeichnen. Während die 9-jährigen PrimarschülerInnen noch 112 Minuten in der Woche Sportunterricht haben, sinkt der Umfang in der Sekundarstufe 1 auf durchschnittlich 100 Minuten. Die 19-jährigen SchülerInnen der Sekundarstufe 2 berichten gar nur noch von einer wöchentlichen Sportunterrichtszeit um 70 Minuten (vgl. Abb. 11).



Abb. 12: Sportunterricht

Entwicklung der LASEP-/LASEL -Teilnahme

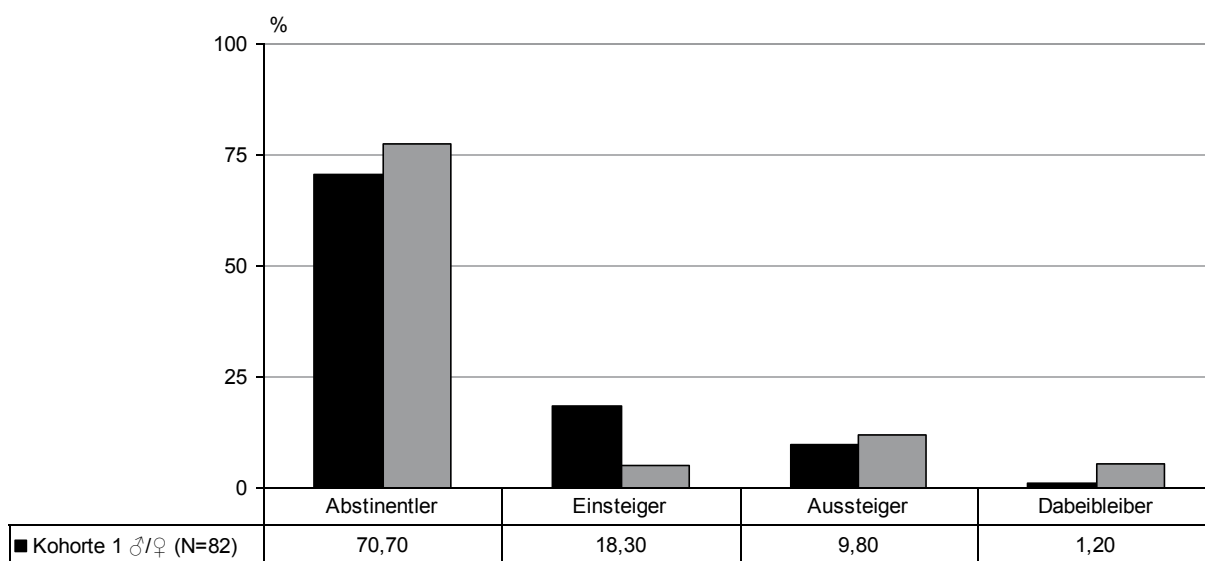


Abb. 13: Entwicklung der LASEP/LASEL-Teilnahme der SchülerInnen in beiden Untersuchungskohorten

Das Interesse am außerunterrichtlichen Sport (LASEP/LASEL) steigt mit dem Eintritt in die Sekundarstufe 1 zunächst deutlich an. So berichten etwa 18% der zuvor nicht in der LASEP aktiven 14-jährigen SchülerInnen, an einer Sektion der LASEL teilzunehmen. Das LASEL-Angebot scheint auf Dauer jedoch nicht hinreichend attraktiv, berichten doch etwa 12% der 19-jährigen SekundarschülerInnen wieder aus der jeweiligen Sektion ausgetreten zu sein (vgl. Abb. 13).

Entwicklung der Vereinsteilnahme

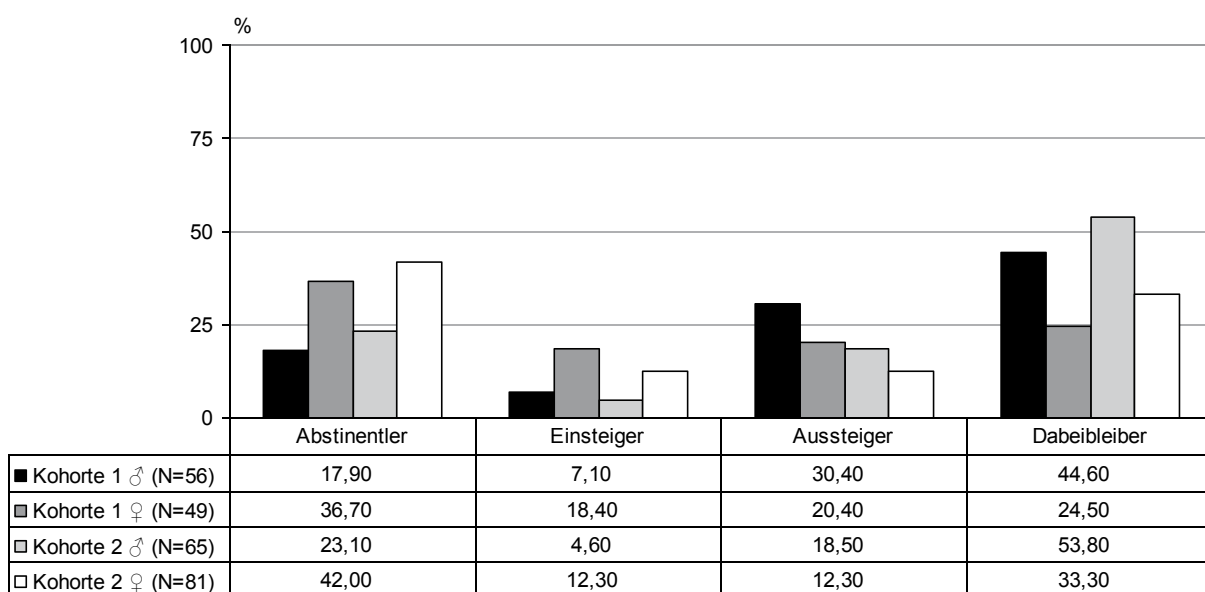


Abb. 14: Entwicklung der Teilnahme am vereinsgebundenen Freizeitsport der Mädchen und Jungen in beiden Untersuchungskohorten

Der Anteil an Vereinsmitgliedern liegt durchgängig zwischen 50 und 60%. Im Hinblick auf die Aussteigerquote fällt auf, dass etwa ein Viertel der ehemals vereinsaktiven Primarschüler in der Sekundarstufe 1 bereits nicht mehr in einem Verein gemeldet ist. Der frühe Rückzug aus dem Verein ist bei Jungen und Mädchen in vergleichbarem Maße zu beobachten. Betrachtet man die Gruppe der dauerhaft vereinsabstinenten SchülerInnen so fällt auf, dass die Mädchen hier zumindest tendenziell überrepräsentiert sind (vgl. Abb. 14).



Abb. 15: Sport im Verein

Zusammenfassung körperlich-sportliche Aktivität

- Die körperliche Aktivität ist auf einem niedrigen Niveau (2,5-4 Tage/Woche). Jungen sind aktiver als Mädchen.
- Ältere haben weniger Schulsport als jüngere SchülerInnen.
- Der Anteil dauerhafter LASEP-/LASEL-TeilnehmerInnen liegt um 5%. Verstärkter Zuspruch im Übergang vom Kindes- in das Jugendalter (18%), danach Fluktuation (12%).
- Etwa 50% sind Mitglied in einem Sportverein. Die SchülerInnen steigen früh aus dem Sportverein aus.

3.3 Gesundheitsmaße und Gesundheitsverhalten

Zur Analyse der gesundheitlichen Entwicklung dienen die längsschnittlichen Daten (2004 und 2008) von insgesamt 186 SchülerInnen. Die Bestimmung von Übergewicht und Adipositas erfolgte zu beiden Messzeitpunkten auf Grundlage der alters- und geschlechtsspezifischen BMI-Perzentile nach Kromeyer-Hauschild (2005). Der aktuelle subjektive Gesundheitszustand wurde über eine Selbstausskunft ermittelt.

Entwicklung der gesundheitlichen Selbsteinschätzung

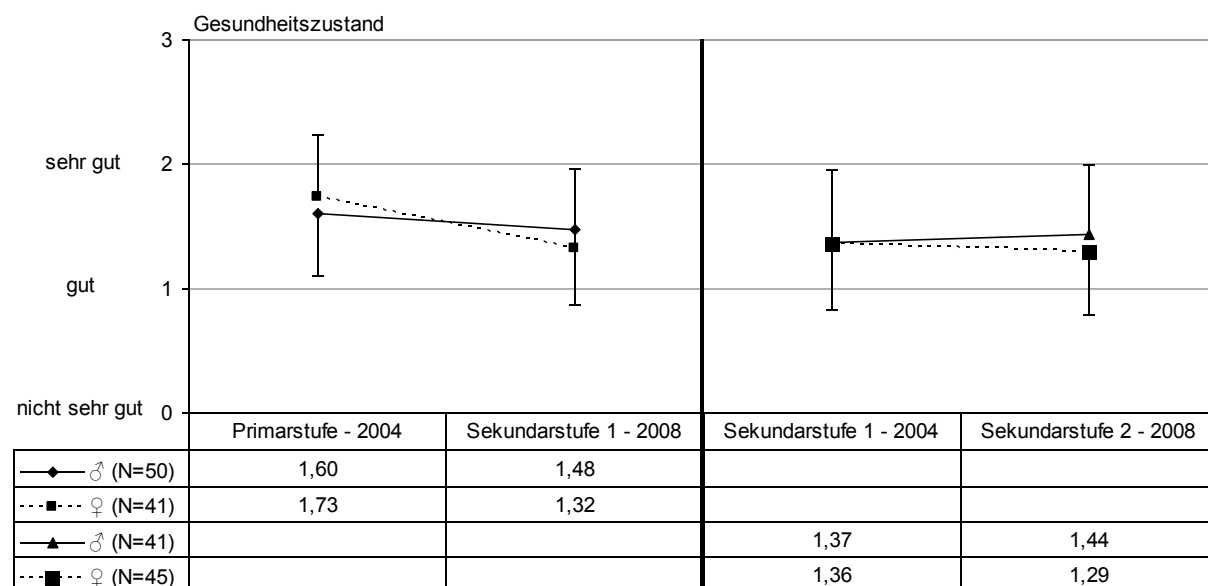


Abb. 16: Entwicklung der gesundheitlichen Selbsteinschätzung der Mädchen und Jungen in beiden Untersuchungskohorten

Die positive gesundheitliche Selbsteinschätzung nimmt von der Primarschule bis zur Sekundarstufe 1 ab (von nahezu „sehr gut“ hin zu „gut“) und bleibt zwischen dem 14. und 19. Lebensjahr konstant. Jungen und Mädchen unterscheiden sich nicht in der Einschätzung ihres aktuellen Gesundheitszustandes (vgl. Abb. 16).

Entwicklung von Übergewicht und Adipositas

Zwischen dem 9. und 14. Lebensjahr steigt der Anteil an Übergewichtigen und Adipösen beängstigend um nahezu 11,00% an, so dass in der heutigen Sekundarstufe 1 28,30% der SchülerInnen mit ihrem BMI oberhalb des 90. Perzentils liegen. Bei den ehemaligen SchülerInnen der Sekundarstufe 1 liegt der Anteil an Übergewichtigen und Adipösen dagegen bei konstant 18,90%. Die im Übergang von der Primarschule in die Sekundarstufe 1 zu beobachtende Zunahme an Übergewichtigen und Adipösen betrifft Jungen und Mädchen in vergleichbarem Maße (vgl. Abb. 17).

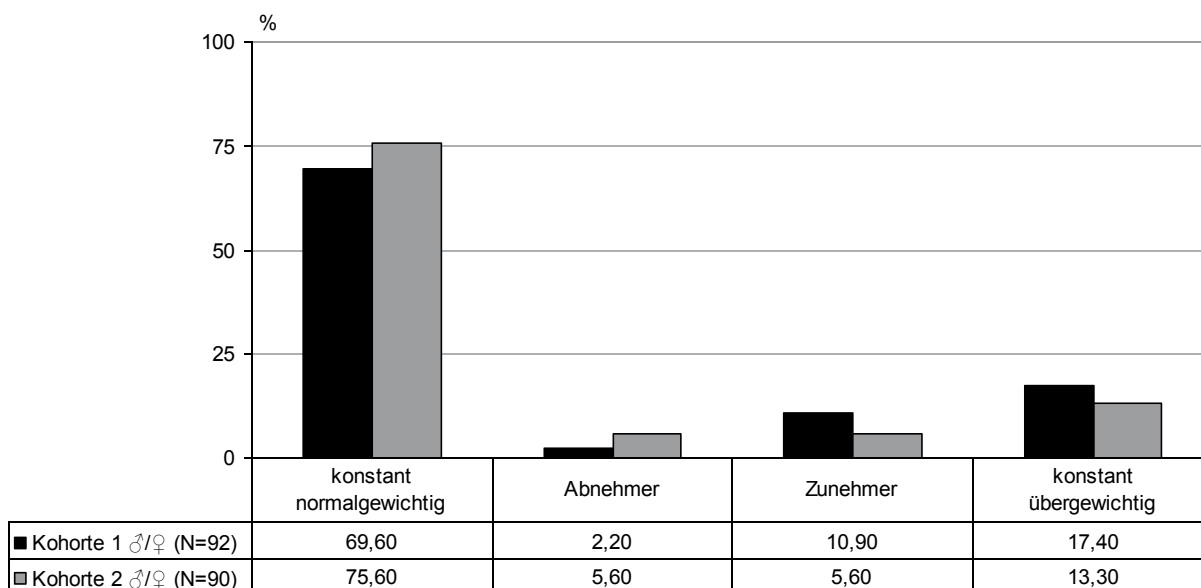


Abb. 17: Entwicklung des Gewichtsstatus der SchülerInnen in beiden Untersuchungskohorten

Zur Analyse der Entwicklung des Gesundheitsverhaltens dienen die längsschnittlichen Daten (2004 und 2008) von insgesamt 252 SchülerInnen. Die Bereiche Suchtverhalten (Rauchen) sowie Obstverzehr wurden zu beiden Messzeitpunkten über ausgewählte Fragen des „Health Behavior in School-Aged Children“ Fragebogens erfasst.

Entwicklung des Rauchverhaltens

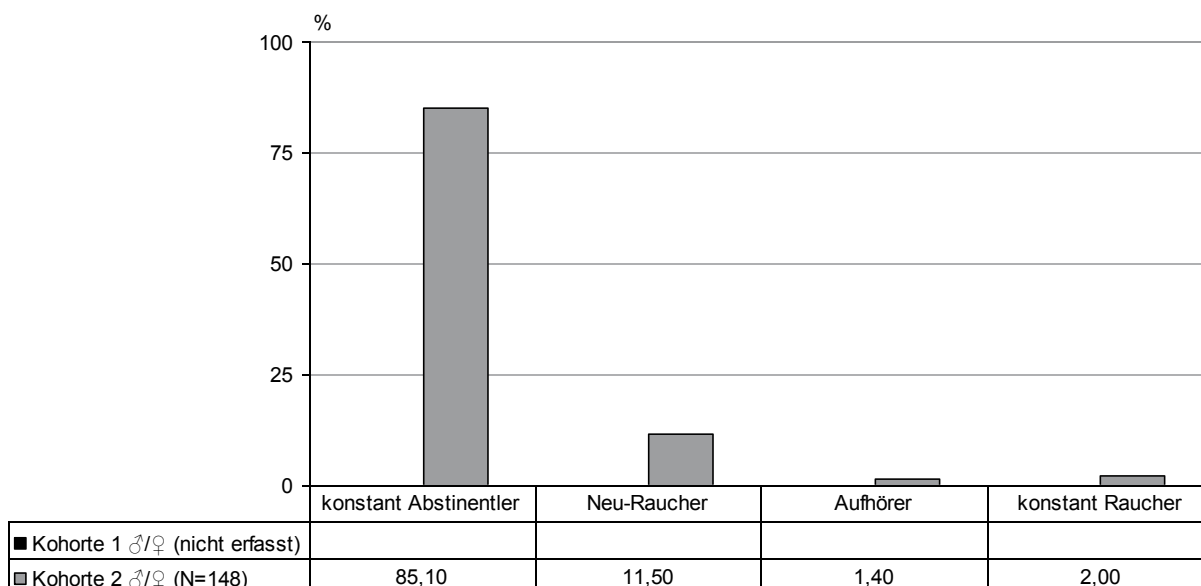


Abb. 18: Entwicklung des Rauchverhaltens der SchülerInnen in der zweiten Untersuchungskohorte

Insgesamt bezeichnen sich 85,10% der befragten SchülerInnen zu beiden Messzeitpunkten als Nicht-Raucher. Zwischen dem 14. und 19. Lebensjahr beginnen 11,50% der SchülerInnen mit dem Rauchen, so dass der Raucheranteil von 3,40% in der Sekundarstufe 1 auf 13,50% in der Sekundarstufe 2 ansteigt (vgl. Abb. 18).

Entwicklung des Obstverzehrs

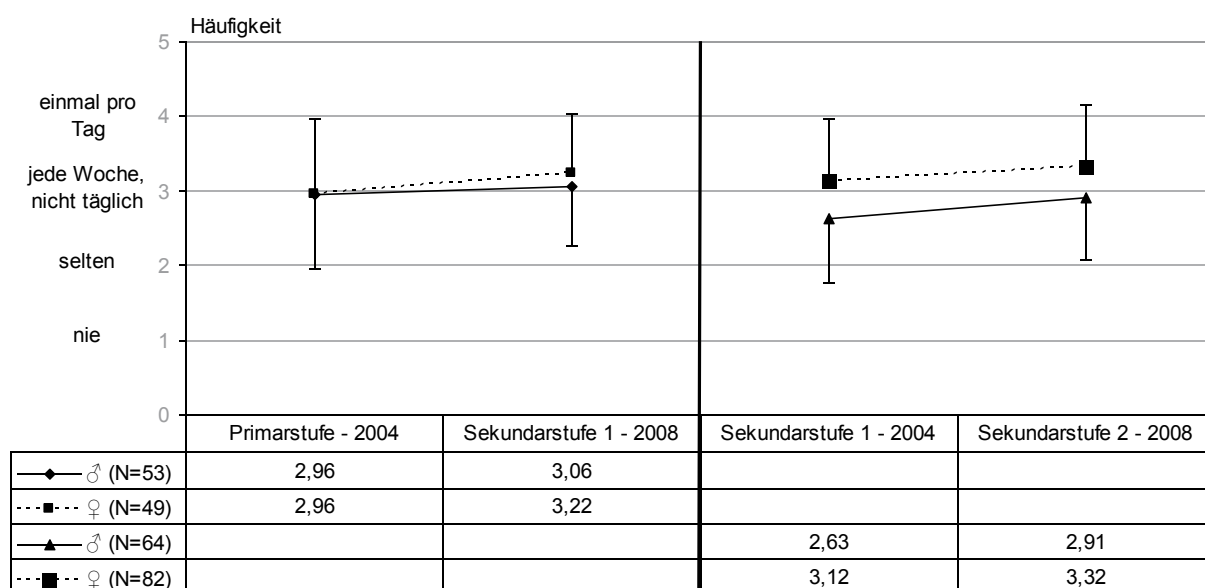


Abb. 19: Entwicklung des Verzehrs von Obst der Mädchen und Jungen in beiden Untersuchungskohorten

Die untersuchten SchülerInnen der ersten und zweiten Kohorte verzehren zu beiden Messzeitpunkten im Mittel ein Mal pro Tag Obst. Zwischen dem 14. und 19. Lebensjahr liegen die Mädchen in der Obst-Verzehrhäufigkeit etwas über den Jungen (vgl. Abb. 19).

Zusammenfassung Gesundheitsmaße und Gesundheitsverhalten

- Die Gesundheitseinschätzung ist insgesamt positiv. Keine Unterschiede zwischen Jungen und Mädchen.
- Übergewichts- und Adipositasprävalenz beträgt 20 bis 30%. Die jüngeren Geburtsjahrgänge zeigen höhere Prävalenzen (28,3%).
- 86,5% sind Nicht-Raucher; 13,5% sind Raucher. Der Raucheranteil steigt um 11,5% vom 14. zum 19. Lebensjahr.
- Kinder und Jugendliche verzehren 1x/Tag Obst. Mädchen verzehren mehr Obst als Jungen.

4 Schlussfolgerungen

Die vorliegenden Daten zur Entwicklung von Motorik, Aktivität und Gesundheit bilden eine gute Grundlage für die Erarbeitung und Implementierung von zielgerichteten Fördermaßnahmen. Neben einer gezielten Förderung der motorischen Leistungsfähigkeit sollte der Fokus dabei vor allem auf Maßnahmen zur Erhöhung des Aktivitätsniveaus gelegt werden. Die tägliche Schulsportstunde in der Primarstufe ist dabei ein ebenso erstrebenswertes Ziel wie die Gestaltung eines aktiven Schulweges und die Steigerung der Attraktivität der LASEP-/LASEL- bzw. Vereinssportangebote.

Für mehr Bewegung und Sport brauchen Kinder:

- Bewegungsfreundliches Umfeld – Kindergarten, Schule, Gemeinde
- Bewegte Vorbilder – Eltern, Lehrer, Erzieher, Übungsleiter
- Zeit und Mitspieler zum Bewegen
- Attraktive Materialien und Geräte auf Schulhöfen und Spielplätzen – Nicht bewegt werden, sondern selber bewegen
- Vielfalt und Intensität – Kreativitäts- und Könnenserfahrungen
- Fachkompetente Erzieher, Lehrer und Übungsleiter
- Differenzierte Förderungsmöglichkeiten – von Therapie bis Sport.
- Vor allem brauchen Kinder eine Lobby für mehr Bewegung, Spiel und Sport

Angesichts der verhältnismäßig hohen Übergewichts- und Adipositasprävalenzen bei den hier untersuchten luxemburger SchülerInnen, kommen Bewegungsfördermaßnahmen in den verschiedenen Settings eine zentrale Bedeutung zu. Dabei ist bei Kindern und Jugendlichen mit Übergewicht und Adipositas darauf zu achten, dass Angebote auch immer Spaß und Freude an der Bewegung vermitteln. Dementsprechend sollten Situationen vermieden werden, in denen das Gewicht zur Barriere wird. Vielmehr gilt es, Bewegungssituationen zu schaffen, in denen sich das Körpergewicht positiv (z.B. beim Stoßen, Ziehen und Schieben) zumindest aber nicht nachteilig (z.B. Schwimmen) auswirkt. Somit können auch den übergewichtigen und adipösen Kindern und Jugendlichen Erfolgserlebnisse in der Bewegungssituation vermittelt werden. Da Übergewicht bei Kindern nicht ausschließlich ein individuelles, sondern gerade auch ein gesellschaftliches Problem darstellt, sollten neben individuellen und medizinischen Lösungen auch politische und soziale Strategien sowie Maßnahmen zur Verhältnisprävention in Orientierung an der Europäischen Charta zur Bekämpfung der Adipositas der WHO umgesetzt werden. Eine gute Orientierung bietet hierbei das aktuelle nationale Programm „Gesond iessen, mei bewegen“ im Rahmen dessen mittlerweile mehr als 100 Projekte in diversen luxemburger Schulen, Gemeinden, Sportvereinen und Unternehmen durchgeführt wurden).

5 Literatur

Bös, K. (1987). *Handbuch sportmotorischer Tests*. Göttingen: Hogrefe.

Bös, K., Brochmann, C., Eschette, H., Lämmle, L., Lanners, M., Oberger, J., Opper, E., Romahn, N., Schorn, A., Wagener, Y., Wagner, M. & Worth, A. (2006a). *Gesundheit, motorische Leistungsfähigkeit und körperlich-sportliche Aktivität von Kindern und Jugendlichen in Luxemburg - Eine Untersuchung für die Altersgruppen 9, 14 und 18 Jahre. Abschlussbericht zum Forschungsprojekt*. Luxemburg: MENFP.

Bös, K., Brochmann, C., Eschette, H., Lämmle, L., Lanners, M., Oberger, J., Opper, E., Romahn, N., Schorn, A., Wagener, Y., Wagner, M. & Worth, A. (2006b). *Gesundheit, motorische Leistungsfähigkeit und körperlich-sportliche Aktivität von Kindern und Jugendlichen in Luxemburg – Eine Untersuchung für die Altersgruppen 9, 14 und 18 Jahre. Kurzbericht zum Forschungsprojekt*. Luxemburg: MENFP.

Wagner, M., Eschette, H., Schorn, A., Wagener, Y., Worth, A. & Bös, K. (2010). *Luxemburger Längsschnittstudie. Entwicklung von motorischer Leistungsfähigkeit, körperlich-sportlicher Aktivität und Gesundheit von Kindern und Jugendlichen in Luxemburg. Ergebnisbericht zum Forschungsprojekt*. Luxemburg: MENFP.

Autoren:

Matthias Wagner, Annette Worth, Hubert Eschette, Astrid Schorn, Yolande Wagener
& Klaus Bös

Korrespondierender Autor:

Dr. Matthias Wagner

Pädagogische Hochschule Schwäbisch Gmünd

Institut für Gesundheitswissenschaften - Abteilung Sport und Bewegung

Oberbettringerstraße 200

D-73525 Schwäbisch Gmünd

Tel.: +49 (0)7171-983-320; Fax: +49 (0)7171-983-212

Email: matthias.wagner@ph-gmuend.de

Herausgeber:

Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (SCRIPT);

Ministère de la Santé; Département ministériel des Sports

© Luxembourg: Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle,
Ministère de la Santé, Département ministériel des Sports, 2011

ISBN 978-2-87995-065-5

Auteurs:
Matthias Wagner, Annette Worth, Hubert Eschette, Astrid Schorn, Yolande Wagener
& Klaus Bös

Auteur pour contact:

Dr. Matthias Wagner

Pädagogische Hochschule Schwäbisch Gmünd

Institut für Gesundheitswissenschaften - Abteilung Sport und Bewegung

Oberbettingerstraße 200

D-73525 Schwäbisch Gmünd

Tel.: +49 (0)7171-983-320; Fax: +49 (0)7171-983-212

Email: matthias.wagner@ph-gmuend.de

Editeur:

Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (SCRIPT);
Ministère de la Santé; Département ministériel des Sports

© Luxembourg: Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle,
Ministère de la Santé, Département ministériel des Sports, 2011

ISBN 978-2-87995-065-5

5 Bibliographie

Bös, K. (1987). *Handbuch sportmotorischer Tests*. Göttingen: Hogrefe.

Bös, K., Brochmann, C., Eschette, H., Lämmle, L., Lanners, M., Oberger, J., Opper, E., Romahn, N., Schorn, A., Wagener, Y., Wagner, M. & Worth, A. (2006a). *Gesundheit, motorische Leistungsfähigkeit und körperlich-sportliche Aktivität von Kindern und Jugendlichen in Luxemburg - Eine Untersuchung für die Altersgruppen 9, 14 und 18 Jahre*. Abschlussbericht zum Forschungsprojekt. Luxemburg: MENFP.

Bös, K., Brochmann, C., Eschette, H., Lämmle, L., Lanners, M., Oberger, J., Opper, E., Romahn, N., Schorn, A., Wagener, Y., Wagner, M. & Worth, A. (2006b). *Gesundheit, motorische Leistungsfähigkeit und körperlich-sportliche Aktivität von Kindern und Jugendlichen in Luxemburg – Eine Untersuchung für die Altersgruppen 9, 14 und 18 Jahre*. Kurzbericht zum Forschungsprojekt. Luxemburg: MENFP.

Wagner, M., Eschette, H., Schorn, A., Wagener, Y., Worth, A. & Bös, K. (2010). *Luxemburger Längsschnittstudie. Entwicklung von motorischer Leistungsfähigkeit, körperlich-sportlicher Aktivität und Gesundheit von Kindern und Jugendlichen in Luxemburg*. Ergebnisbericht zum Forschungsprojekt. Luxemburg: MENFP.

véritable obstacle. Par contre faudra-t-il créer des situations motrices lors desquelles le poids corporel agit de façon positive (p. ex. lors d'exercices de lancer, de pousser et de tirer) ou du moins ne constitue pas un désavantage (par exemple en natation). De cette façon, même des enfants et des jeunes trop lourds et adipeux peuvent réussir lors de situations motrices et y éprouver joie et plaisir. Etant donné que l'excès de poids constitue chez les enfants non seulement un problème individuel, mais aussi un problème social, il faudra élaborer et réaliser à côté et en plus de solutions individuelles et médicales aussi des stratégies politiques et sociales ainsi que des mesures pour prévenir d'éventuelles situations défavorables. Cela pourrait se faire en transposant et en appliquant la Charte Européenne pour la lutte contre l'adiposité initiée par la WHO (Organisation Mondiale de la Santé). Dans cette lutte, l'actuel programme national «Gesond iessen, mei bewegen» dans le cadre duquel sont réalisés actuellement plus de 100 projets dans différentes écoles, communes, clubs sportifs et entreprises luxembourgeoises peut constituer un guide très utile.

4 Conclusions générales

Les données présentées dans cette étude sur le développement de la motricité, de l'activité physique et de la santé constituent une excellente base de départ pour élaborer et mettre en œuvre des mesures ciblées pour accélérer et améliorer le bon développement des enfants et des jeunes. En plus d'une aide au développement ciblée de capacités motrices, l'accent devrait avant tout être mis sur des mesures permettant d'augmenter le niveau d'activité physique chez les jeunes. Dans cette perspective, l'introduction de la séance quotidienne d'éducation physique et sportive dans l'enseignement primaire constitue un objectif essentiel à atteindre, tout comme par ailleurs l'aménagement de chemins 'actifs' pour se rendre à l'école et un accroissement de l'attractivité des offres de la LASEP/LASEL respectivement des offres d'activités sportives dans les clubs sportifs.

Pour disposer de davantage de mouvement et d'activités physiques sportives au sens large, les enfants ont besoin de:

- un environnement accueillant favorable au mouvement au sens large du terme – en maternelle et dans le préscolaire, à l'école, dans la commune des modèles en matière de mouvement et d'activités physiques – parents, enseignants, éducateurs, moniteurs.
- suffisamment de temps et de compagnons pour les jeux et les activités physiques
- des agrès et des installations attractifs dans les cours d'école et sur les plaines et places de jeu – ne pas être déplacés de façon passive mais être actif par soi-même
- une grande diversité et une certaine intensité – expériences multiples et variées invitant à être créatif et à expérimenter ses propres aptitudes et capacités motrices et autres
- éducateurs, enseignants et moniteurs vraiment compétents dans la matière de multiples possibilités de développer les compétences – de la thérapie et de la rééducation aux activités sportives proprement dites
- avant tout, les enfants ont besoin d'une véritable « lobby » pour plus de mouvement, d'activités ludiques et sportives

Compte tenu qu'un nombre relativement élevé des filles et des garçons luxembourgeois examinés au cours de la présente enquête présentaient des excédents de poids et d'adiposité, il y a lieu d'accorder une importance capitale à des mesures de promotion du développement moteur dans les différentes cellules qui accueillent les enfants et les jeunes. Ce faisant, il faudra veiller lors du travail avec enfants et jeunes souffrant d'un excès de poids et d'adiposité que les activités physiques et sportives leur procurent à la fois du plaisir et une grande joie dans et par le mouvement. Ainsi faudra-t-il éviter des situations où leur poids devient un

Evolution de la consommation de fruits

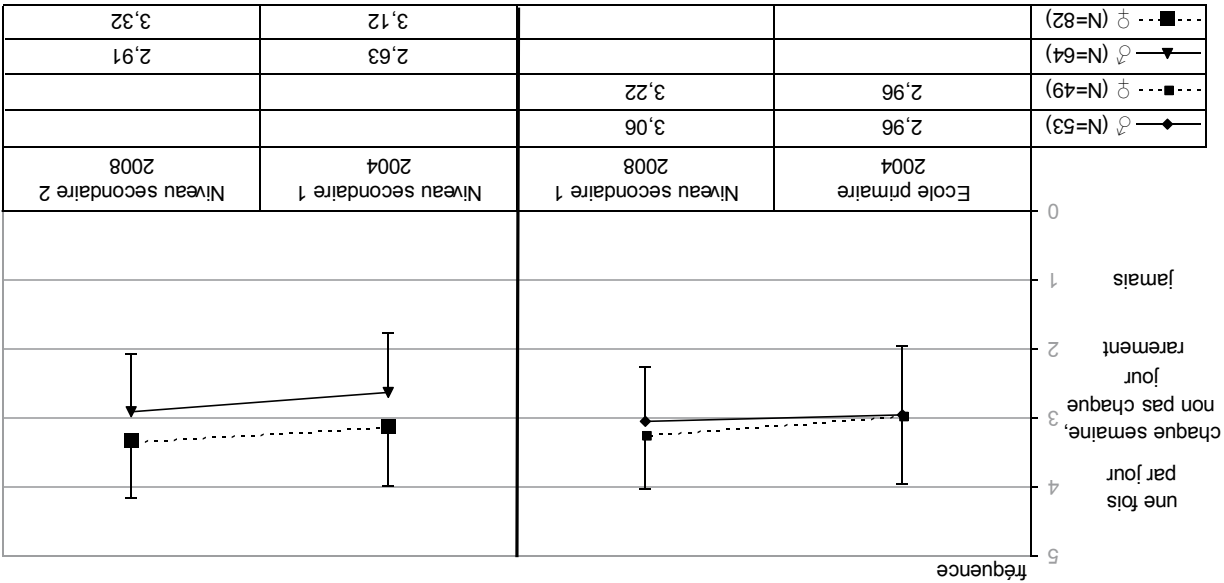
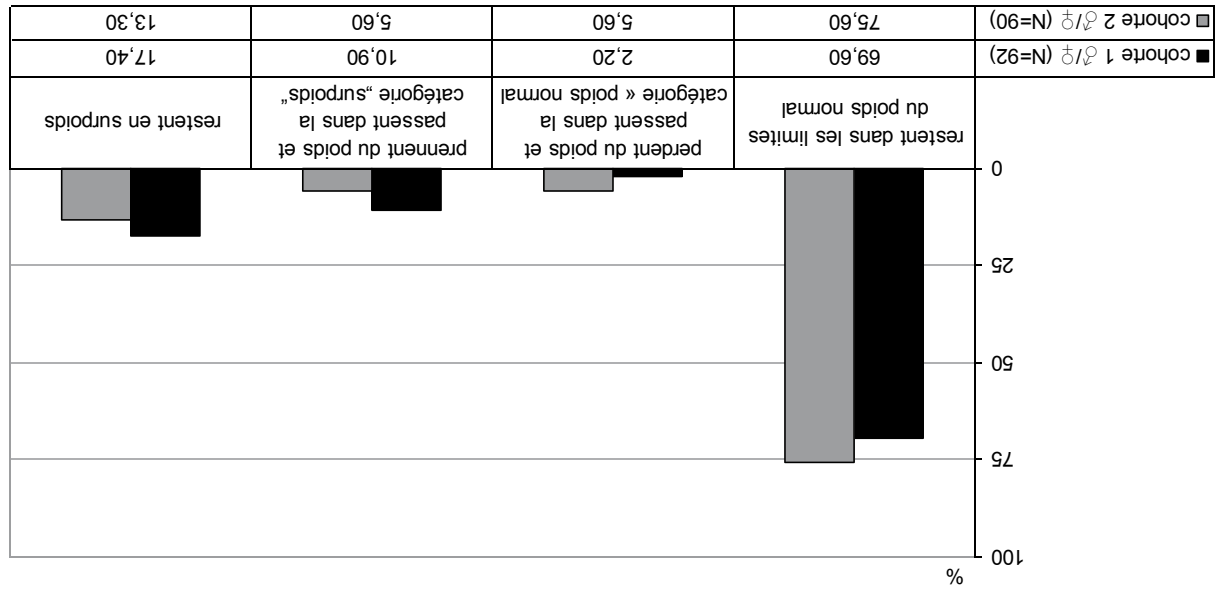


Fig. 19: Evolution de la consommation de fruits chez les garçons et des filles dans la deuxième cohorte des enquêtes hier bite

Les garçons et les filles de la première et de la deuxième cohorte consomment des fruits lors des deux points de l'enquête en moyenne une fois par jour. Entre l'âge de 14 et de 19 ans, la fréquence de consommation de fruits chez les filles est légèrement supérieure à celle notée chez les garçons (cf. fig. 19).

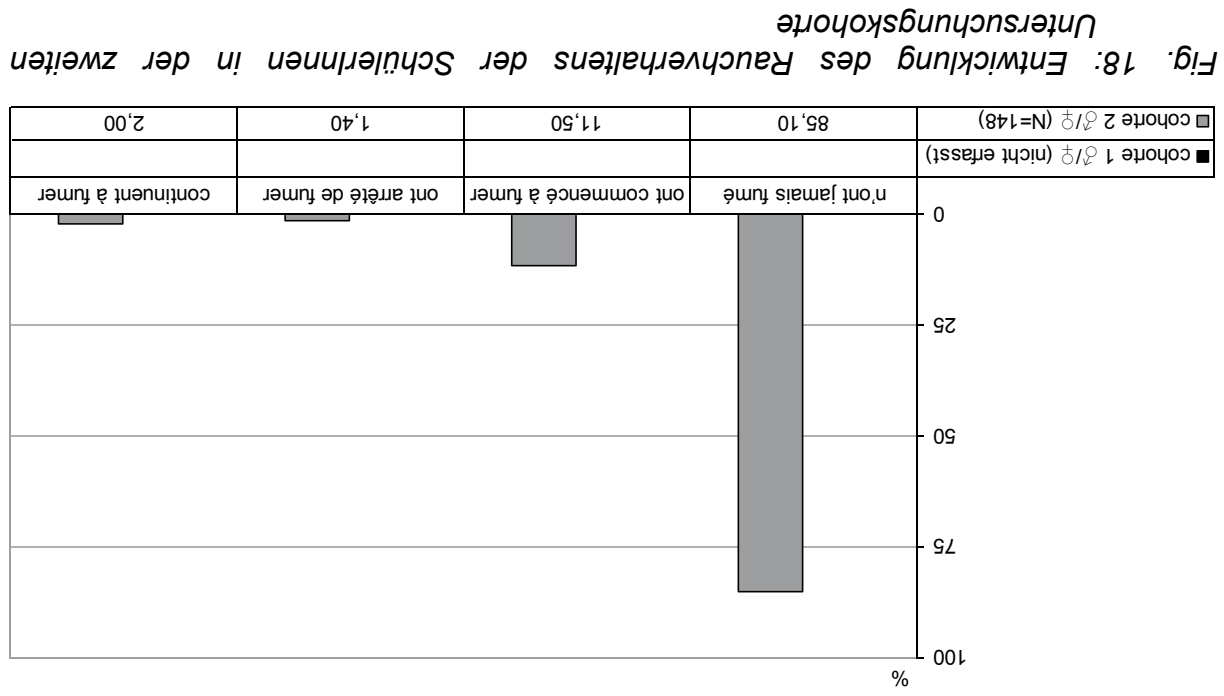
Résumé des observations effectuées en matière de santé en général

- En général, la santé des jeunes auto-estimée est évaluée comme étant très positive. Il n'y a pas de distinction entre garçons et filles.
- L'excès de poids et d'adiposité se situe entre 20 à 30%. Les classes d'âge plus jeunes indiquent toutefois une prévalence plus élevée (28,3%).
- 86,5% des jeunes sont non-fumeurs, 13,5% sont fumeurs. La part des fumeurs augmente de 11,5% entre l'âge de 14 et de 19 ans.
- Les enfants et les adolescents consomment une fois par jours des fruits. Les filles mangent davantage de fruits que les garçons.



Pour analyser l'évolution de la santé on s'est servi des données longitudinales (2004 et 2008) d'un total de 252 élèves. Les domaines des comportements dépendants (fumer) aussi bien que de la consommation de fruits ont été pris en compte lors des deux examens au moyen de questions sélectionnées du questionnaire du « Health Behavior in School-Aged Children ».

Développement du comportement de fumeur



En général, 85,10 % des élèves des deux sexes questionnés lors des deux examens se désignent eux-mêmes comme non-fumeurs. 11,5% des élèves commencent à fumer entre l'âge de 14 et 19 ans, de sorte que la part des fumeurs monte de 3,40% dans le secondaire inférieur à 13,50% dans le degré supérieur du secondaire.

3.3 Comportements et données de santé

Les données longitudinales d'un total de 186 garçons et filles recueillies en 2004 et 2008 ont été analysées pour déterminer le développement de leur santé. Lors des deux examens, à savoir la détermination du surpoids et d'adiposité ont été effectuées sur la base du BMI (Body-Mass Index) spécifique de l'âge et du sexe selon Kromeyer-Hauschild (2005). L'état actuel subjectif de la santé a été déterminé au moyen d'informations recueillies auprès des élèves.

Evolution de l'auto-évaluation par les élèves de leur propre santé

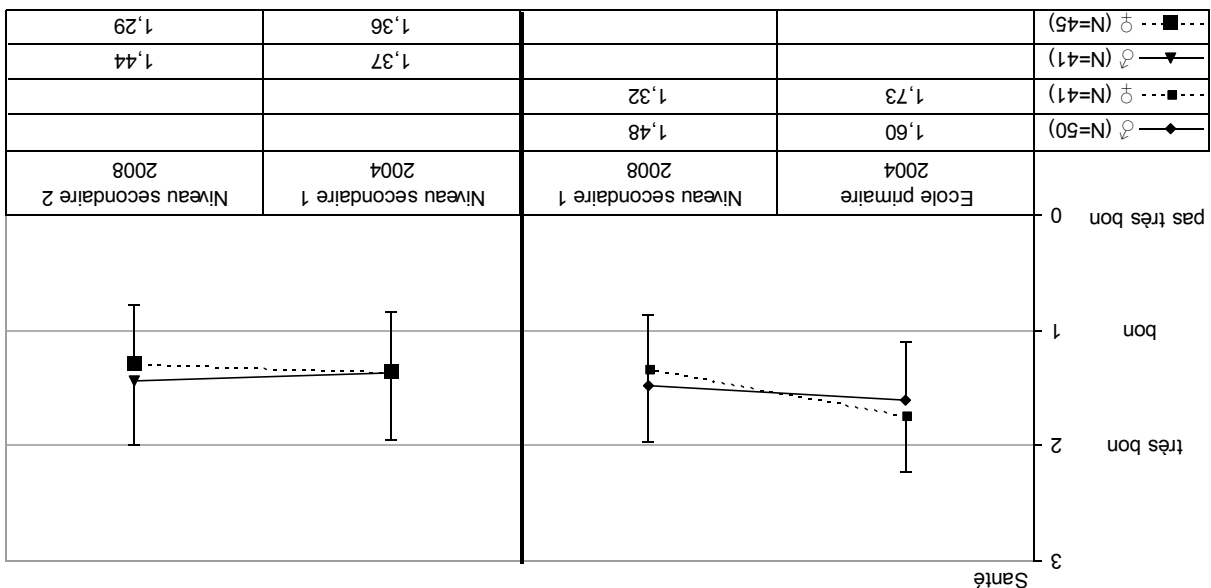


Fig. 16: Evolution de l'auto-évaluation de la santé par les filles et les garçons des deux cohortes de la recherche

L'évaluation positive de la propre santé diminue de l'école primaire au secondaire inférieur (de presque «très bonne» jusqu'à «bonne») pour demeurer constante entre la 14e et la 18e année d'âge. Les garçons et les filles ne diffèrent pas en ce qui concerne l'appréciation de leur propre état de santé du moment (cf. fig. 16).

Evolution du surpoids et de l'adiposité

Entre 9 et 14 ans la part des jeunes en surpoids et souffrant d'adiposité augmente de façon inquiétante de presque 11,00%, de sorte que dans l'actuel secondaire inférieur 28,30% des élèves ont un BMI au-dessus du percentile 90. Chez les anciens élèves du secondaire inférieur par contre, la part des élèves souffrant d'un excès de poids et d'adiposité demeure constante avec un pourcentage de 18,90%. L'augmentation du nombre des élèves avec excès de poids et adipeux observée lors du passage de l'école primaire dans le secondaire inférieur touche un nombre comparable de garçons et de filles (cf. fig. 17).

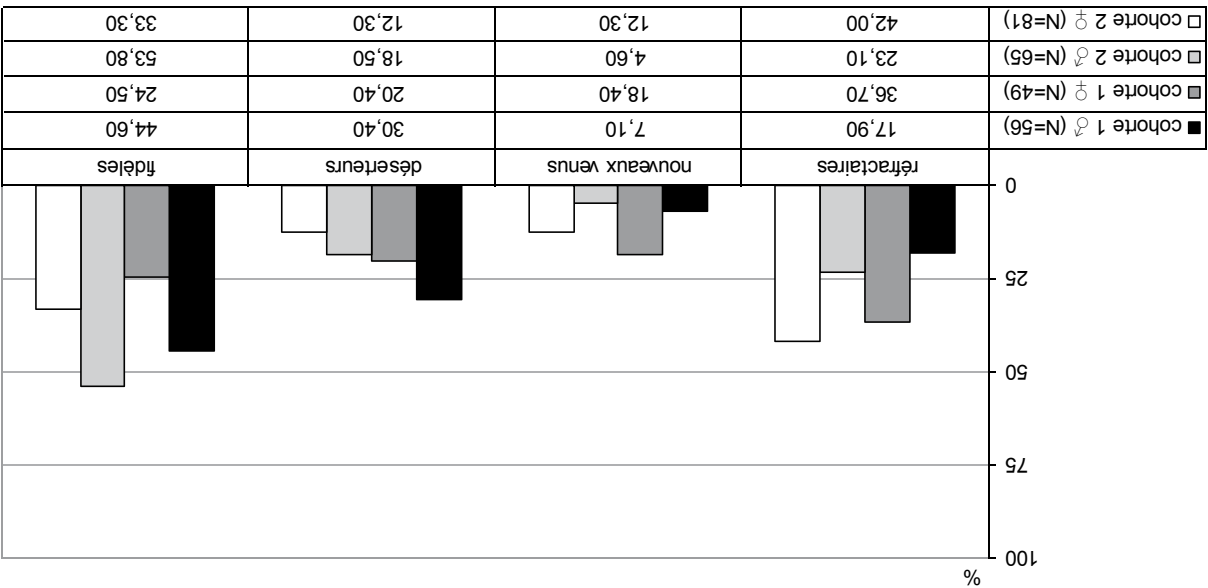


Fig. 15: Evolution de la participation des jeunes gens et des jeunes filles des deux cohortes des enquêtes aux activités sportives au sein d'un club sportif

La part des jeunes faisant partie d'un club sportif se situe en moyenne entre 50 et 60%. Pour ce qui est de la quote-part des jeunes qui ont quitté leur club il a été frappant de constater qu'environ un quart des anciens élèves du primaire actifs dans un club sportif n'étaient déjà plus inscrits dans ce club lorsqu'ils fréquentaient le secondaire inférieur. Ce retrait précocement d'un club semble être aussi fréquent chez les garçons que chez les filles. En examinant toutefois le groupe des garçons et des filles qui ont quitté le club de façon durable, force est de constater qu'ici du moins les filles sont en général surreprésentées (cf. fig. 15).

Résumé de l'activité physique et sportive

- L'activité physique se situe à un niveau très bas (2,5-4 jours/semaine). Les garçons sont plus actifs que les filles.
- Les élèves plus âgés ont moins de sport scolaire que les élèves plus jeunes.
- La part des jeunes qui participent de façon durable aux activités LASEP/LASEL se situe autour de 5%. Lors de la période de transition de l'enfance à l'adolescence la participation devient plus fréquente (18 %), ensuite elle devient plus fluctuante (12 %).
- Environ 50 % sont membre d'un club sportif. Les filles quittent le club sportif tôt.

Exemple: Evolution de la participation aux activités et compétitions LASEP-LASEL

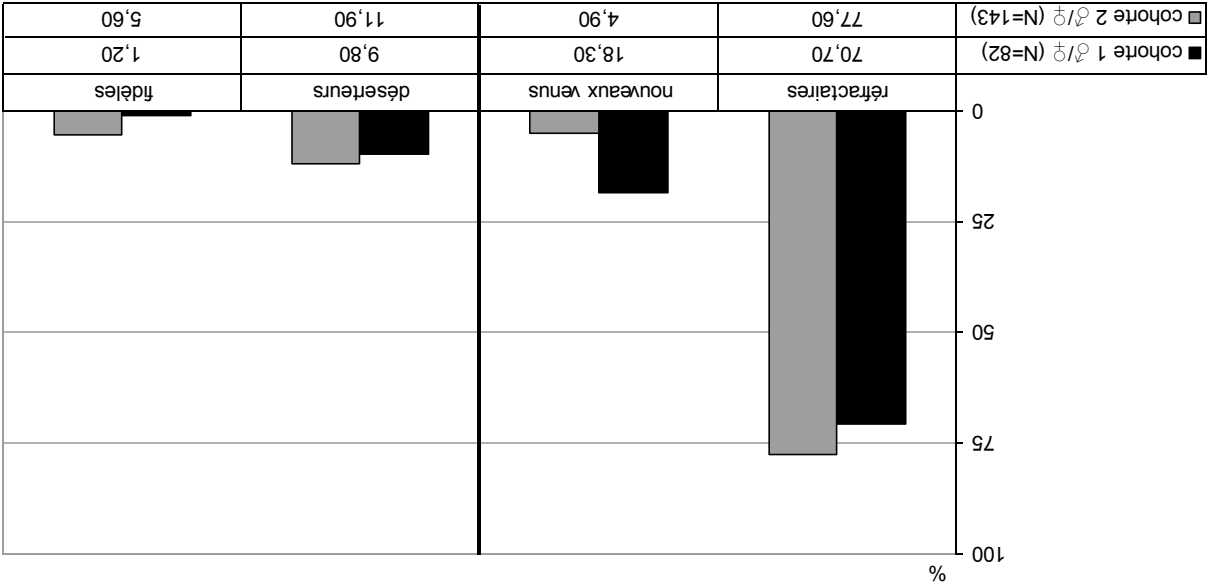


Fig. 13: Evolution de la participation des élèves des deux sexes dans les deux cohortes de l'enquête au aux activités sportives de la LASEP/LASEL

L'intérêt réservé aux activités sportives périscolaires augmente tout d'abord nettement avec l'accès dans le degré inférieur du secondaire. Ainsi environ 18 % des élèves de 14 ans qui n'avaient auparavant pas été actifs au sein de la LASEP rapportent avoir participé au sein d'une section de la LASEL. Toutefois cette offre de la LASEL ne semble à la longue pas être suffisamment attractive, étant donné qu'environ 12% des élèves de 19 ans ont à nouveau quitté leur respective section (cf. fig. 13).

Exemple: Evolution de la participation dans des clubs sportifs



Fig. 14: Le sort en club

Exemple: Evolution du volume de l'éducation physique et sportive scolaire

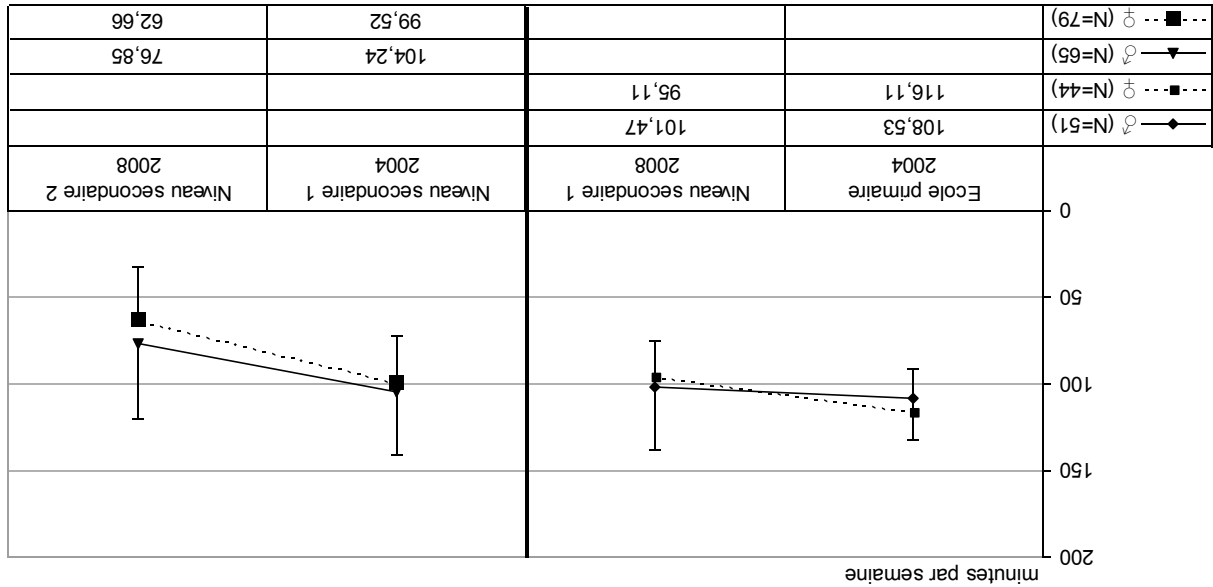


Fig. 11: Evolution du volume hebdomadaire de l'éducation physique et sportive scolaire chez les filles et les garçons dans les deux cohortes des enquêtes minutes par semaine

En matière de volume horaire hebdomadaire consacré à l'éducation physique et sportive à l'école, il y a lieu de signaler une régression plus importante d'une part entre la 9e et la 14e année de la vie et une régression encore plus importante entre la 14e et la 19e année de la vie. Alors que les garçons et les filles âgés de 9 ans bénéficient encore de 112 minutes hebdomadaires d'éducation physique et sportive par semaine, ce volume descend dans le degré inférieur de l'enseignement secondaire à en moyenne 100 minutes. Quant aux garçons et aux filles âgés de 19 ans du degré supérieur de l'enseignement secondaire, ils nous ont signalé une durée hebdomadaire de seulement à peu près 70 minutes (cf. fig. 11).



Fig. 12: Education physique et sportive

3.2 Activité physique et sportive

Pour analyser le développement de l'activité physique et sportive on s'est servi des données longitudinales (2004, 2008) d'un total de élèves des deux sexes. On a essayé de le déterminer lors des examens à l'aide d'un questionnaire comprenant 51 items analysant la durée, que l'intensité, la fréquence et le genre des activités physiques et sportives pratiquées dans la vie quotidienne, à l'école, au cours du temps libre et dans un club sportif. Par la suite, nous donnerons à l'aide d'une sélection de quatre questions individuelles une description du développement de l'activité physique quotidienne, tant à l'école qu'au cours du temps libre ou encore au sein d'un club sportif.

Development de l'activité corporelle par semaine

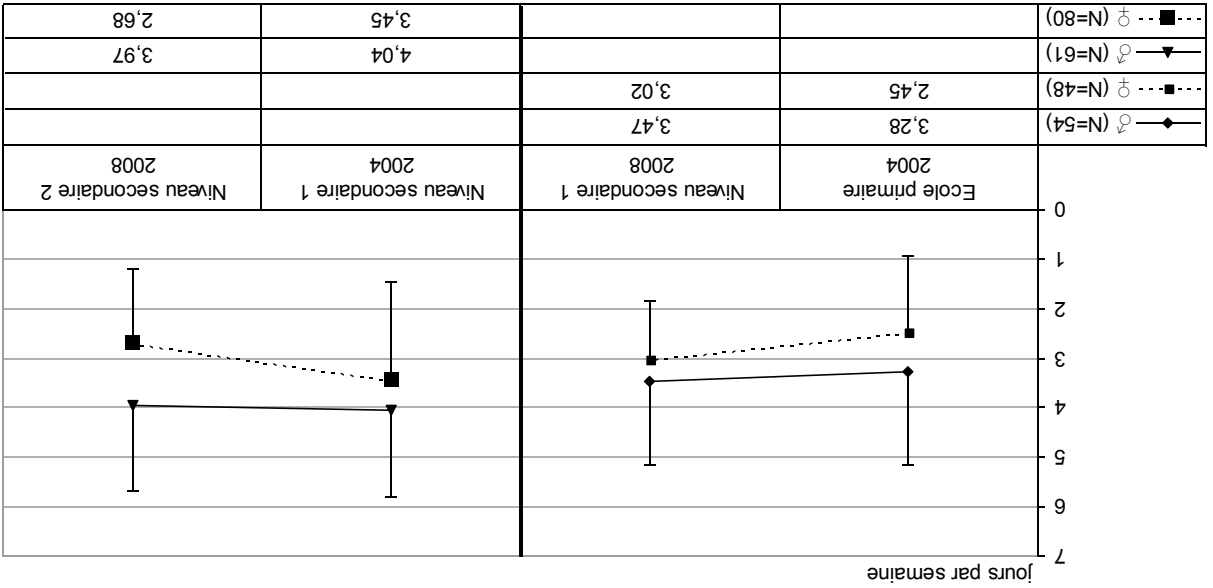


Fig. 10: Développement de la fréquence par semaine d'une activité physique d'au moins 60 minutes par jour des filles et des garçons des deux cohortes des enquêtes jours par semaines

En moyenne les élèves des deux sexes âgés de 9 ans aussi bien que ceux de 14 ans sont physiquement actifs pendant au moins 60 minutes au cours de trois jours par semaine. Les garçons âgés de 14 à 19 ans parviennent à stabiliser l'étendue de leur activité physique autour de quatre jours par semaine, alors que chez les filles de 19 ans cette activité régresse de 3,5 à 2,7 jours par semaine. Dans une analyse détaillée selon les sexes, les garçons de 9 et de 19 ans sont plus actifs que les filles du même âge. Chez les élèves des deux sexes de 14 ans par contre, aucune différence nette entre les deux sexes ne se déclare dans les deux cohortes (cf. fig. 10).

Exemple: Développement de la souplesse / Flexions en avant du tronc

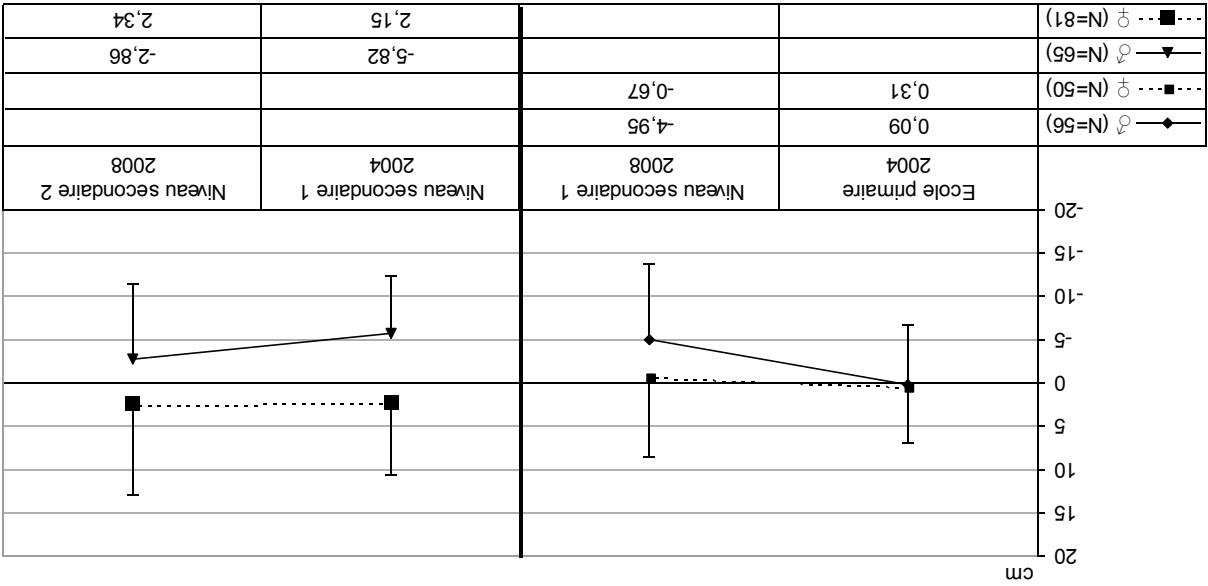


Fig. 9: Evolution de la performance au moyen de l'exercice flexions du tronc chez les filles et les garçons dans les deux cohortes de l'enquête

Les filles sont en général plus souples que les garçons. D'un point de vue physiologique et de façon très succincte on peut retenir que la souplesse de la musculature des filles est plus grande par suite d'une densité relative moins élevée de leur tissu musculaire. La différence des performances entre les deux sexes ne reste néanmoins pas constante avec l'âge. Alors que les filles conservent une mobilité comparable au cours des différents rangs d'âge, les performances des garçons dans différents tests diminuent nettement lors qu'ils passent de l'enfance à la puberté (cf. fig. 9).

Résumé de la capacité de performance motrice

- Les garçons peuvent améliorer continuellement leur endurance. Par contre, chez les filles l'endurance se détériore avec l'âge.
- L'amélioration de la coordination motrice diminue au cours de la jeunesse. Tant chez les garçons que chez les filles on note des performances comparables de la coordination motrice.
- Chez les filles la souplesse n'évolue que de façon non significative au cours de l'enfance et de l'adolescence. Chez les garçons par contre apparaissent des déficits sur le plan de la souplesse. Les filles sont en règle générale plus souples que les garçons.

Exemple: Développement de la coordination / Equilibre dynamique

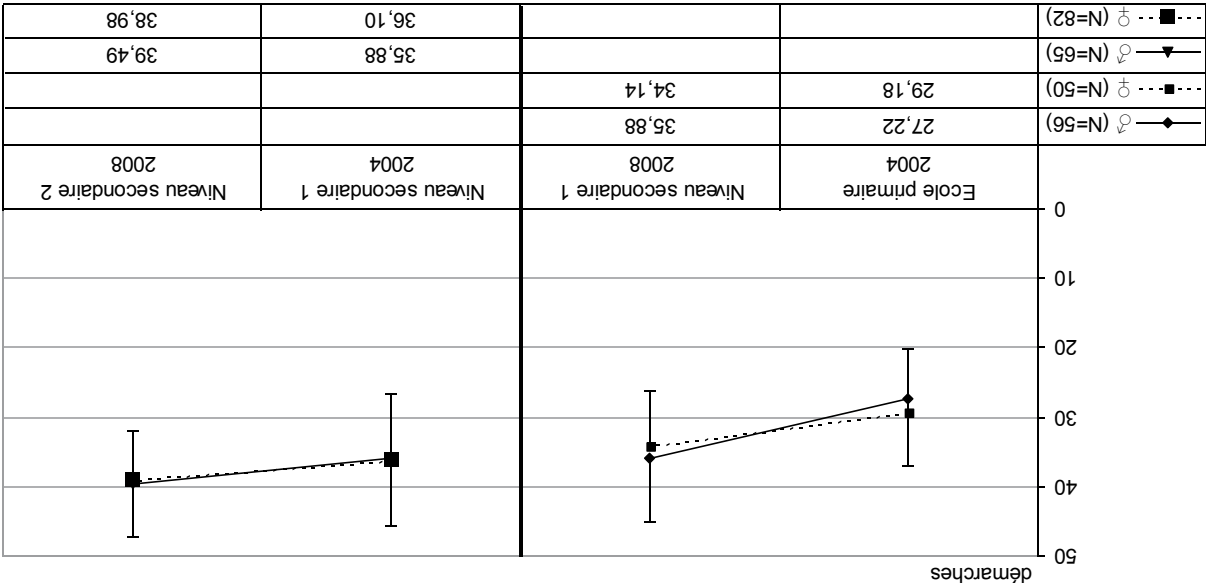


Fig. 7: Développement des performances dans l'exercice de marcher en arrière en équilibre sur une poutre des garçons et des filles dans les deux cohortes de la présente enquête

Les résultats de la marche en arrière en équilibre concordent avec les courbes de développement concernant la coordination motrice générale connues des publications y relatives. Alors qu'une augmentation nette des performances est signalée pour toute l'enfance, celle-ci décroît au cours de l'adolescence. Tant chez les garçons que chez les filles on constate pendant presque toutes les étapes de leur développement une coordination motrice générale comparable (cf. fig. 7).



Fig. 8: reculer en équilibre

3 Résultats centraux²

3.1 Capacités motrices

Pour analyser le déroulement du développement moteur les auteurs ont utilisé les données longitudinales obtenues sur un total de 253 élèves des deux sexes. Le niveau du développement moteur lors des deux périodes d'examen (2004 et 2008) a été déterminé au moyen d'un profil de tests élaboré à partir de 10 tests de la condition physique, de la coordination et de la souplesse. Par la suite le développement de la condition physique, de la coordination et de la souplesse a été représenté de façon exemplaire au moyen de trois tests différents.

Exemple: Développement de la condition physique / Endurance

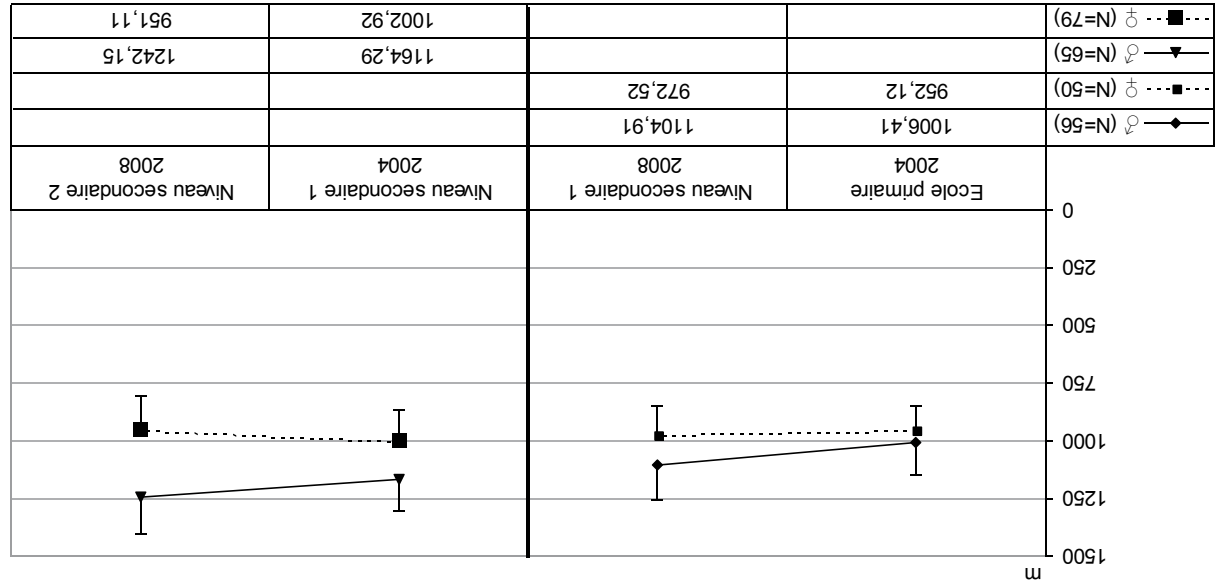


Fig. 6: Développement des performances réalisées par les filles et les garçons pour la course de 6-minutes dans les deux cohortes de la présente recherche

Les garçons ont pu améliorer leurs performances dans la course de 6 minutes au-delà de l'enfance et de la puberté jusqu'à leurs dernières années d'adolescence. Chez les filles par contre le développement de la capacité d'endurance (cf. fig. 6) a stagné avec l'âge. Ces deux constatations peuvent être considérées comme étant conformes aux attentes. Par contre, on pouvait moins s'attendre à ce que chez les filles des cohortes examinées il n'y avait plus, à partir de leur neuvième année d'âge, de progrès en matière d'endurance et qu'au cours de leur adolescence on pouvait même noter un certain développement négatif.

² Le lecteur trouvera une description et une interprétation exhaustive des analyses statistiques - inférentielles dans Wagner, Eschette, Schorn, Wagener & Bös (2010)

luxembourgeois sélectionnés à cette fin. Ceux-ci étaient également chargés de la réalisation des tests et des questionnements des élèves de la deuxième cohorte lors des deux périodes, à savoir les examens 1 et 2 (MZP 1 et MZP 2). Les examens médicaux et les questionnements sur le comportement de santé ont été effectués lors des deux périodes d'examen et pour toutes les catégories d'âge par le personnel médical des services luxembourgeois chargés de la santé dans les écoles du pays.

l'intensité et la fréquence de l'activité physique dans la vie quotidienne, à l'école, au cours du temps de loisir et au sein d'un club sportif. Les critères pour déterminer «la santé» ont été représentés tant au moyen de paramètres de données objectives tels que le poids, la taille et la tension artérielle qu'au moyen de données subjectives sur l'état de santé, ainsi qu'au moyen d'indications subjectives sur l'état de santé et la fréquence de maladies chroniques et psychosomatiques des élèves. Le comportement caractérisant un mode de vie sain a été déterminé et décrit au moyen d'une sélection de domaines du questionnaire standardisé «Health Behavior in School-Aged Children».



Fig. 4: Exercices-tests pour déterminer l'endurance et la force

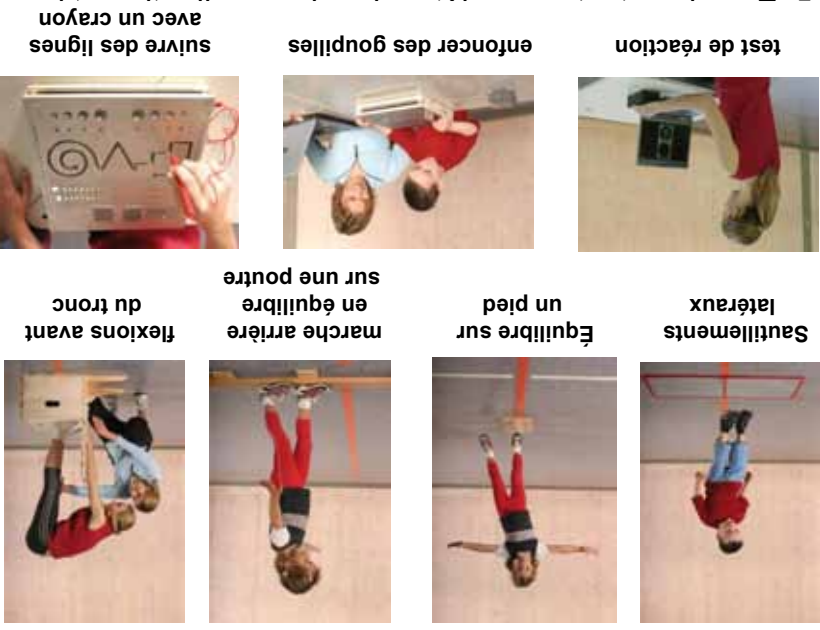


Fig. 5: Exercices-tests pour déterminer la coordination et la souplesse

Les tests moteurs et l'enquête sur l'activité physique et sportive ont été effectués au cours de la première cohorte lors du premier examen (MZP 1 par des équipes de tests spécialement formées de l'Institut des Sports et des Sciences du Sport (ISS) de l'actuel Institut pour le Technologie (KIT). Lors du deuxième examen (MZP 2) les tests ont été effectués par des enseignant(e)s d'EPS spécialement formés de lycées

2.2 Domaines, instruments et réalisation de la recherche

La recherche effectuée portait essentiellement sur les capacités motrices, l'activité physique et sportive et sur la santé représentée par des examens sélectionnés (p. ex. le BMI (body mass index) et des modes comportementaux (p.ex. habitudes alimentaires; cf. fig. 3).

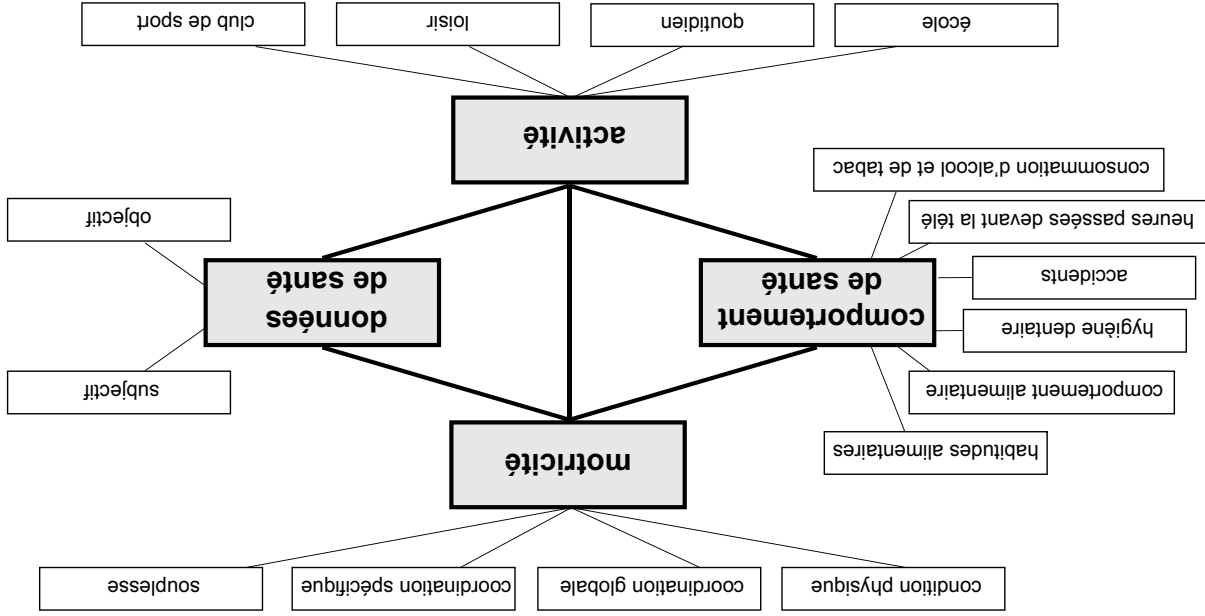


Fig. 3: Les différents domaines de l'analyse

Les capacités motrices ont été déterminées au moyen d'un profil de tests élaboré par Bös sur la base de sa systématisation des capacités motrices (1987). Les capacités motrices de base, à savoir l'endurance, la force, la coordination et la souplesse y ont été représentées au moyen des dix tests moteurs sportifs suivants: course d'endurance de six minutes (inventorier la capacité d'endurance aérobie lors de la course à pied), pompes (flexions des bras en position quadrupédie pour déterminer la force d'endurance des extrémités supérieures), saut en longueur sans élan (détermination de la force explosive lors des sauts), sautilllements latéraux sur place (détermination la coordination motrice lors de sauts réalisés lorsqu'on est pressé par le temps), position en équilibre sur une jambe (déterminer la coordination dans les sauts sous pression par le temps), position debout en équilibre sur une jambe (déterminer la coordination lors d'exercices de précision statique), marche arrière en équilibre (déterminer la coordination lors d'exercices de précision dynamique), test de réaction (déterminer la vitesse de réaction), enfoncer des goupilles (déterminer la coordination oculo-manuelle fine), suivre un tracé déterminé avec un crayon (déterminer la coordination motrice fine lors d'exercices de précision) et flexions du tronc déterminer la souplesse du tronc (cf. fig. 4 et 5).

Pour inventorier l'activité physique et sportive un questionnaire comprenant 51 items a été élaboré. Ce faisant, on a essayé de déterminer les facteurs suivants: la durée,

2 Méthodologie de la recherche

2.1 Échantillons de l'étude

En tout, 271 élèves des deux sexes sur les 848 élèves de l'ancien cycle primaire respectivement de l'ancien premier cycle du secondaire de l'étude initiale ont été testés au cours des deux périodes de tests de l'étude. 109 élèves des deux sexes appartiennent à la première cohorte (cycle élémentaire en 2004, degré inférieur du secondaire en 2008); 162 élèves des deux sexes appartiennent à la deuxième cohorte (premier degré du secondaire en 2004, deuxième degré du secondaire en 2008, cf. fig. 1).

Échantillon intégral de l'étude longitudinale (N = 271)

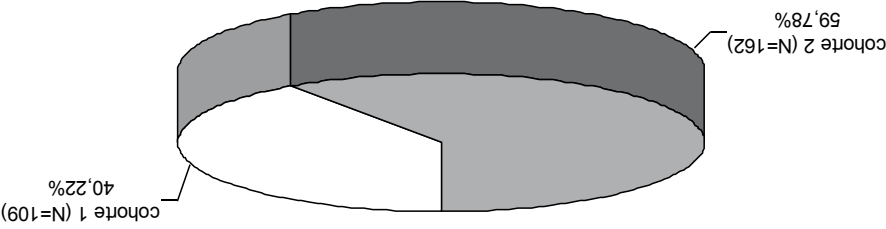


Fig. 1 : Répartition proportionnelle et absolue des élèves (garçons et filles) sur les deux cohortes de l'enquête et faisant partie de la totalité de l'échantillon longitudinal

Les 109 élèves des deux sexes de la première cohorte avaient en moyenne 9,37 ans au moment du premier examen et au moment du deuxième examen leur âge moyen s'élevait à 13,95 ans. Les élèves de la deuxième cohorte avaient en moyenne 14,14 ans au moment du premier examen et 18,71 ans lors du deuxième examen. La première cohorte comporte 58 garçons et 51 jeunes filles; dans la deuxième cohorte il y a 72 garçons et 90 jeunes filles (cf. fig. 2).

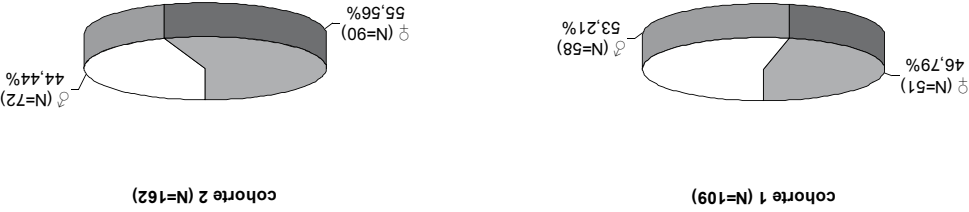


Fig. 2: Répartition proportionnelle et absolue par sexes des élèves examinés dans les deux cohortes de la recherche dans la totalité de l'échantillon longitudinal.

1 Introduction

1.1 Arrière-fond

Le point de départ de la présente étude longitudinale est l'étude sur la santé réalisée au Luxembourg en 2004 sur l'ensemble de la population scolaire du pays.¹ Le but en était l'établissement d'un inventaire représentatif de l'état de la santé, de la capacité motrice et de l'activité physique et sportive des enfants et des jeunes au Luxembourg. A cette fin on a examiné entre avril et mai 2004 un échantillon scolaire représentatif de 1253 enfants et de jeunes de l'enseignement primaire et ainsi que des degrés inférieur, moyen et supérieur de l'enseignement secondaire général et de l'enseignement technique de 36 établissements scolaires du pays (cf. Bös et al. 2006a, b).

1.2 Objectifs du projet et questions majeures sur les recherches à faire

Lors de l'étude complémentaire menée entre octobre et décembre 2008, les auteurs ont effectué avant tout une analyse spécifique des résultats réalisés par les différentes cohortes et selon les deux sexes sur les plans du développement des capacités motrices, de l'activité physique et sportive, ainsi que sur le plan de la santé des garçons et des filles¹ examinés déjà auparavant (examens effectués en 2004). Ce faisant, ils s'intéressaient essentiellement à trois problèmes majeures: Comment s'est réalisé le développement (1) des capacités motrices, (2) de l'activité physique et sportive, (3) ainsi que de la santé entre la 9e et la 14e respectivement entre la 14e et la 19e année de la vie de ces jeunes en fonction de leurs sexes respectifs.

1.3 Choix des personnes et structure du projet

En tout, 271 élèves des deux sexes de l'ancienne école primaire respectivement du degré inférieur du secondaire ont été examinés une nouvelle avec des méthodes et des instruments de mesure identiques (Quote de recrutement: 31,96 %). Les anciens élèves de deux sexes du second degré du secondaire n'ont plus été inclus dans la présente étude longitudinale parce qu'au moment où les tests ont été effectués ils avaient déjà terminé leur formation scolaire. Par ailleurs, l'étude a été limitée aux établissements scolaires qui avaient déjà participé à l'étude réalisée en 2004. Les élèves qui ont changé d'établissement scolaire après l'étude effectuée en 2004 n'ont ainsi pas été réexaminés en 2008. La coordination générale du projet a été réalisée par le Ministère de l'Education Nationale (Astrid Schorn), avec la collaboration des Ministères du Sport (Hubert Eschette) et du Ministère de la Santé (Dr. Yolande Wagener). En plus, l'Ecole Pédagogique Supérieure de Schwäbisch Gmünd (Prof. Dr. Annette Worth) et l'Institut Supérieur de Technologie de Karlsruhe (Prof. Dr. Klaus Bös) ont été des partenaires du projet de recherche.

¹ Dans la suite, le terme "élèves" est utilisé pour désigner les filles et les garçons. S'il s'agit uniquement d'élèves d'un sexe, on reprend les termes "filles" ou "garçons".

Sommaire	
1	INTRODUCTION.....
1.1	Arrière-fond
1.2	Objectifs du projet et questions majeures sur les recherches à faire
1.3	Choix des personnes et structure du projet
2	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE
2.1	Echantillons de l'étude.....
2.2	Domaines, instruments et réalisation de la recherche.....
3	RÉSULTATS CENTRAUX
3.1	Capacités motrices.....
3.2	Activité physique et sportive
3.3	Comportements et données de santé.....
4	CONCLUSIONS GÉNÉRALES
5	BIBLIOGRAPHIE
7	INTRODUCTION.....

Etude longitudinale luxembourgeoise

**Développement de la capacité motrice, de
l'activité physique et sportive et de la santé des
enfants et des jeunes au Luxembourg**

Version abrégée du projet de recherche

Etude longitudinale luxembourgeoise

**Développement de la capacité motrice, de
l'activité physique et sportive et de la santé des
enfants et des jeunes au Luxembourg**

Version abrégée du projet de recherche

Transmis pour information aux membres

- de la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports,
- de la Conférence des Présidents.

Luxembourg, le 14 novembre 2011



Christiane Huberty

Secrétaire de la Commission de l'Education nationale,
de la Formation professionnelle et des Sports



Luxembourg, le 14 novembre 2011

Dossier suivi par Christiane Huberty
Secrétaire de la Commission de l'Education nationale,
de la Formation professionnelle et des Sports
Tél. : + 352 466 966 341
Fax : + 352 466 966 364
Courriel : chuberty@chd.lu

Monsieur Laurent Mosar
Président de la Chambre des Députés

Monsieur le Président,

Me référant à ma lettre du 13 juillet 2011, j'ai l'honneur de vous informer qu'au cours de sa réunion du 10 novembre 2011, la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports a examiné les deux motions du 13 juillet 2005 de Monsieur Henri Kox figurant sur son rôle des affaires et portant sur la réévaluation du sport à l'école et la lutte contre l'inactivité physique et l'obésité, ainsi que sur l'évaluation du rôle de l'Etat dans l'orientation et la coordination des activités parascolaires sportives (cf. relevé repris en annexe).

Ayant pris connaissance à la même occasion de l'extension du plan d'action national « Gesond iessen – méi bewegen » dans le domaine spécifique de l'activité physique, extension approuvée par le Gouvernement en Conseil lors de sa réunion du 10 juin 2011, la Commission a conclu que les deux motions précitées sont devenues caduques. Elle recommande par conséquent de les retirer du rôle des affaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Ben Fayot

Président de la Commission de l'Education nationale,
de la Formation professionnelle et des Sports



Motions et résolutions renvoyées à la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports

Type	Auteur	Intitulé	Cadre	Date dépôt	Date dernière activité	Session dernier évènement	Commission
Motion	Monsieur Fayot Ben	Efforts de recrutement de personnel enseignant breveté		15.11.2001	15.11.2001	2001-2002-O	Education nationale, Formation professionnelle et Sports Affaires intérieures, Grande Région et Police
Motion	Monsieur Kox Henri	Réévaluation du sport à l'école et lutte contre l'inactivité physique et l'obésité	4766	13.07.2005	13.07.2005	2004-2005-O	Education nationale, Formation professionnelle et Sports
Motion	Monsieur Kox Henri	Evaluation du rôle de l'Etat dans l'orientation et la coordination des activités parascolaires sportives	4766	13.07.2005	13.07.2005	2004-2005-O	Education nationale, Formation professionnelle et Sports

① cf. lettre du 13 juillet 2011 : motion à retirer du rôle des affaires